

Faculté de philosophie, arts et lettres

# Lignages héraldiques dans le Namurois (1200-1400)

*Études de cas de la transmission des armoiries  
et de leurs brisures au sein d'un lignage*

Auteur : Baptiste Genette

Promoteur(s) : Paul Bertrand

Année académique 2023-2024

Master [120] en histoire, à finalité spécialisée: histoire et archives



# **Lignages héraldiques**

## **dans le Namurois (1200-1400)**

*Études de cas de la transmission des armoiries et de leurs  
brisures au sein d'un lignage*

**Baptiste Genette**

UCLouvain, 2023-2024



ANNÉE ACADÉMIQUE : 2023-2024

SESSION : Septembre

NOM : Genette

PRÉNOM : Baptiste

TITRE DU MÉMOIRE : Lignages héraldiques dans le Namurois (1200-1400). Études de cas de la transmission des armoiries et de leurs brisures au sein d'un lignage

PROMOTEUR : Paul Bertrand

**Résumé du mémoire en 12 lignes :**

1. Science souvent boudée car associée à tort à un pompeux héritage aristocratique,
2. l'héraldique nous en dit long sur les structures de parenté au Moyen Âge. À l'aide du
3. corpus des sceaux armoriés du chartrier des comtes de Namur sous le règne des Dampierre
4. (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), ce mémoire entend démontrer le potentiel de l'héraldique pour étudier
5. les réseaux, et plus particulièrement reconstituer des généalogies. D'autre part, la
6. connaissance préalable de liens avérés entre individus sera aussi utilisée pour commenter
7. les usages héraldiques au sein d'une famille, et notamment les brisures (modifications
8. volontaires appliquées aux armoiries pour distinguer les parents entre eux). En procédant
9. par études de cas, on réalisera que l'héraldique est en effet un outil utile pour retracer des
10. lignées, associé à d'autres données (l'anthroponymie principalement). Par ailleurs, l'étude
11. des brisures démontrera la complexité que celles-ci peuvent revêtir, jusque dans la petite
12. noblesse, illustrant les choix faits entre individualisation et marqueur d'appartenance.



## *Remerciements*

Ce mémoire marque l'aboutissement d'un cursus en histoire débuté à Namur en 2016. Les tâtonnements des débuts, ainsi qu'une période de perte de sens durant la pandémie de Covid, en ont quelque peu allongé la durée. Ce détail mis à part, je suis reconnaissant d'avoir pu étudier l'histoire, ma passion de toujours, au sein de ces deux institutions que sont l'UNamur et l'UCLouvain : ce parcours m'a permis de confirmer et de renforcer cette passion tout en acquérant des connaissances propres à faire de moi un *Historien*, mon souhait depuis l'enfance.

J'adresse tout d'abord de chaleureux remerciements à mon promoteur, M. Paul Bertrand, pour l'enthousiasme qu'il a témoigné à l'égard de mon sujet de mémoire, sa disponibilité, ses relectures appuyées et son écoute. Ses retours m'ont été d'une réelle aide ainsi qu'une motivation non négligeable. Je l'inclus également dans la liste des professeurs – dont l'énumération serait trop longue – qui ont entretenu et développé mon goût pour l'histoire par leur propre passion. Ils ont toute ma gratitude.

Je tiens aussi à remercier mon entourage, à commencer par ma famille et plus particulièrement ma mère pour son appui quotidien et ses relectures, ainsi que mon père pour ses encouragements et le souci qu'il a eu de me garantir le meilleur environnement tout au long de mon cursus universitaire. Je pense également à mes amis sans lesquels mes études n'auraient pas été les mêmes, et qui m'ont encouragé et poussé à poursuivre, même pendant mes périodes de doute. Je pense notamment, pour leurs relectures et conseils, à Corentin, Marie, Margaux, Perrine, Tanguy.

Enfin, j'adresse toute ma reconnaissance à mes anciens collègues du Musée des Transports en commun de Wallonie (Liège) où j'ai été archiviste de janvier à juin 2024, pour la flexibilité dont ils ont fait preuve à mon égard afin de me permettre de travailler sur mon mémoire tout en étant dans la vie active.

## *Lignages héraldiques*

Je dédie plus particulièrement ce mémoire à ma grand-mère, M<sup>me</sup> Jeanne Demptinne. C'est d'abord grâce à elle que ma curiosité s'est portée sur les Hemptinne puis, de fil en aiguille, les questions que je me suis posées face à leurs singulières armoiries m'ont conduit à envisager ce sujet de mémoire.

# TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i> .....	7
TABLE DES MATIÈRES .....	9
INTRODUCTION.....	11
L'héradique.....	11
Sources et cadre.....	13
Approche .....	16
ÉTUDES DE CAS .....	23
Les Hemptinne .....	23
Les Colle et aux Lovignis.....	43
La famille de Jupleu .....	51
Les Hellarde .....	57
Les Warisoux.....	63
Les Blehen.....	71
Les Beaufort .....	77
CONCLUSION .....	89
BIBLIOGRAPHIE .....	95
Sources .....	95
Travaux.....	95



# INTRODUCTION

## L'HÉRALDIQUE

L'héraldique est, à compter du XIII<sup>e</sup> siècle, le système emblématique privilégié de l'occident médiéval. Les armoiries, ou armes, sont des compositions colorées géométriques, figurées, ou – le plus souvent – combinant des éléments des deux types. Le langage par lequel on peut décrire des armes est le blason, terme qui sert parfois à désigner les armoiries elles-mêmes par métonymie. L'héraldique suit des règles strictes, notamment en termes d'utilisation des couleurs. Il n'existe initialement que six couleurs réparties en deux catégories : les métaux, qui comprennent l'*or* (jaune) et l'*argent* (blanc), tandis que les émaux comprennent le *gueules* (rouge), l'*azur* (bleu), le *sinople* (vert) et le *sable* (noir). La règle de contrariété des couleurs stipule qu'il est interdit de superposer un métal sur un métal ou un émail sur un émail<sup>1</sup>. Le langage technique du blason permet de décrire précisément des armoiries, en donnant à chaque élément constitutif une place déterminée et des attributs, le cas échéant.

La genèse de ce système emblématique se situe vers la moitié du XII<sup>e</sup> siècle au sein de la haute aristocratie et des familles régnantes. Ce sont les nobles de cette catégorie qui, les premiers, adoptent des emblèmes fixes et structurés, bien qu'il existait des insignes militaires peints sur les boucliers déjà plus tôt, mais ils n'avaient pas le caractère permanent qu'auront les armoiries. Cependant, il faudra attendre le siècle suivant pour voir cet usage s'étendre à l'ensemble de la noblesse. La pratique héraldique semble s'être répandue progressivement des grands feudataires aux chevaliers puis aux plus petits seigneurs. Le processus paraît achevé vers 1260<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Geneviève D'HAUCOURT et George DURIVALT, *Le Blason*, dans *Que sais-je ?*, 36, 7<sup>e</sup> éd. mise à jour en 1982, p. 44.

<sup>2</sup> Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 2003, p. 29-41 ; voir aussi Jean-François NIEUS, *L'invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160*, dans *Journal des Savants*, janvier-juin 2017.

## *Lignages héraldiques*

Outre sa technicité, qui en fait un réel système emblématique structuré et régulé, l'héraldique a la spécificité d'être héréditaire. À la différence d'autres systèmes où les emblèmes sont personnels et ne se transmettent pas par défaut aux descendants, les armoiries sont habituellement portées par tous les membres d'une même famille, avec des variantes. On pourra cependant s'apercevoir que ce propos doit être nuancé, les transmissions d'armoiries ne s'opérant pas toujours selon le schéma classique père – fils. Ainsi, certaines armes connaissent une diffusion plus large qu'au sein d'une même famille, en raison de liens de parentés qui peuvent être souhaités, voire imaginés<sup>3</sup>. Un suzerain accordera parfois le droit à l'un de ses vassaux de reprendre des éléments constitutifs – voire la totalité – de ses propres armoiries, c'est ce qu'on appelle des armes d'affinité<sup>4</sup>.

Un des aspects qui nous intéressera au premier plan dans le cadre de la présente étude est celui des brisures. Depuis les débuts de l'héraldique, pour parvenir à individualiser les différents membres d'une même famille tout en conservant un lien suffisamment clair avec le lignage, a été mis en place cette pratique de la brisure, qui consiste à créer de nouvelles armoiries à partir d'un blason initial en y appliquant de petites modifications. Michel Nassiet distingue les brisures équivalentes (par changement de couleur), qui impliquent que le porteur des armes « brisées » se trouve sur un même pied hiérarchique que le porteur des armes initiales ou plaines ; et les brisures privatives (par adjonction d'un élément supplémentaire), impliquant que le porteur des armes brisées est un cadet<sup>5</sup>. Un exemple d'armes équivalentes est celui des fils d'Othon de Warfusée, dont les quatre fils adoptent tous un semé de lys avec des émaux différents (l'aîné porte *de gueules semé de lys d'argent*, le second *de sable semé de lys d'argent*, etc.)<sup>6</sup> (fig. 1 a et b). Pour ce qui est des brisures privatives, on en trouve maints exemples, notamment dans les maisons princières : les comtes de Namur, cadets de ceux de Flandre, portaient *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules* (Flandre), *brisé d'une bande de gueules* (fig. 1 c) ; les branches cadettes de la maison de France portaient toutes *d'azur semé de lys d'or* (France), avec différentes brisures (le *lambel d'argent* des Orléans (fig. 1 d), la *bande de gueules* des Bourbons etc.).

---

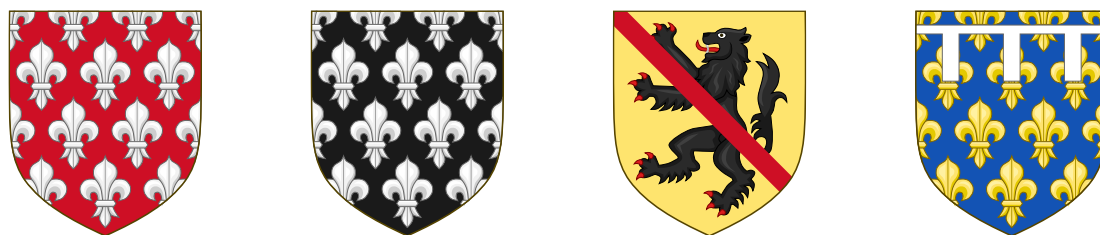
<sup>3</sup> Laurent HABLOT, *Manuel d'héraldique et d'emblématique médiévale*, Tours, 2019, p. 113.

<sup>4</sup> *Op.cit.*, p. 129.

<sup>5</sup> Michel NASSIET, *Nom et blason. Un discours de la filiation et de l'alliance (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, dans *Homme*, 129, 1994, p. 8-10.

<sup>6</sup> Louis BOULY DE LESDAIN, *L'héraldique dans Hemricourt, à propos d'une édition récente de ses œuvres*, dans *Revue du Nord*, 16, 1913.

## Introduction



(a) Warfusée

(b) Hermalle

(c) Namur

(d) Orléans

Fig. 1 : exemples de brisures.

Cette pratique de briser les armes des cadets subsistera pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles avant de tomber en désuétude au siècle suivant, au même moment qu'elle se généralisait dans les pays d'outre-Manche<sup>7</sup>. Là, le système des brisures s'est formalisé, raison pour laquelle on trouve souvent des stemmata indiquant quelle brisure s'applique à quel membre de la famille en fonction de sa parenté avec le chef d'armes initial. La présente étude laissera de côté ces considérations pour analyser concrètement quelles pratiques ont pu être mises en place par les Namurois des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. On verra que la réalité est assez éloignée des usages systématiques du monde anglo-saxon.

## SOURCES ET CADRE

Le choix du chartrier des comtes de Namur comme source pour étudier l'héraldique médiévale résulte de plusieurs facteurs. Il y avait, premièrement, une volonté de ma part d'étudier les armoiries en Namurois car cela n'avait pas encore été fait, à la différence de la principauté de Liège par exemple, qui a bénéficié des travaux du chroniqueur Jacques de Hemricourt, maintes fois réédités et commentés. Hemricourt dresse dans son *Miroir des nobles de Hesbaye*, une photographie de ce qu'était la noblesse liégeoise du XIV<sup>e</sup> siècle finissant avec, pour la plupart des lignages, la description de leurs armoiries et des différentes brisures adoptées par les branches d'une même famille. Tel travail n'existe malheureusement pas pour Namur, bien que l'on puisse apprécier que certaines familles évoluant dans le comté de Namur soient évoquées par le chroniqueur, notamment le lignage de Beaufort qui fera ici l'objet d'un chapitre. L'avantage majeur qu'a l'œuvre de Hemricourt par rapport aux autres sources pour étudier l'héraldique, c'est qu'on connaît les couleurs des armoiries qui y sont décrites<sup>8</sup>. Si elle ne concerne pas spécifiquement les familles namuroises, l'œuvre de Hemricourt pourra donc être occasionnellement utile pour certaines familles qui, par chance pour nous, y sont mentionnées.

<sup>7</sup> Michel NASSIET, *Nom et blason, op.cit.*, p. 10.

<sup>8</sup> Louis BOULY DE LESDAIN, *L'héraldique dans Hemricourt, à propos d'une édition récente de ses œuvres*, dans *Revue du Nord*, 16, 1913, p. 325.

## *Lignages héraldiques*

Une autre source intéressante et contemporaine au chroniqueur liégeois est l'armorial de Gelre, dépeignant les armes d'une partie de la noblesse européenne, et où figurent quelques seigneurs namurois.

L'intérêt de ces sources est de donner les couleurs et de parler spécifiquement d'héraldique, mais on n'y retrouve que peu d'armoiries nous intéressant pour le contexte namurois, on ne saurait espérer atteindre aucune forme d'exhaustivité en ayant recours exclusivement aux armoriaux et chroniqueurs. La source royale pour l'étude de l'héraldique reste la sigillographie, car cette approche par les sceaux nous permet de connaître et de décrire les armes d'un nombre bien plus important d'individus, et pas seulement ceux que les chroniqueurs et hérauts d'armes auront jugé dignes d'intérêt. Grâce au matériel sigillographique que l'on retrouve appendu aux chartes médiévales, on peut connaître les armes d'un large panel d'individus, allant du grand seigneur, du prince, dont les armes sont de toute façon connues, aux plus humbles hobereaux et fonctionnaires locaux. Le choix de Namur et du chartrier des comtes de Namur n'est pas totalement arbitraire et subjectif, ce fonds étant l'un des mieux conservés pour la période médiévale dans les anciens Pays-Bas : il contient pas moins de 1005 actes scellés<sup>9</sup>. Le cas de Namur est ainsi pertinent pour dresser le « paysage héraldique » des personnes influentes dans une principauté à une période donnée. On rencontrera occasionnellement plusieurs sceaux différents pour un même individu qui, dans la plupart des cas, reprennent des armes identiques. Néanmoins, il arrivera qu'un même personnage change d'armoiries au cours de son existence, ces cas seront signalés. En règle générale pour la période étudiée, un même sceau ne peut être utilisé par deux individus, il s'agit donc d'un objet strictement personnel, probablement détruit à la fin de sa période d'utilisation (bien que l'on manque de sources à ce sujet)<sup>10</sup>.

On a ainsi un cadre géographique. Qu'en est-il du cadre chronologique ? On fera le choix d'étudier la période allant de la généralisation des armoiries et leur extension à la petite noblesse – soit le XIII<sup>e</sup> siècle (*cf. supra*) – à la fin de l'existence du comté de Namur en tant qu'entité indépendante, soit le XV<sup>e</sup> siècle : le comté de Namur échu au duc de Bourgogne après le décès sans héritier de son dernier comte, Jean III<sup>11</sup>, en 1429. Sans liquidité, il avait cédé ses

---

<sup>9</sup> Pierre DEHOVE et Jean-François NIEUS, *Aux origines de la science princière des archives : le premier chartrier des comtes de Namur et son inventaire de 1263*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 168, 2010, p. 95.

<sup>10</sup> Jean-François NIEUS, *L'héritité des matrices de sceaux princiers au XII<sup>e</sup> siècle, entre conscience lignagère et discours politique*, dans Marc GIL et Jean-Luc CHASSEL, *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Lille, 2011, p. 219.

<sup>11</sup> Fils de Guillaume I<sup>er</sup>, frère et successeur de Guillaume II, Jean III (c. 1360 – 1<sup>er</sup> mars 1429) est initialement connu comme Jean de Namur, *chevalier*, seigneur de Wynendaele et de Renaix, puis, à la mort de son frère en

## Introduction

droits sur le comté au duc de Bourgogne en 1421<sup>12</sup>. Après cette date, Namur cesse d'être une principauté à part entière et entre dans l'escarcelle des ducs de Bourgogne, et plus tard des Habsbourg. Ce découpage chronologique correspond aussi à une période où Namur n'est pas tout à fait indépendant sur la plan politique. Après la mort de Henri I<sup>er</sup> (surnommé « l'Aveugle », dernier comte issu de la maison de Namur) en 1196, le comté passe successivement entre les mains des maisons de Hainaut, de Courtenay (capétiens), de Luxembourg et enfin de Dampierre. Cette dernière maison, à laquelle appartient le comte Jean III, acquiert le comté en 1263 avec le mariage de Guy de Dampierre, déjà comte de Flandre, avec Isabelle, dernière héritière de la maison de Luxembourg. Si Guy avait déjà plusieurs fils qu'il destine à un avenir brillant, notamment grâce à des unions savamment calculées<sup>13</sup>, il a, dès son second mariage, le projet de fonder une branche cadette dont le domaine sera Namur, ce qui se voit notamment par le fait que le premier fils qu'il a d'Isabelle de Luxembourg est appelé « Jean de Namur » (et non Jean de Flandre ou de Dampierre) dès sa naissance, en octobre ou novembre 1276 au château de Male (Bruges)<sup>14</sup>. Ce Jean de Namur deviendra le comte Jean I<sup>er</sup>, qui règnera près de trente ans et sera particulièrement actif dans les affaires de Flandre<sup>15</sup>. Cela doit nous rappeler que Namur n'est à aucun moment de son histoire une puissance indépendante ou se réclamant telle : ses comtes, liés à la Flandre par leurs origines, sont souvent francophiles (c'est d'ailleurs à Paris que Jean I<sup>er</sup> meurt et est enterré<sup>16</sup>), et emmènent leur ost dans diverses campagnes. Ainsi, les hommes de fief du comte de Namur ne constituent pas un milieu clos, ils sont au contraire très influencés par la Flandre et la France. On note d'ailleurs un nombre considérable d'intervenants explicitement flamands dans le chartrier des comtes de Namur. Ceux-ci n'ont pas été pris en considération dans le cadre de la présente étude pour tenter, autant que faire se peut, de se focaliser sur l'héraldique namuroise de souche, si tant est qu'il y en ait une.

---

1418, devenu lui-même comte, sa titulature change alors pour Jean de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune. Il est à noter qu'avant son avènement, il porte le surnom *de Namur* (car il est fils et frère de comte), mais qu'une fois qu'il est comte lui-même, il porte le surnom dynastique de Flandre (hérité de son arrière-grand-père Guy de Dampierre, comte de Flandre).

<sup>12</sup> Archives de l'État à Namur (par après « AEN »), *Chartrier des comtes de Namur*, charte n° 1358 du 23 avril 1421 : « Phelippe duc de Bourgoingne (...) comme aprez ce que notre tres chier et tres amé cousin le comte de Namur seigneur de Bethune s'est desherité pardevant le bailli et les hommes de fief de Haynnau de sa ditte conté de Namur et que par eulx en avons esté adherité (...) ».

<sup>13</sup> Voir à ce sujet Guillaume Wymmersch, *La politique matrimoniale de Gui de Dampierre, comte de Flandre (1252-1305) et de Namur (1263-1298)*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, année 2020, 94-4, p. 957-1014.

<sup>14</sup> Jean BOVESSE, *Jean I<sup>er</sup>, comte de Namur (1276-1330). Notes biographiques*, dans *Annales de la société archéologique de Namur* (par après ASAN), tome 45, 1949-1950, p. 7-8.

<sup>15</sup> Voir à ce sujet Jean Bovesse, *le comte de Namur Jean I<sup>er</sup> et les événements du comté de Flandre en 1325-1326*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tome 31, 1965, p. 345-454.

<sup>16</sup> BOVESSE, *Jean I<sup>er</sup> ...*, *op.cit.*, p. 47-49. Jean I<sup>er</sup> est enterré dans l'ancienne église des Cordeliers, aujourd'hui détruite.

## *Lignages héraldiques*

La présente étude se fixe donc pour objectif d'étudier la période allant de 1200 à 1400 environ. Cette limite n'est pas infranchissable, je me permettrai occasionnellement de dépasser un peu cette seconde date pour aller jusque dans les années 1420, lorsque cela s'avère pertinent. On verra par la suite que cette date du début du XV<sup>e</sup> siècle coïncide avec certaines évolutions et changement de « mode » dans les usages héraldiques.

## **APPROCHE**

On sait que l'étude des généalogies médiévales est souvent complexe, compte tenu tant des caractéristiques de la documentation que de l'anthroponymie. Ainsi, il n'existe pour l'époque aucun document qui enregistrerait de manière systématique la filiation des différents individus, à l'image des registres paroissiaux (qui n'apparaîtront qu'au XV<sup>e</sup> siècle et ne se généraliseront qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle). Les généalogies princières sont bien connues (du moins pour l'époque traitée) mais celles des lignages chevaleresques sont généralement fragmentaires. Si le *Miroir des nobles* s'intéresse à la généalogie de ces familles (pour la région de Liège), on s'aperçoit vite que le travail de reconstitution mené par Jacques de Hemricourt sur base de témoignages oraux est imparfait. Beaucoup de famille ne sont connues que par fragment, et sur peu de générations, et pour cause : l'espérance de vie étant alors ce qu'elle était, il était rare de connaître ses aïeux (on voit par ailleurs que la figure des grands-parents est quasi absente de la littérature ou de l'iconographie médiévale)<sup>17</sup>, bien qu'il existe des exceptions et que dans ces cas les grands-parents pouvaient être des figures importantes<sup>18</sup>. On imagine dès lors aisément que la mémoire généalogique était en règle générale plutôt courte. Comme la littérature s'avère insuffisante, ce sont les documents d'archives qui devront être utilisés pour reconstituer des portions de généalogies médiévales. Or, les liens de parenté ne sont pas l'objet des chartes, ils n'y apparaissent qu'occasionnellement lorsque c'est pertinent (afin de préciser l'identité d'un intervenant ou d'expliquer l'origine de possession d'un bien).

Il faut donc étudier les noms des individus, mais l'anthroponymie médiévale a ses avantages et ses inconvénients. À partir du XI<sup>e</sup> siècle, le système anthroponymique à un élément hérité du monde germanique, évolue vers un système à deux éléments, le nom (*nomen proprium*, nos prénoms) et le surnom (*cognomen*, qui préfigure nos noms de famille). Le bon

---

<sup>17</sup> Alain DERVILLE, *La société française au Moyen Âge*, Presses universitaires du Septentrion, 2000 (<https://doi.org/10.4000/books.septentrion.49383>, consulté le 12 août 2024).

<sup>18</sup> Didier LETT, *Les relations entre les enfants et les adultes au sein des familles médiévales*, dans *Le Télémaque*, 2014/2 (46), p. 87-101 (<https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2014-2-page-87.htm>, consulté le 12 août 2024).

## Introduction

côté est que la transmission des noms y est assez codifiée. Les familles ont généralement des noms à valeur quasi patronymique (on verra plus loin que, tout comme les rois de France ont « Philippe » et « Louis », les Hemptinne ont « Eustache », les Beaufort « Wauthier », les Juppleu « Baudouin » etc.). Le moins bon côté est que les surnoms ne sont encore qu'imparfaitement fixés : ils peuvent changer d'une génération à l'autre. Les fils changent de surnom si leur demeure principale diffère de celle de leur père, dans certains cas, un surnom de type sobriquet ou un patronyme peut se substituer au nom féodal<sup>19</sup>.

Filiations souvent tues, anthroponymie fluctuante, les sources diplomatiques sont assez avares en informations généalogiques. Se pose donc la question du recours à une autre science pouvant mettre en lumière des liens par ailleurs indécélables ou insuffisamment documentés : l'héraldique. On se rappelle que les armoiries sont héréditaires, et assez stables dans le temps. Par ailleurs, les brisures permettent de distinguer, au sein d'un même lignage, différentes branches, les aînés des cadets. Émerge dès lors une problématique : *dans le contexte Namurois, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, l'étude des armoiries est-elle utile pour reconstituer des réseaux (principalement généalogiques) ? Cette question a son corolaire : dans le même contexte, que les liens généalogiques, d'ores et déjà connus, peuvent-ils nous apprendre sur les usages héraldiques ?* Autrement dit, cette étude entend montrer le potentiel de l'héraldique dans la démarche de reconstitution des généalogies médiévales, mais inversement, les liens préalablement avérés entre les individus et les autres outils (par exemple l'onomastique) mobilisés dans le cadre des généalogies anciennes seront également utilisés pour commenter les usages héraldiques (notamment les brisures) et tenter de rendre à certaines armoiries des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles leur aspect d'origine (c'est-à-dire généralement la restitution des couleurs n'apparaissant pas sur les sceaux). En raison de ce dernier objectif, ce mémoire ne pourra pas se défaire d'une part de conjecture, car il n'existe souvent aucune source d'époque permettant de corroborer de manière indubitable les restitutions qui seront proposées. Le choix des sceaux comme source d'étude héraldique peut exposer à certains problèmes comme, on l'a dit, l'absence de couleur. L'état de conservation des sceaux rend aussi parfois leur lecture délicate, problème qui peut éventuellement être résolu par la présence d'un sceau similaire appendu à une autre charte (certains sigillants ont une carrière foisonnante). Qu'un sceau ne soit connu qu'en un seul exemplaire mal conservé, et l'information est malheureusement perdue. En revanche, la qualité du sceau originel n'est généralement pas à mettre en cause : les orfèvres en

---

<sup>19</sup> Patrice BECK, et al., *Chapitre premier. Nommer au Moyen Âge : du surnom au patronyme*, dans Gianna Zei, et al. (éd.), *Le patronyme*, CNRS, 2001 (<https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.41709>, consulté le 12 août 2024).

## *Lignages héraldiques*

charge de réaliser les matrices de sceaux maîtrisaient leur art, et les sceaux – même ceux des plus petits seigneurs – sont généralement des compositions réussies, lisibles et caractérisées par une réelle recherche esthétique dans leur élaboration<sup>20</sup>.

Afin de mener à bien ces deux démarches imbriquées, se soutenant l'une l'autre, on procédera par études de cas. Ce mémoire ne sera donc pas découpé en chapitres « classiques » mais en modules plus ou moins indépendants, d'importance variable, chacun consacré à un lignage, sa généalogie et ses armoires. Il faut insister sur le « plus ou moins » indépendant, car les conclusions et enseignements acquis au fur et à mesure pourront être réutilisés par la suite, raison pour laquelle il sera souvent fait référence dans les différentes études de cas à celles qui les précèdent.

Il faut enfin attirer l'attention du lecteur sur le fait que l'étude des brisures constituera en quelque sorte le fil rouge de cette étude. Pour chaque armoirie étudiée, on tentera de retracer son évolution depuis ses origines jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, en présentant les différentes variations existant au sein d'un groupe d'individus partageant des armes similaires. La description des brisures, de leur typologie et possiblement de leur signification, sera donc une constante dans ce mémoire.

Étudier une héraldique typiquement namuroise peut être chose malaisée. Comment, en effet, identifier clairement les Namurois par rapport aux autres sigillants exogènes intervenant dans le chartrier des comtes de Namur ? Il faut rappeler que le comte de Namur était un prince territorial ayant des connexions au-delà de son comté, il avait notamment gardé beaucoup d'attaches en Flandre, dont les comtes étaient ses collatéraux. Certaines chartes reçues par le comte de Namur ont aussi été produites par d'autres seigneurs mais concernent des biens du comte. Il serait vain de chercher dans ce type de document des sigillants namurois. Il m'a semblé nécessaire, dans le cadre de cette étude, de commencer par élaborer un corpus de sceaux armoriés (annexe 1), auquel il sera souvent fait référence par la suite. Pour ce faire, il existait fort heureusement un premier outil, l'inventaire réalisé par René Laurent<sup>21</sup>. Au sein de ce recueil, la première étape a consisté à identifier les sceaux armoriés et lisibles. Ont donc été exclus l'énorme majorité des sceaux ecclésiastiques et féminins, ainsi que ceux dont l'état ne permettait de décrire autre chose qu'un « écu frustré », pour reprendre les mots de Laurent. Une

---

<sup>20</sup> Laurent HABLLOT, *Art, esthétique et production héraldique au Moyen Âge. Considérations générales*, dans Laurent HABLLOT et Torsten HILTMANN (dir.), *Heraldic Artists and Painters*, 2017, p. 24.

<sup>21</sup> René LAURENT, *Les sceaux du chartrier des comtes de Namur*, Bruxelles, 2002.

## *Introduction*

seconde étape a été d'exclure les sigillants ne pouvant être considérés comme typiquement Namurois, à commencer par les comtes eux-mêmes et leurs parents : la famille de Dampierre étant une famille princière, ses usages héraldiques relèvent de ce milieu et ne sauraient illustrer des spécificités régionales namuroises. Les armes des comtes de Namur à partir de Jean Ier (d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, brisé d'une bande de gueules)<sup>22</sup>, sont d'ailleurs une brisure des armes du comté de Flandre, Jean étant le fils cadet de Guy (de Dampierre), comte de Flandre et marquis de Namur. Finalement, ont été retenus les hommes de fief du comte de Namur, les officiers namurois et une seule et unique dame, Richarde d'Atrive. Ce sont en tout 366 sigillants qui constituent le corpus.

Pour la constitution de cette annexe, la tâche n'aurait pu se limiter à une simple sélection. Il a donc été entrepris de vérifier un à un les sceaux décrits par René Laurent, pour en donner un blasonnement le plus exact possible. Si l'auteur de l'inventaire se montre assez consciencieux – et on ne peut d'ailleurs que louer le travail qu'il a accompli – il a fallu dans certains cas rectifier ses descriptions héraldiques, soit qu'elles furent erronées, soit que je propose une autre interprétation dans le cas de certains sceaux mal conservés.

On ne peut pas parler d'héraldique sans évoquer l'aspect graphique de cette discipline. Se contenter de décrire les armoiries en usant le langage du blason serait indigeste et pourrait laisser le lecteur n'ayant pas une maîtrise aguerrie du jargon quelque peu perplexe. L'héraldique a ses codes en matière de représentation, et il sera assez difficile pour un esprit inexpérimenté de ce domaine de parvenir à se faire une représentation visuelle des armes décrites sans l'appui d'un dessin. Même pour un regard expérimenté, les différentes illustrations permettront de s'affranchir d'un laborieux exercice d'imagination tout en fixant la forme de certaines figures rares ou ayant été représentées d'une manière particulière dans le Namurois ou en tout cas les Pays-Bas. De surcroît, négliger la représentation des armoiries est – à mon sens – en inadéquation avec la mentalité médiévale : les armoiries avaient pour vocation d'être vues et représentées, le tout dans des couleurs vives et saturées suivant les goûts de l'époque, les descriptions littéraires étant l'apanage des hérauts et autres lettrés. J'admettrai enfin, avec plus de légèreté, qu'il existe un certain plaisir à dessiner ces armoiries en restant fidèle aux conventions d'époque tout en cherchant à parvenir à un résultat visuel plaisant. J'espère que le lecteur éprouvera lui aussi de la satisfaction à voir « reprendre vie » des armoiries dont plusieurs sont inédites.

---

<sup>22</sup> La bande est souvent plutôt une cotice (bande réduite en largeur).

## *Lignages héraldiques*

J'ai proposé donc un dessin personnel monochrome pour les armes des 366 sigillants du corpus. Ces dessins sont tous le fruit d'un travail personnel, mais certains éléments ont pu être prélevés sur Wikipédia Common, où l'on peut trouver une importante base de données de dessins héraldiques vectoriels. Pour les armes ayant fait l'objet d'études de cas (ainsi que ceux apparaissant dans l'introduction, *cf. supra*), les dessins sont plus travaillés et, dans la mesure du possible, colorés. Certains éléments sont toujours issus de Wikipédia mais ils ont alors été retouchés pour en améliorer l'aspect visuel et avoir un style uniformisé pour les différents dessins présents dans ce mémoire. Ce recours à la base de données de dessins disponibles sur Wikipédia s'avère un gain de temps, d'autant plus que beaucoup sont très conformes aux représentations d'époque. Produire un nouveau dessin à partir de rien se serait avéré un excès de zèle. Il faut toutefois préciser que Wikipédia n'est utilisé que comme un outil, et en aucun cas une source appuyant le travail de recherche mené dans cette étude. Certains éléments – plus rares et dont il n'existait pas de dessin ou en tout cas pas de satisfaisants – ont néanmoins été réalisés dans leur intégralité (l'étrier, la faucille). N'étant pas peintre héraldiste, je demanderai aux lecteurs qui pourraient consulter ce mémoire d'adopter une attitude indulgente devant ces dessins qui se veulent simplement un moyen de visualiser à quoi ont pu ressembler les armoiries des différents individus étudiés. Dans certains cas, il ne sera vraiment pas possible d'émettre d'hypothèses solides quant aux couleurs des armoiries. Les armes – ou parties d'armes – dont l'émail est inconnu seront représentées en gris, couleur par ailleurs inexistence dans l'héraldique médiévale.

Avant d'entamer la suite, il est recommandé au lecteur profane en matière d'héraldique de se familiariser avec le vocabulaire technique de cette science en consultant le glossaire (annexe 2) fourni à cet effet. Il intègre un certain nombre d'exemples d'armoiries avec leur blasonnement.

Cette étude va donc se découper en études de cas plus ou moins longues en fonction des informations disponibles pour chaque lignage étudié et des commentaires possibles sur chacun d'entre eux. Les sujets d'études de cas ont été sélectionnés dans le corpus sur base de la récurrence, d'une part de membres d'une même famille agissant comme sigillant, et d'autre part de type héraldique semblant avoir eu un foisonnement particulier. Pour chaque groupe d'armoirie étudié, on tentera de donner quelques informations de nature historique (origines de la famille, devenir après la période étudiée) puis une mise en lien de ce qui est su de sa généalogie et de son héraldique. À la fin de chaque section, une brève conclusion sera proposée

## *Introduction*

sur les enseignements qu'on aura pu en tirer quant aux pratiques de la famille relatives à la transmission des armoiries.

La première étude qui suit ci-après concerne un type héraldique assez rare et pourtant fréquent dans le Namurois, celui des armes aux étriers. La principale famille à avoir porté des armes similaires est celle de Hemptinne, raison pour laquelle on commencera avec celle-ci.



# ÉTUDES DE CAS

## LES HEMPTINNE

Ayant bénéficié d'un anoblissement au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Hemptinne sont aujourd'hui essentiellement connus pour être une famille de la noblesse belge comptant dans ses rangs, entre autres, des industriels auxquels ils doivent par ailleurs leur ascension à la fin de l'ancien régime. On en viendrait presque à oublier que cette famille a des origines très anciennes qui remontent au XIII<sup>e</sup> siècle dans la région namuroise, où se trouve leur manoir éponyme<sup>23</sup>. Le plus ancien membre de la famille est un Stassin<sup>24</sup>, chevalier vivant en 1250, époque à laquelle il scelle en tant que bailli du comté de Namur. Le fait qu'il exerce un office auprès du comte suggère une certaine importance mais pas forcément une fortune solide, comme on le verra plus en détail par la suite (*cf. infra*, chapitre sur les Juppleu). Il ne sera pas le seul membre de la famille à être officier à Namur : un autre Stassin sera maieur de 1291 à 1297<sup>25</sup>, Libert en 1311<sup>26</sup>, et on trouve encore un Jacques de Hemptinne, seigneur de Wangenies, occupant ce poste au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>.

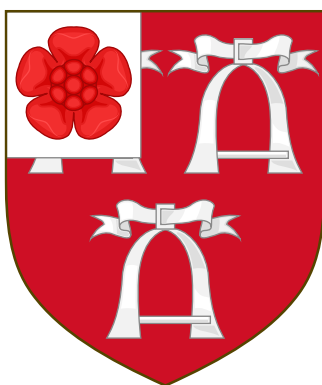


Fig 2 : armes modernes (XVIII<sup>e</sup> siècle) de la famille de Hemptinne.

---

<sup>23</sup> À Hemptinne, commune de Fernelmont (commune à part entière avant la fusion de 1977).

<sup>24</sup> Hypocoristique d'Eustache. La légende du sceau, qui est en latin, le nomme d'ailleurs *Eustacius*.

<sup>25</sup> Annales de la société archéologique de Namur (par après « ASAN »), XXV, p. 8-9.

<sup>26</sup> ASAN, XXV, *op.cit.*, p. 14.

<sup>27</sup> ASAN, XXV, *op.cit.*, p. 190.

## *Lignages héraldiques*

Si la comparaison des armes modernes de la famille et des armes médiévales laisse peu de doute quant au fait que les Hemptinne actuels soient bel et bien issus des seigneurs du lieu que l'on retrouve dans les chartes anciennes, certaines différences doivent retenir notre attention. Pour commencer, les armes actuelles de la famille se blasonnent *de gueules à trois étriers d'argent, au franc-canton du même chargé d'une rose de gueules* (fig. 2), ce qui constitue une composition moderne et complexe que l'on ne retrouve pas dans les sceaux anciens. De ces armoiries se dégage la nette impression que le franc-canton à la rose est un ajout subséquent, une brisure ayant été appliquée à un moment donné à des armes dont la forme plaines aurait pu être de gueules à trois étriers d'argent (fig. 3). Cette remarque doit trouver une résonance particulière dans le fait qu'un manuscrit que l'on pense dater du XIV<sup>e</sup> siècle et qui énumère les armes et cris des chevaliers hesbignons attribue précisément un écu similaire aux Hemptinne<sup>28</sup>.

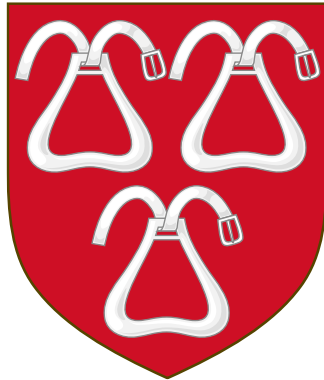


Fig 3 : *armes attribuées aux seigneurs de Hemptinne (XIV<sup>e</sup> siècle).*

Cependant, force est de constater que ces armes primitives ne sont attestées par aucun sceau de la famille de Hemptinne, tous, et ce depuis le plus ancien, comportent une rose en plus des étriers (qui ne sont jamais qu'au nombre de deux). On reconnaîtra néanmoins à ce recueil, quoique visiblement imprécis, le mérite d'attribuer des émaux à des armes qui ne sont par ailleurs connues que par des sceaux, par essence monochromes. Nous y reviendrons. En remontant le temps à partir de notre époque, mais pas aussi loin que le recueil qui vient d'être évoqué, on retrouve des sceaux de la famille de Hemptinne présentant des armes très proches des modernes, et ce à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. La composition diffère néanmoins quelque peu, elle est plus « simple » : le franc-canton s'est mué en franc-quartier qui ne laisse plus entrevoir de

---

<sup>28</sup> Ce manuscrit est cité dans : Jean-Théodore DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique - Royaume des Pays-Bas - Luxembourg - Allemagne - France). Recueil historique et héraldique*, tome II, Bruxelles, 1900, p. 64 ; lequel cite lui-même Xavier DE THEUX, *La chevalerie hesbignonne au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, tome V (De Raadt cite improprement tome XIV, probablement par confusion avec le titre de l'article), 1862, p. 256.

## Études de cas

troisième étrier, partiellement caché par lui<sup>29</sup>. On n'émettra que peu de doutes quant au fait que les émaux étaient alors identiques à ceux des armes actuelles, et que les Hemptinne du XVI<sup>e</sup> siècle portaient donc de gueules à deux étrières d'argent accompagnés d'un franc-quartier du même chargé d'une rose de gueules (fig. 4).

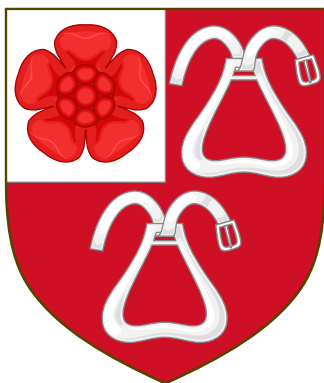


Fig. 4 : armes de la famille de Hemptinne au XVI<sup>e</sup> siècle.

Si je prends la peine de m'arrêter sur ces sceaux, c'est parce qu'ils sont les plus vieilles attestations des armoiries modernes, c'est-à-dire les armoiries où la rose se trouve chargée sur une pièce honorable (le franc-quartier). Sur les armes plus anciennes en effet, la rose se trouve systématiquement dans le champ, sur le même plan donc que les étrières. Les armes sont attestées dès 1250, sur un sceau d'Eustache de Hemptinne, chevalier, bailli du comté de Namur (fig. 5)<sup>30</sup>. On notera en outre que la disposition des différentes figures est particulière : la rose se trouve clairement au canton (l'espace qu'elle occupe est trop réduit pour parler d'un quartier) tandis que les étrières se trouvent quasiment placés l'un sur l'autre. Ces étrières ont par ailleurs une apparence qu'on leur connaîtra tout au long du Moyen Âge sur les armoiries en région namuroise : une forme vaguement triangulaire, la partie inférieure souvent légèrement concave, et surmontés d'une courroie (ouverte et retombant, ou flottant, de part et d'autre)<sup>31</sup> dont on peut généralement apercevoir la boucle. Leur forme pourra, à l'occasion, être plus schématique en fonction de la qualité d'exécution de la matrice du sceau. Le dernier membre de la famille de Hemptinne attesté à avoir utilisé des armes dépourvues de quartier ou canton (avec la rose dans

<sup>29</sup> Ces armes sont notamment celles de Jean de Hemptinne, maître de la cour des tenanciers de Jean de le Barre à *Affroy* en 1532, et celles de Jacques de Hemptinne, écuyer, seigneur de Wangenies, en 1534 (Archives de l'État en Belgique, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceaux n<sup>os</sup> 2106 et 2334, respectivement).

<sup>30</sup> Archives de l'État en Belgique (par la suite AE), *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceau n<sup>o</sup> 2261.

<sup>31</sup> En quoi ils diffèrent des étrières que l'on peut retrouver sur les armoiries d'autres familles, notamment les Scudamore en Angleterre, dont les courroies sont refermées et forment une boucle au-dessus de l'étrier en tant que tel.

## *Lignages héraldiques*

le champ donc), est un certain Jean de Hemptinne, maieur de la cour de Villers-lez-Heest en 1484<sup>32</sup>.



Fig 5 : armes d'Eustache de Hemptinne (détail de son sceau en 1250).

Sur les armes les plus anciennes de la famille de Hemptinne, la rose se trouve donc à même le champ (et non sur une pièce honorable, en l'occurrence un quartier, comme sur les armes modernes), sur le même plan que les étriers. En prenant en compte la règle de contrariété des couleurs, la rose devait donc être de la même couleur que ceux-ci, déduction logique : sur les armes actuelles, la rose est de *gueules* (ce qui est un émail) tandis que les étriers sont d'*argent* (ce qui est un métal). Le fait que la rose et les étriers ne soient pas du même type de couleur est rendu possible car ils ne se trouvent pas sur le même plan, mais cela devient problématique à partir du moment où la rose « descend » de son quartier. La règle défendant de placer un métal sur un métal ou un émail sur un émail, rend, à priori, impossible que la rose soit de *gueules* et les étriers d'*argent*. En comparant les armes connues au travers des sceaux de la famille de Hemptinne, les armoiries que portent actuellement ses descendants, et le blasonnement qui leur est attribué dans le manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle (*cf. supra*), tout m'amène à penser que les armes de la famille devaient être aux couleurs de la partie de l'écu actuel qu'on pourrait qualifier de « principale », à savoir celle occupée par les étriers (de *gueules* avec des figures d'*argent*). Ces considérations permettent de proposer une restitution des armoiries de la famille de Hemptinne, telles qu'elles étaient vraisemblablement portées par la branche aînée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle au moins, et qui auraient été *de gueules à deux étriers accompagnés d'une rose au franc-quartier*<sup>33</sup>, *le tout d'argent* (fig. 6).

<sup>32</sup> AE, *op.cit.*, sceau n° 9302. Ce Jean de Hemptinne faisait usage d'une brisure, nous y reviendrons.

<sup>33</sup> Il est vrai que le sceau d'Eustache en 1250 montre clairement une rose au canton, mais il s'agit là d'une exception, tous les sceaux postérieurs présentant clairement une rose occupant peu ou prou le même espace qu'un étrier.

## Études de cas

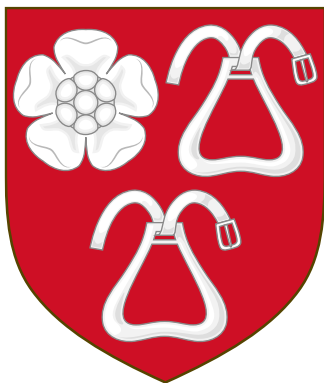


Fig. 6 : proposition de restitution des armes de Hemptinne au XIV<sup>e</sup> siècle.

Je pourrais aller plus loin en étendant ce constat aux époques antérieures et donc partir du postulat que les premiers membres de la famille de Hemptinne (au moins à partir du bailli Eustache cité en 1250) portaient les armes présentées ci-dessus. Cependant, je ne peux exclure la possibilité que les armes originelles fussent constituées d'autres couleurs, puisqu'on n'a de certitudes qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le lignage s'était scindé en plusieurs branches dont les armes se distinguaient visiblement par leurs émaux. On peut néanmoins supposer, en toute logique, que le seigneur de Hemptinne était l'aîné et donc le porteur des armes plaines. Nous allons donc mettre ces doutes en suspens et partir, du moins dans un premier temps, du postulat précité. Ces armes soulèvent certaines questions, et notamment celle de l'existence d'éventuelles armoiries « mères », dont celles portées par les Hemptinne constitueraient déjà une brisure. Il est vrai que la présence d'une rose en lieu et place d'un troisième étrier ainsi que l'aspect asymétrique de la composition permettent d'envisager que la famille de Hemptinne ait elle-même été une branche cadette d'une autre famille plus ancienne. Il faut signaler à ce stade que sur le relevé opéré dans le chartrier des comtes de Namur, pour la période allant de 1200 à 1400, sur vingt-deux sigillants arborant des armes comportant un ou plusieurs étrières, neuf sont des Hemptinne, soit près de la moitié. Tous les autres individus sont des isolats, seuls représentants de leurs noms respectifs. Cela induit que de toutes les familles portant des armes similaires à celles des Hemptinne, ces derniers étaient visiblement les plus influents dans le comté de Namur. Par conséquent, s'ils étaient eux-mêmes les cadets d'une autre famille, il faudrait admettre qu'elle s'était éteinte ou était tout au moins reléguée au second plan à la période étudiée. Par ailleurs, existe-t-il des familles portant les éventuelles armes plaines dont seraient dérivées celles des Hemptinne (*de gueules à trois étrières d'argent*) ? La réponse est positive. Dans son édition du *Miroir des nobles de Hesbaye* datant de 1791, Jalheau

## *Lignages héraldiques*

évoque la famille de Strée, en Condroz, qui porterait des armes similaires<sup>34</sup>. Ce qui est intéressant à relever avec le cas de la famille de Strée, c'est la proximité phonétique qu'il existe entre son nom (Strée, en wallon *Streye*) et la forme ancienne du mot étrier (*estrier*)<sup>35</sup>. Il y a, je pense, possibilité d'y voir un cas d'armes parlantes, c'est-à-dire des armoiries dont la composition est inspirée par un jeu de mots en lien avec le nom du porteur. Ici, ce serait le cas le plus simple, la figure principale (l'étrier) évoquant directement le nom Strée par homophonie approximative<sup>36</sup>. Si cette hypothèse s'avère exacte, on pourrait trouver là une explication possible pour l'implantation de cette figure héraldique, plutôt rare par ailleurs, dans le Namurois. Les Hemptinne et les Strée ne sont pas les seules familles à porter des armes très proches, le manuscrit cité par Xavier de Theux mentionne ainsi le cas de la famille de Rixensart, portant *de gueules à trois étriers d'argent aux courroies d'azur étoffées d'or*, celui de la famille de Hosden portant *d'argent à trois étriers de gueules* ou encore celui de la famille de Molembais, qui a en outre le mérite d'apparaître dans notre relevé<sup>37</sup>, *d'argent à trois étriers de gueules aux courroies d'or au franc-quartier de Montenach [de gueules à la bande d'argent]*<sup>38</sup>. Chez Jacques de Hemricourt, on relève encore les armes d'Acosse qui apparaissent aussi dans le chartrier<sup>39</sup> et qui se blasonneraient *de sable à trois étriers d'argent*<sup>40</sup>. On ne peut s'empêcher de relever les grandes similitudes qui existent entre toutes ces armes portées par des familles évoluant dans un espace géographique relativement restreint. On notera notamment la nette dominance des couleurs gueules/argent dans ces armoiries aux étriers (la seule exception est Acosse) qui, couplée à la rareté de cette figure en héraldique, pose la question d'une éventuelle communauté d'origine entre ces différentes armes et, par extension, lignages<sup>41</sup>.

---

<sup>34</sup> C.-F. JALHEAU (éd.), Jacques de HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye. Nouvelle édition augmentée*, Liège, 1791, p. 248. Le blasonnement de Strée n'est pas donné par Hemricourt lui-même, et Jalheau, qui ne suit pas les méthodes historiques modernes, ne mentionne pas d'où il tient cette information. Néanmoins, on notera la présence d'un Gilles de Strée scellant en 1374, portant *trois étriers brisés d'une fleur de lys (?) en cœur* (AE, *Collection des moulages de sceaux...*, sceau n° 26029).

<sup>35</sup> Französisches Etymologisches Wörterbuch, XVII, p. 252-253.

<sup>36</sup> Michel PASTOUREAU, *Une écriture en images : les armoiries parlantes*, dans *Extrême-Orient Extrême-Occident* (en ligne : <https://doi.org/10.4000/extremeorient.110>, consulté le 12 août 2024).

<sup>37</sup> Sceau d'Arnould de Molembais ; AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, chartes n°s 900, 1166 et 1168.

<sup>38</sup> DE THEUX, *op.cit.*, p. 252, 255 et 256.

<sup>39</sup> Sceau de Jean d'Acosse en 1331 ; AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, charte n° 526.

<sup>40</sup> JALHEAU, *op.cit.*, p. 66. La même remarque vaut que pour Strée. On peut toutefois signaler que – leurs couleurs mises à part – ce blasonnement est corroboré par un sceau d'époque.

<sup>41</sup> Considérer des familles comme apparentées sur base de similitudes héraldiques seules est hasardeux, mais mise en lien avec une proximité géographique, il y a lieu de poser la question. Voir à ce sujet L. FOUREZ, compte rendu de Pierre PEUCHÈRE, *Contribution à l'origine des armoiries*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome XXVIII, 1950, p. 1347.

## *Études de cas*

Quoi qu'il en soit des origines des armoiries de la famille de Hemptinne, le nombre important de différents sceaux conservés au Moyen Âge offre un large panel de variantes des armes, ce qui constitue un cas tout à fait intéressant pour étudier les brisures dans une famille namuroise du Moyen Âge, et la manière dont celles-ci peuvent aider à reconstituer des généalogies anciennes.

Jusqu'à présent, il n'a été question que des armes plaines, autrement dit les armoiries non modifiées telles qu'elles sont portées par l'aîné de la famille uniquement, du moins en théorie. À côté d'elles, le chartrier des comtes de Namur et la collection des sceaux des archives de l'État possèdent plusieurs sceaux appartenant à des membres de la famille mais dont les armes sont modifiées.

Devant principalement sa renommée à son ascension récente (XVIII<sup>e</sup> siècle), la famille de Hemptinne a vu sa généalogie étudiée mais aucun travail récent ne s'est intéressé à la généalogie des Hemptinne médiévaux et de leurs différentes branches<sup>42</sup>, et en tout cas aucun ne s'est penché en profondeur sur l'héraldique de cette famille, bien que De Raadt considère la question comme étant digne d'être creusée<sup>43</sup>. Jacques de Hemricourt ne consacre qu'une petite notice à la famille de Hemptinne (il ne prend pas la peine de décrire leurs armoiries), lui qui s'est principalement intéressé aux familles liégeoises, ne s'intéressait à des lignages namurois que dans la mesure où ceux-ci avaient eu des interactions avec les familles qu'il étudiait. Selon lui, un seigneur de Hemptinne auquel il n'attribue pas de nom aurait épousé une fille de Libert Crepon d'Othée (membre du lignage d'Awans), de laquelle il aurait eu trois fils et deux filles. Les trois fils se seraient nommés Libert, Arnould de Pontillas et Stassin de Hemptinne<sup>44</sup>. Le chroniqueur cite les noms dans cet ordre, mais je ne pense pas qu'il faille y voir l'ordre d'aînesse réel, je reviendrai sur ce point. Trois individus de ce nom se retrouvent effectivement dans la liste de sceaux que j'ai constituée à partir du chartrier des comtes de Namur, mais je me garderai bien d'en déduire sans examen préalable qu'il s'agit forcément des trois frères mentionnés dans le *Miroir*. Le premier à retenir notre attention sera Arnould de Pontillas, chevalier mentionné en 1327.

---

<sup>42</sup> La seule étude de référence est celle d'Alfred DE RIEMAECKER, *Histoire & généalogie de la famille de Hemptinne*, Gand, 1894. Cette étude s'intéresse principalement aux descendants de Félix de Hemptinne (1783-1848).

<sup>43</sup> DE RAADT, op.cit., p. 64.

<sup>44</sup> C. DE BORMAN et A. Bayot, *Œuvres de Jacques de Hemricourt. Le Miroir des nobles de Hesbaye*, tome I, Bruxelles, 1910, p. 426.

## Lignages héraldiques

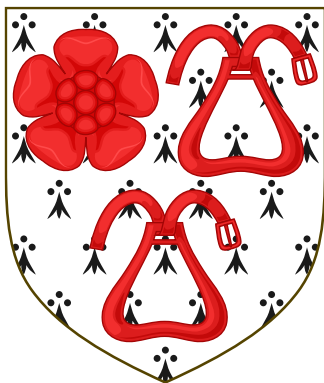


Fig. 7 : armes de la branche de Pontillas.

Le fait que Jacques de Hemricourt rattache Arnould aux Hemptinne confirme l'intuition que l'on peut se faire au premier coup d'œil de son sceau<sup>45</sup> qui présente des armoiries très proches du reste de la famille : *d'hermine à deux étriers accompagnés d'une rose au franc-quartier*. Le fait que le champ soit d'hermine indique certainement une brisure par changement d'émaux. C'est pour nous une chance, car si Arnould avait plus simplement inversé les émaux sans recourir à une fourrure, la brisure serait devenue indétectable à partir du matériel sigillographique à notre disposition. L'émail des figures doit certainement être de *gueules*, constituant ainsi une inversion des couleurs des armes plaines. Je considère comme extrêmement plausible que les armes d'Arnould de Pontillas aient été *d'hermine à deux étriers accompagnés d'une rose au franc-quartier, le tout de gueules* (fig. 7). S'il reste des doutes pour les périodes antérieures, on peut donc être à peu près certains des armes que portaient les Pontillas et les Hemptinne au XIV<sup>e</sup> siècle.

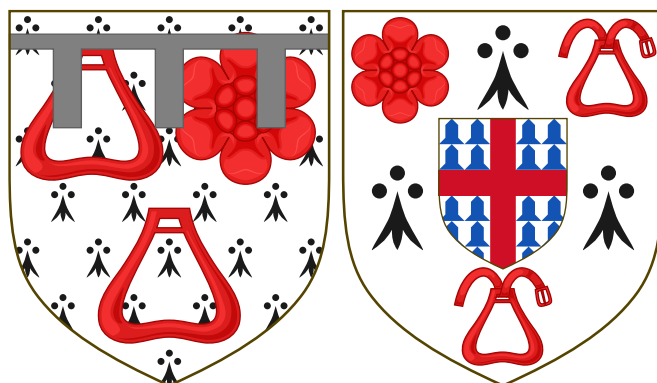


Fig. 8 : de gauche à droite : armes respectives de Gontier et de Libert de Pontillas (1338).

<sup>45</sup> AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, charte n° 470.

## *Études de cas*

À côté d'Arnould, on rencontre d'autres individus contemporains portant le surnom de Pontillas, scellant la même charte en 1338<sup>46</sup>, Gontier et Libert, écuyers (fig. 8). Leurs sceaux ne laissent aucun doute quant au fait qu'ils soient apparentés aux Hemptinne. Gontier porte des armes très proches de celles d'Arnould, à la différence que la rose se trouve au quartier senestre (il y a donc inversion symétrique de l'écu), que les étriers n'ont pas de courroie et qu'un lambel à trois pendants, une brisure héraldique commune, s'ajoute à la composition. Je m'abstiendrai de faire des hypothèses quant à la couleur du lambel. Libert, de son côté, porte une composition différente : pour commencer, il semblerait que le *semé d'hermine* se soit simplifié en trois mouchetures d'hermine, à moins qu'il ne s'agisse d'une représentation simplifiée du semé ; ensuite, la rose et les étriers, de taille réduite, sont accompagnés d'un écusson en cœur, celui-ci étant *de vair, à une croix*. Cette brisure mérite qu'on lui porte une attention toute particulière, quand on sait que le *vair* est l'emblème héraldique des Awans dont les Hemptinne furent un soutien en raison de leur parenté avec ce lignage (via la mère d'Arnould de Pontillas, fille de Libert Crepon). Selon Hemricourt, Eustache de Crisnée, fils d'une des deux sœurs d'Arnould, portait *d'Awans [de vair] à la croix de gueules*<sup>47</sup>. Le sceau de Libert de Pontillas constitue donc une preuve héraldique non seulement de l'allégeance des Hemptinne au parti d'Awans pendant la guerre que soutinrent ceux-ci aux Waroux, mais également du lien généalogique existant entre Libert et Arnould de Pontillas. Il est par conséquent plus que vraisemblable que l'émail de la croix figurant sur l'écusson de Libert de Pontillas fut de *gueules*, comme pour les armes de son cousin Eustache de Crisnée. Une autre remarque doit être faite au sujet de la rose, qui comporte six pétales (au lieu de cinq) aussi bien sur les armes de Gontier que sur celles de Libert : s'agirait-il d'une brisure que les deux frères auraient décidé d'adopter en commun pour se distinguer des autres branches de la famille ?

La similitude des armes, la période à laquelle ils agissent et la référence aux Awans que l'on trouve sur l'écu de Libert de Pontillas, permettent d'affirmer que Gontier et Libert étaient de très proches parents d'Arnould de Pontillas, sans aucun doute ses fils, car Arnould étant visiblement la souche de cette branche, les similitudes héraldiques et onomastiques ne peuvent en faire que ses descendants directs, et le fait qu'ils scellent à une époque aussi proche de celle où Arnould était lui-même en activité, rend assez improbable d'en faire ses petits-fils. Génicot ne considère pas ces individus comme des membres du lignage de Hemptinne, mais

---

<sup>46</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceaux n<sup>os</sup> 24448 et 24449.

<sup>47</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 426.

## *Lignages héraldiques*

probablement est-ce dû au fait qu'il n'avait tout simplement pas eu connaissance de leur existence ; il émet en revanche l'hypothèse qu'Arnould ait eu un autre fils du nom de Guillaume, chevalier tué en 1340 à Pont-à-Tressin, épisode relaté par Froissart<sup>48</sup>.

D'un point de vue purement héraldique, on constate la complexification des armoiries des cadets, et ce en un laps de temps assez court : sur l'espace de trois générations, entre Libert de Hemptinne et son petit-fils Libert de Pontillas, les armes *de gueules à deux étriers accompagnés d'une rose au franc-quartier, le tout d'argent* sont devenues *d'argent à deux étriers accompagnés d'une rose au franc-canton, le tout de gueules, accompagnés de trois mouchetures d'hermines et en cœur d'un écusson de vair à la croix de gueules (Crisnée)*. Les armoiries de Libert de Pontillas sont devenues aussi complexes et éloignées des armes plaines en passant par plusieurs brisures différentes : 1) inversion et remplacement des émaux, 2) modification de la forme d'une figure (la *rose à cinq lobes* habituelle devenant une *rose à six lobes*), changement éventuel du nombre de figures (le *semé d'hermine* devenant peut-être *trois mouchetures*) et enfin l'adjonction, en cœur, des armoiries d'un parent. S'il n'est pas rare d'adopter une partie des armes maternelles, voire de les substituer complètement aux armes paternelles, la volonté de Libert d'adopter les armes d'un cousin est plus spécifique et doit certainement être vue comme un signe de ralliement dû au contexte de guerre lignagère du début du XIV<sup>e</sup> siècle. On en reparlera plus tard avec le cas de Gérard de Blehen (*cf. infra*).

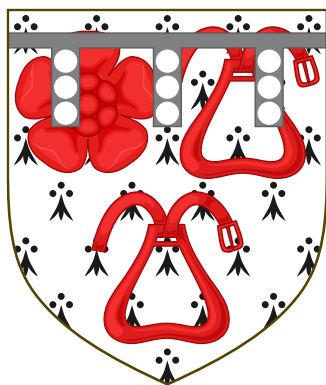


Fig. 9 : armoiries de Libert de Hemptinne.

Arnould de Pontillas nous a facilité la tâche en adoptant des armes qui, tout en restant très proches des armes de la famille de Hemptinne, se distinguent facilement par l'emploi de l'hermine. Mais qu'en est-il de ses deux frères ? Si j'ai bien retrouvé la trace d'un Libert de

---

<sup>48</sup> Léopold GÉNICOT, *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Âge (1199-1429). Tome II : les hommes – la noblesse*, Louvain, 1975, p. 151.

## *Études de cas*

Hemptinne, actif de 1346 à 1355<sup>49</sup>, la question de son identification au frère d'Arnould et de Stassin doit faire l'objet d'une réflexion. Le premier élément qui instaure le doute tient à la composition de ses armes : elles sont similaires à celles d'Arnould, brisées d'*un lambel à trois pendants, chaque pendant chargé de trois besants ou tourteaux* (fig. 9). Comme pour Gontier de Pontillas, je ne dispose d'aucun élément me permettant de connaître l'email du lambel. On se souvient que le chroniqueur de Hemricourt a listé les frères de Hemptinne dans l'ordre Libert – Arnould – Stassin. Si cet ordre devait refléter le réel ordre des naissances, alors Libert serait l'aîné et aurait dans ce cas-là porté les armes plaines. Cependant, les armoiries du Libert qui figure dans notre relevé sont clairement celles d'un cadet, puisqu'elles comportent au moins deux brisures (le changement d'email et l'adjonction du lambel). Le second élément tient à la chronologie : Libert scelle encore en 1355, soit plus de vingt ans après Arnould. S'il est bien son frère aîné, il aurait alors probablement atteint un âge fort avancé. Quand on sait que les fils d'Arnould scellent en 1338, on imagine difficilement que leur père puisse être né après les années 1290. Libert étant plus âgé, il aurait été au minimum septuagénaire au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

S'imposent alors à nous deux hypothèses : la première serait d'envisager que Jacques de Hemricourt se soit trompé ou qu'il n'ait pas accordé d'importance à l'ordre dans lequel il les citait, et que Libert fut en réalité le frère cadet d'Arnould et Eustache (éventuellement né plusieurs années après eux). Peut-être aussi Libert de Hemptinne aurait-il eu plus de notoriété que ses frères (ou que son souvenir était plus frais dans les mémoires)<sup>50</sup>. La seconde, partant du principe que Libert était bien l'aîné, serait d'envisager que son sceau ne nous soit pas parvenu et qu'il faille donc voir dans le sigillant Libert de Hemptinne un autre personnage, appartenant probablement à la génération suivante : il est intéressant de noter qu'il appose une surbrisure (le lambel) – et même peut-être deux surbrisures (les besants/tourteaux chargeant le lambel) – à des armes déjà brisées par changement de couleur. Cette dernière brisure étant celle utilisée par Arnould de Pontillas, il serait tentant de rattacher le sigillant Libert à celui-ci. Selon Borman, seuls Arnould et Eustache scellent la paix de 1334<sup>51</sup>, l'absence de Libert pourrait autant s'expliquer par son jeune âge (s'il est le cadet) que par son décès antérieur à cette date (s'il est l'aîné). Génicot considère bien le sigillant Libert de Hemptinne comme le frère

---

<sup>49</sup> AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, chartes n<sup>os</sup> 725 et 789.

<sup>50</sup> Lorsque Hemricourt débute la rédaction de son *Miroir* en 1353 (HEMRICOURT, t. I, p. 1), Libert de Hemptinne est toujours bien vivant.

<sup>51</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 426.

## *Lignages héraldiques*

mentionné par Hemricourt<sup>52</sup>. En admettant cette reconstitution, alors il faut obligatoirement admettre que Libert était le cadet de la fratrie, héraldique et chronologie obligent. On s'étonnera cependant que ses armes soient, comme dit plus tôt, une surbrisure des armes d'Arnould : les armes plaines dont il devait se distinguer seraient celles de Stassin, qu'il aurait bel et bien pu briser d'un lambel, mais il conserve l'hermine qui est pourtant la brisure d'Arnould. Pourquoi un tel choix, sinon parce qu'il était son fils et non son frère ?

Si on s'en tient donc à l'autre hypothèse (celle où il y aurait deux Libert, l'aîné décédé avant 1334, et son probable neveu scellant entre 1346 et 1355), alors l'héraldique plaide clairement pour rattacher Libert le sigillant à la branche de Pontillas. On se rappellera qu'un Libert de Pontillas a déjà été identifié comme étant un fils d'Arnould. Si ses armes diffèrent de celles d'Arnould de Hemptinne, pourquoi ne pas envisager qu'il s'agisse du même individu qui aurait changé de sceau au cours de son existence ? Il faut toutefois noter que le Libert de Pontillas de 1338 est écuyer, là où le Libert de Hemptinne de Hemricourt est chevalier (il l'appelle *messires*), tout comme le sigillant. Cependant, en admettant qu'il s'agisse de la même personne, il n'est pas improbable qu'il fût adoubé entre 1338 et 1355.

Il reste donc un frère, Stassin de Hemptinne, que je n'ai pas encore abordé. Hormis le chevalier de 1250, ancêtre vraisemblable de tous les Hemptinne postérieurs, un autre individu de ce nom se retrouve effectivement dans le chartrier des comtes de Namur, actif en tant que sigillant entre 1292 et 1294<sup>53</sup>. Pourrait-il être le troisième frère mentionné par Jacques de Hemricourt ? Il aurait scellé un acte en 1234, soit quarante ans après l'attestation la plus récente que j'ai relevée d'Eustache, ce qui représenterait une période d'activité particulièrement longue mais ce n'est pas tant cet élément qui me pousse à douter de l'identification qu'un argument en lien avec la titulature. Le Stassin des années 1290 est écuyer, comme mentionné dans un acte de 1297<sup>54</sup>, et maire de Namur<sup>55</sup>, ce qui dénote avec Arnould de Pontillas et Libert de Hemptinne qui, de leur côté, sont d'un rang supérieur (chevaliers). Il serait étonnant de voir que Stassin soit le seul des trois frères à être resté écuyer, lui qui semble pourtant être l'aîné (c'est lui, après tout, qui a hérité du nom de leur grand-père). De plus, un Eustache de Hemptinne, *chevalier*, est bien mentionné en 1344<sup>56</sup>. Je pense donc qu'il y a lieu de voir deux Eustache ou Stassin de

---

<sup>52</sup> GÉNICOT, *L'économie rurale*, op.cit., p. 150-151.

<sup>53</sup> AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, chartes n<sup>os</sup> 248, 262 et 268.

<sup>54</sup> Et non chevalier, comme on lit parfois ; AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, charte n<sup>o</sup> 290. Il s'agit du règlement d'un litige pour lequel « Stassin de Hymetines escuier » est désigné arbitre.

<sup>55</sup> AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, chartes n<sup>os</sup> 238 et 243.

<sup>56</sup> Charte du 10 juillet 1344 dans le cartulaire de Saint-Laurent à Liège, dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, tome II, Liège, 1882, p. 214

## Études de cas

Hemptinne (en plus de celui de 1250) : le maire de Namur et écuyer des années 1290, et le chevalier, frère d'Arnould, des années 1330-1340. Léopold Genicot opte d'ailleurs pour la même reconstitution, considérant que l'écuyer Stassin est l'oncle des frères de Hemptinne<sup>57</sup>. Il faut donc se rendre à l'évidence que le sceau du Stassin de Hemptinne mentionné par Hemricourt ne nous est malheureusement pas parvenu. On peut conséquemment émettre l'hypothèse que les sceaux de l'oncle homonyme devaient présenter des armes brisées, mais l'absence de variation dans les figures oblige d'y voir une brisure par changement d'émaux. On pourrait conjecturer qu'il ait inversé les émaux des armes plaines (de *gueules* sur *argent*), mais sans preuve. Stassin aurait eu deux fils, Henri du Bois et Stassart de Hemptinne le jeune<sup>58</sup>.

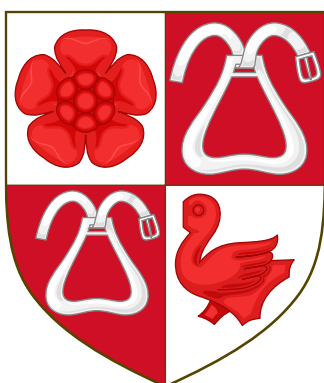


Fig. 10 : armes de Jean le Marchand dit de Bois (1359). Les couleurs sont hypothétiques.

Le fait qu'un Henri du Bois ait pu être le fils de Stassin de Hemptinne est corroboré par l'héraldique, le corpus comprenant un sigillant de ce nom, homme de loi du baillage de Wasseiges, portant des armes en tout point identiques à celles des Hemptinne<sup>59</sup>. Peut-être cette branche a-t-elle subsisté en la personne de Jean le Marchand dit de Bois, simple alleutier scellant en 1359 d'un écartelé, *au 1 une rose, aux 2 et 3 un étrier, au 4 une merlette*<sup>60</sup>. On notera au passage le déclassement progressif de la famille : Stassin, écuyer, engendre un simple homme de loi, dont le fils probable – car compte tenu de la chronologie on imagine difficilement que Jean le Marchand ait pu être autre chose qu'un fils de Henri – n'est plus qualifié que d'alleutier (bien qu'il soit en réalité homme de loi, étant l'arrière-petit-fils d'un chevalier). Au sujet de cette famille de Bois, issue de celle de Hemptinne, je signalerai qu'il se trouve au château de Modave, sur le plafond du hall d'entrée où se trouve un arbre généalogique armorié reprenant les trente-deux quartiers de noblesse de Jean-Gaspard-Ferdinand de Marchin, un

<sup>57</sup> GENICOT, *L'économie rurale*, op.cit., p. 150.

<sup>58</sup> ASAN, XXV, p. 9.

<sup>59</sup> AE, op.cit., charte n° 524.

<sup>60</sup> AE, op.cit., p. 853.

## *Lignages héraldiques*

certain Thierry de Bois dont les armes étaient un écartelé, *aux 1 et 4 d'argent à une aigle de sable, aux 2 et 3 de Hemptinne* (fig. 11). Étant le quadrisaïeul du comte de Marchin, né en 1601, on peut conjecturer qu'il serait né dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle. On notera que les armes des de Bois ont exactement les mêmes émaux que les Hemptinne, ce qui ne va pas dans le sens de l'hypothèse que Stassin (le jeune) aurait brisé ses armes par changement d'émaux, mais il ne faut pas perdre de vue que si Thierry est bel et bien un descendant de cette famille ayant vécu au XV<sup>e</sup> siècle, les brisures étaient alors tombées en désuétude, et il serait donc normal qu'il ait adopté les armes plaines de sa famille, abandonnant les brisures de ses prédécesseurs. Quant à l'aigle de son écartelé, son origine est incertaine.

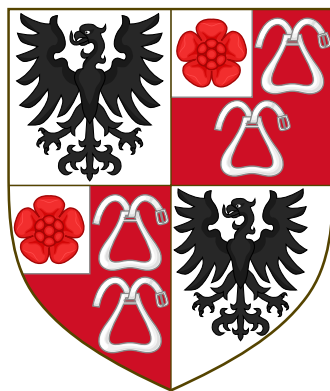


Fig. 11 : *armes de Thierry de Bois telles que dépeintes sur l'arbre généalogique de Jean-Gaspard-Ferdinand de Marchin au château de Modave.*

Quoi qu'il en soit de cette famille de Bois, on avait laissé là nos trois frères (Stassin, Arnould et Libert). Le seigneur de Hemptinne, père des trois frères que l'on vient d'étudier, se serait nommé Libert<sup>61</sup>, chevalier depuis 1297 au moins<sup>62</sup> et maire de Namur cité en 1311<sup>63</sup>. De lui, on ne conserve également aucun sceau. Néanmoins, on peut supposer sans grand risque de se tromper, que celui-ci aurait été aux armes plaines des Hemptinne, comme elles étaient portées par son père Stassin en 1250.

Il semble que Jacques de Hemricourt avait initialement prévu de développer davantage la généalogie des Hemptinne : après avoir évoqué les trois frères, il laisse un blanc avant de reprendre par « puysque nos avons recordeit la generation des trois fis la bonne damme de Hemmetines (...) »<sup>64</sup>. On ne peut que déplorer cette lacune, car le minutieux chroniqueur qu'il

<sup>61</sup> GENICOT, *L'économie rurale, op.cit.*, p. 150.

<sup>62</sup> Dieudonné BROUWERS, *L'administration et les finances du comté de Namur du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (sources). IV : Chartes et règlements*, tome I, Namur, 1913, p. 294.

<sup>63</sup> *Annales de la société archéologique de Namur* (par après « ASAN »), tome XXV, Namur, 1905, p. 14-15.

<sup>64</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 426.

## Études de cas

était, contemporain de ces individus qui plus est, n'aurait probablement pas manqué de mettre plus de clarté dans la généalogie de cette famille en fournissant des informations dignes de confiance. Il faudra faire sans, quoi qu'il en soit.

Avant de progresser dans le temps et de s'attaquer à la génération suivante, je propose de récapituler ce que l'on sait déjà sous forme d'un tableau où je m'autoriserai à reproduire toutes mes hypothèses héraldiques (tableau I). Il ne faut bien entendu pas perdre de vue que seules les armes du dernier Stassin peuvent être démontrées de manière plus ou moins certaines, les émaux proposés pour les autres restant hypothétiques, quoique plausibles.

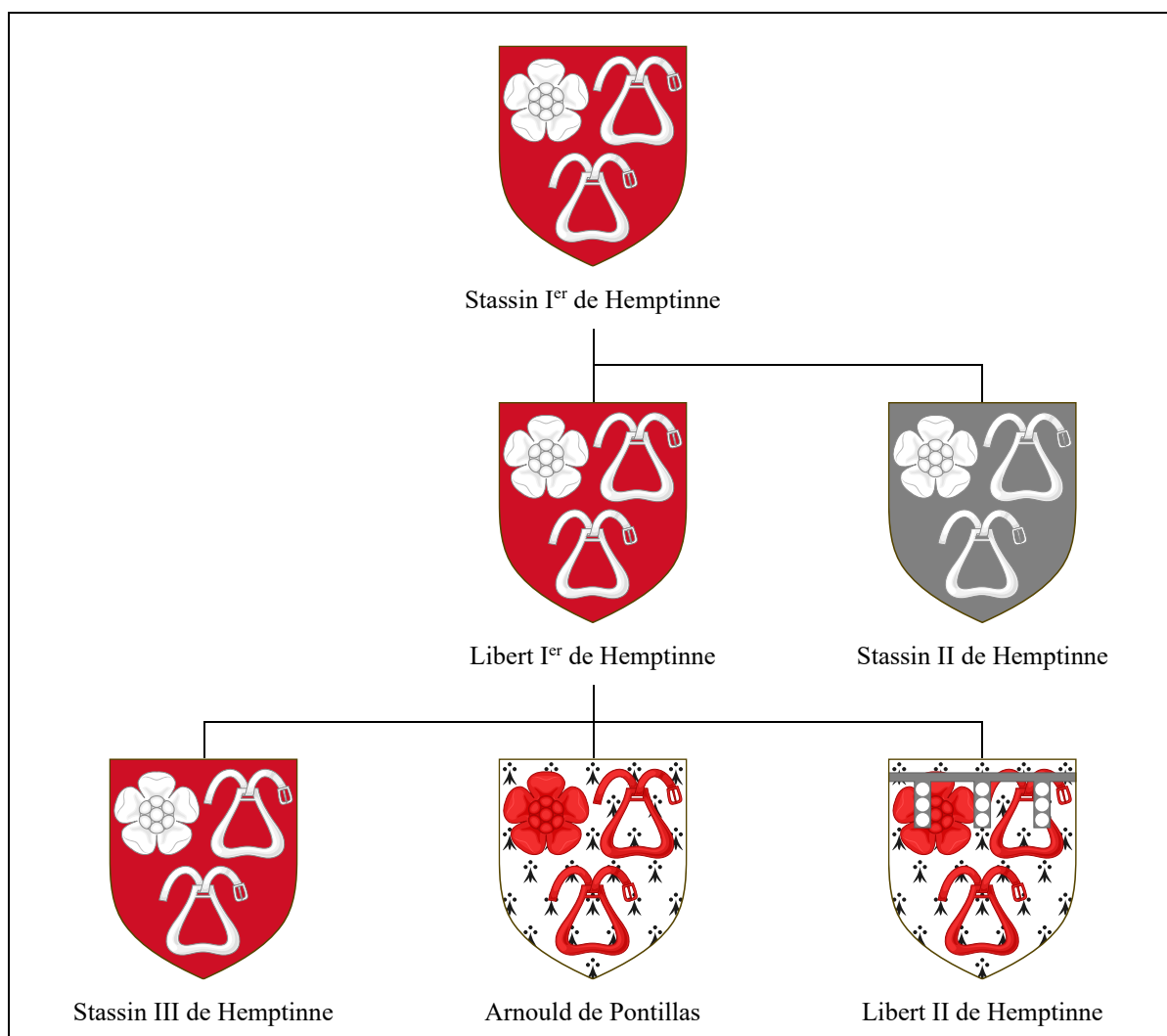


Tableau I : *arbre généalogique intégrant les armes restituées hypothétiquement des trois premières générations de la famille de Hemptinne*. Les différents membres se voient ici attribuer des numéros – qui sont totalement apocryphes – pour plus de clarté.

Il existe dans cette famille un autre Arnould, quant à lui surnommé de Hemptinne, apparaissant dans le chartier des comtes de Namur. Ayant une carrière assez féconde, il scelle

## *Lignages héraldiques*

six chartes<sup>65</sup> entre 1373 et 1384. Ses armes sont, à priori, identiques à celles d'Arnould de Pontillas : le champ est en tout cas d'hermine, mais je ne peux avoir aucune certitude quant à l'émail des étriers et de la rose, quoiqu'ils soient très probablement de *gueules*. Un élément très intéressant quant à cet Arnould, est que l'on peut reconstituer un fragment de sa généalogie grâce au chartrier des comtes de Namur. Dans une charte du 12 janvier 1393<sup>66</sup>, une certaine Ysaude, dame du *Verbois*, se présente comme étant la veuve du chevalier Arnould de Hemptinne. Cette charte est scellée par le fils d'Arnould, Robert de Hemptinne, qui porte également des armes identiques à celles de son père et d'Arnould de Pontillas. En sortant un peu de notre cadre chronologique, en 1420, on trouve un certain Louis de Hemptinne dit de *Verbos*, portant des armes similaires<sup>67</sup>. Il ne semble pas faire l'ombre d'un doute que le *Verbois* dont la veuve d'Arnould était la dame en 1393 et le *Verbos* prêtant son surnom à Louis de Hemptinne en 1420, soient le même lieu, que l'on doit certainement identifier au *Vert Bois*, dépendance de Pontillas (apparaissant sur la carte de Ferraris sous le nom *Verdbois*). Quand on compare les armoiries et les possessions d'Arnould de Pontillas, d'Arnould, Robert et Louis de Hemptinne, on peut difficilement douter qu'ils soient tous les quatre issus d'une même branche.

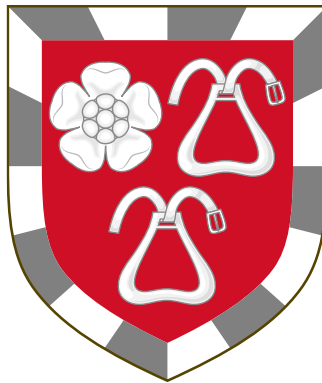


Fig. 12 : armes de Heneman de Hemptinne (1331).

On trouve encore un contemporain des trois frères de Hemptinne, Heneman, scellant en 1331. Celui-ci, dont le sceau est à présent trop détérioré pour qu'on puisse le lire, aurait porté les armes de Hemptinne brisées d'une *bordure componnée*<sup>68</sup> (fig. 12). Il est à noter que cet Heneman est homme de loi<sup>69</sup>, soit une qualité inférieure à celle des frères évoqués plus haut, qui étaient chevaliers. Compte tenu de la brisure et du rang, Heneman de Hemptinne devait être

---

<sup>65</sup> AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, chartes n<sup>os</sup> 1029, 1042, 1043, 1084, 1166 et 1168.

<sup>66</sup> AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, charte n<sup>o</sup> 1225.

<sup>67</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceau n<sup>o</sup> 7565 ; extrait de AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, charte n<sup>o</sup> 1351.

<sup>68</sup> DE RAADT, t. II, p. 63.

<sup>69</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 524.

## Études de cas

un collatéral de ceux-ci, peut-être leur cousin. Compte tenu de ceci et du fait qu'il scelle la même charte que Henri de Bois en 1331, il ne serait dès lors pas improbable qu'il fut un autre fils de Stassin II, bien que De Riemaekers ne le mentionne pas<sup>70</sup>.

Ce Heneman mis de côté, on retrouve encore, outre les deux Pontillas évoqués plus haut, deux individus issus de la famille de Hemptinne et scellant au XIV<sup>e</sup> siècle : Jean et Sandrard (Alexandre). Jean porte les armes plaines<sup>71</sup> (sauf brisure par changement de couleur) tandis que Sandrard porte les armes de Hemptinne *brisées d'un anneau en cœur*<sup>72</sup>, ce que ne signalent ni De Raadt, ni René Laurent dans son inventaire de sceaux du chartrier des comtes de Namur, qui ignorent tous deux la présence de l'annelet. Sandrard était bailli du comté de Namur en 1367, office assez important témoignant de l'influence de sa famille, cependant, il n'était qu'écuyer.

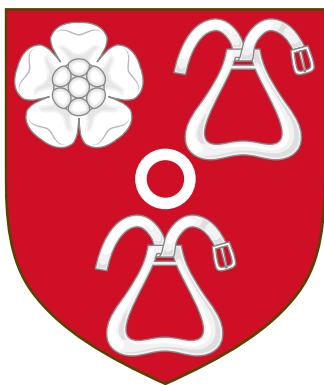


Fig. 13 : armes de Sandrard de Hemptinne.

Jean et Sandrard de Hemptinne scellent une charte ensemble en 1355. Cela semble indiquer qu'ils étaient parents, peut-être frères, Sandrard aurait alors été le fils puiné (bien que sa carrière semble la plus florissante) compte tenu de la présence d'une brisure sur ses armes, tandis que celles de Jean semblent a priori plaines. Cette impression est confirmée par d'autres données, Jean de Hemptinne ayant en effet relevé le manoir de Hemptinne après la mort de son père Stassin, tandis que Sandrard (qui portait le prénom de leur grand-père maternel) tenait le fief de Schore à Jandrain<sup>73</sup>. À la différence de la génération précédente, ils ne sont donc plus chevaliers, mais seulement hommes de fief. C'est un déclassement qu'on rencontrera souvent par la suite.

<sup>70</sup> ASAN, XXV, p. 9.

<sup>71</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 789.

<sup>72</sup> AE, *op.cit.*, chartes n°s 789, 845 et 973.

<sup>73</sup> *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1911, p. 208.

## Lignages héraldiques

Un contemporain, Henri de Hemptinne, échevin, porte *de Hemptinne, brisé d'une merlette en cœur*<sup>74</sup>. Ces armes ressemblent assez à celles de Sandrard, et il est à noter que bien plus tard (en 1484), un autre individu, Jean de Hemptinne, maieur de Villers-lez-Heest, portait *de Hemptinne, brisé d'une étoile à cinq rais en cœur* (cf. *supra*). Il semblerait donc que le fait de briser les armes par l'adjonction d'une figure de petite taille en cœur était une solution souvent adoptée par les membres de la famille de Hemptinne, peut-être en raison des contraintes techniques et esthétiques d'armes comprenant trois figures bien ordonnées (c'est-à-dire deux au-dessus et une en dessous).

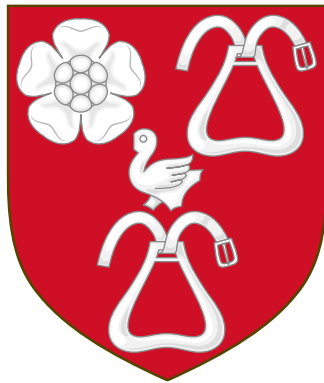


Fig. 14 : armes de Henri de Hemptinne.

Les Pontillas ne sont pas en reste après la période étudiée, on continue à les rencontrer, portant toujours un écu aux étriers. Un Thomas de Pontillas est maire de la cour de Saint-Lambert à Flawinne en 1432. Son sceau, mal conservé, montre toujours clairement deux étriers et une rose, mais il est difficile de voir si l'écu est d'hermine, comme celui d'Arnould<sup>75</sup>. Un Massart de Pontillas, masuir de la cour d'Evrard de Goesnes, porte en 1428 *deux étriers accompagnés d'un franc-quartier fretté à un chef chargé d'une anille*<sup>76</sup>. Ces armes sont du reste très proches de celles de Jacques de Pontillas, échevin du chapitre Saint-Aubain à Namur en 1449, qui portait *trois étriers accompagnés en cœur d'un écusson fretté à un chef chargé d'une anille à dextre*<sup>77</sup>. La très grande similitude entre les armes de Massart et Jacques suggère qu'ils étaient proches parents, peut-être deux frères ou bien un père et son fils. Il faut signaler que Jacques avait renoncé à la rose, figurant sur les armes de tous les membres de la famille de Hemptinne depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, pour adopter une composition plus symétrique à trois étriers. Le *fretté au chef* rappelle les armes de la famille du Cerf, dont un membre (Gilles, chevalier et

<sup>74</sup> AE, *Inventaire des moulages...*, sceau n° 13510.

<sup>75</sup> AE, *Inventaire des moulages...*, sceau n° 9151.

<sup>76</sup> AE, *Inventaire des moulages...*, sceau n° 9224.

<sup>77</sup> AE, *Inventaire des moulages...*, sceau n° 9276.

## Études de cas

homme de fief du comte de Namur) apparaît dans le corpus<sup>78</sup>, et dont les couleurs auraient été *d'or, fretté de sable, au chef de gueules*<sup>79</sup>, ainsi que celles de Thynes, dont descendaient aussi les Faulx, et qui étaient identiques à celles des du Cerf<sup>80</sup>. L'anille comme brisure sur de telles armes est utilisée à deux reprises dans le corpus, par Pierre de Wierde, maire d'Anhée en 1342, qui porte *fretté au chef chargé d'une anille à dextre et d'une étoile à six rais à senestre*<sup>81</sup>, et par Jean de Bouvignes en 1362, dont le chef est *chargé de deux anilles*<sup>82</sup>. Le côté spécifique de ces armes rend plausible une parenté de Massart et Jacques de Pontillas avec l'un de ces individus.

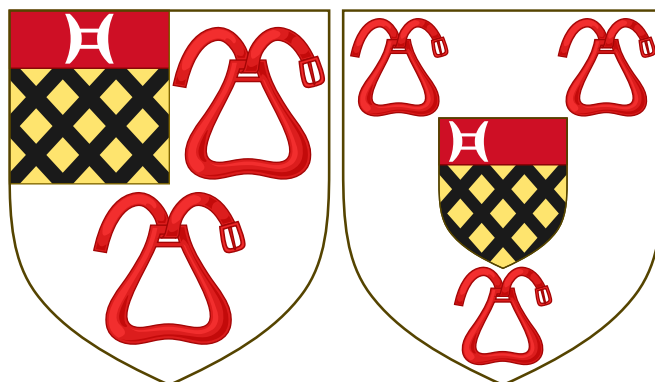


Fig. 15 : de gauche à droite, respectivement : *armes de Massart et de Jacques de Pontillas*. Les couleurs sont hypothétiques.

Les Hemptinne et les Pontillas constituent donc un cas d'étude tout à fait intéressant pour aborder les différentes brisures utilisées au sein d'un même lignage, car le nombre de sigillants que l'on peut retrouver est assez important, surtout si on se permet de déborder un peu du cadre chronologique. On est assez frappé par le nombre d'armes différentes, et la facilité avec laquelle elles peuvent s'éloigner des originelles, jusqu'à faire presque oublier la parenté existant avec la branche aînée. Si le XV<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans l'emploi des brisures qui sont progressivement abandonnées, les Hemptinne et leurs collatéraux Pontillas semblent y avoir recours plus longtemps. L'utilité des brisures étant à l'origine de distinguer un combattant d'un autre sur le champ de bataille ou en tournoi, elles sont indissociables du monde chevaleresque, et perdent de leur signification au fur et à mesure que les descendants de chevaliers se fondent dans la masse. La relative importance qu'avaient les Hemptinne à un moment donné explique peut-être leur goût plus marqué pour les brisures jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en souvenir de leur passé prestigieux. On a vu ici comment l'héraldique pouvait être mise à contribution pour

<sup>78</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 613.

<sup>79</sup> HEMRICOURT, t. II, p. 173.

<sup>80</sup> HEMRICOURT, t. II, p. 198.

<sup>81</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 666.

<sup>82</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 927.

## *Lignages héraldiques*

reconstituer des lignées médiévales, mais il est surtout apparu à quel point cette reconstitution est complexe et doit mobiliser d'autres ressources (onomastique, étude des biens). Ce chapitre, le premier, est particulièrement dense, car il fallait poser les bases. Pour le prochain cas étudié, on va sortir quelque peu de cet univers chevaleresque pour étudier une classe sociale avec laquelle ses limites ne sont pas imperméables : la bourgeoisie.

## LES COLLE ET AUX LOVIGNIS

La faucille est une figure qui apparaît à plusieurs reprises dans l'héraldique namuroise. Généralement, elle est utilisée en composition et va quasi toujours pas trois (bien ordonnées – c'est-à-dire deux au-dessus et une en dessous). On la retrouve notamment dans les armes de la famille Colle et dans celle de la famille Aux Lovignis. Contemporains et évoluant dans le même cercle (la magistrature namuroise), ces deux lignages entretiennent entre eux des liens, notamment matrimoniaux. On trouve entre les armes de ces deux familles des similitudes assez flagrantes, la plupart des membres portant des écus à trois faucilles accompagnées d'un autre élément (comme un écusson pour les Colle ou une anille<sup>83</sup> pour les Aux Lovignis) en cœur, ou bien deux faucilles accompagnées d'un franc-quartier lui-même chargé d'un élément. On peut noter qu'un des membres de la famille Colle – Massart, maire de la cour du Feix (*fl.* 1394-1397) – porte une composition du second type où le franc-quartier est chargé d'un étrier, figure abordée au chapitre précédent.

Le blasonnement des armes de la famille Colle avec les couleurs serait *d'or à trois faucilles de sables accompagnées d'un écusson de sinople en cœur*<sup>84</sup>. Je n'ai retrouvé d'attestation de ces émaux que dans un article que J. Capelle consacre à la famille namuroise des Gaiffier en 1905. Il ne cite pas de source pour cette information, ce qui la rend problématique, mais il semble néanmoins appliquer une méthode critique assez moderne dans son travail, par ailleurs. Faute de mieux, on retiendra ses informations.

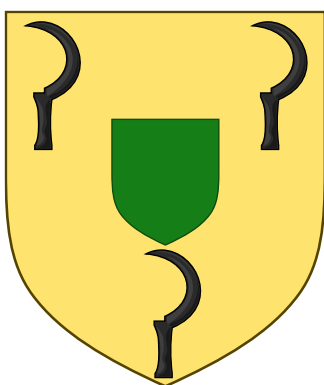


Fig. 16 : armes de la famille Colle.

---

<sup>83</sup> Figure héraldique représentant une ancre scellée dans la meule d'un moulin et la liant à son acte de rotation. Elle a grosso modo la forme d'un X.

<sup>84</sup> ASAN, tome XXV, 1905, p. 168.

## *Lignages héraldiques*

Le plus ancien sceau conservé d'un membre de la famille est celui de Colin Colle, échevin de Namur en 1326, il diffère des armes de la famille telles que présentées ci-dessus en ce sens que l'écusson central se trouve chargé sur un franc-quartier et surmonté d'un lion issant<sup>85</sup>. Il peut donc exister des différences assez notables entre les armes personnelles de membres de la famille Colle et les armes de la famille elle-même, on retrouve ici la même liberté qui avait pu être observée pour le cas du lignage de Hemptinne (*cf.* le cas des armes de Gontier de Pontillas). La famille Colle, bien que moins connue que celle étudiée au précédent chapitre, offre, elle aussi, un cas intéressant pour l'étude des brisures employées au sein d'une même famille.

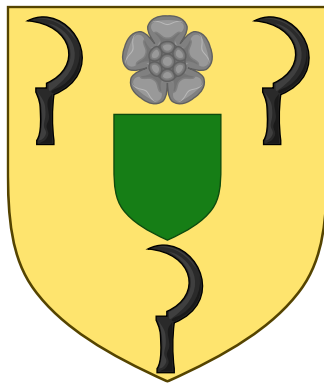


Fig. 17 : *armes de Renier Colle (fl. 1352-1355).*

Pendant les années 1350, un autre membre de la famille Colle, Renier (homme de fief et échevin de Namur actif de 1352 à 1355), utilise un sceau sur lequel figurent les armes des Colle brisées par l'adjonction d'un meuble : une rose au point du chef<sup>86</sup>. En 1354, le même Renier scelle en même temps qu'un autre membre de la famille, Colin Colle dit Bertrand, qui porte des armes avec un franc-quartier (comme son homonyme de 1326), le franc-quartier chargé d'un maillet<sup>87</sup>. Ces armes sont assez similaires de celles de Massart Colle, maire de la cour du Feix scellant en 1384, évoqué plus haut en raison du fait que son franc-quartier est chargé non pas d'un maillet mais d'une autre figure héraldique assez typique de nos régions : un étrier<sup>88</sup>. Celui-ci, du reste, reparait plus tard, investi d'une nouvelle charge (maire de Namur) et portant les armes plaines de la famille Colle (du moins les suppose-je plaines, en l'absence

<sup>85</sup> AE, *Inventaire du chartrier des comtes de Namur*, chartes n° 469.

<sup>86</sup> AE, *op.cit.*, chartes n°s 774, 784 et 792.

<sup>87</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 784.

<sup>88</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1172.

## Études de cas

de couleurs connues, c'est toujours le même problème)<sup>89</sup>. Massart a un contemporain, Jean Colle, échevin de Namur, portant lui aussi les armes supposément plaines<sup>90</sup>.

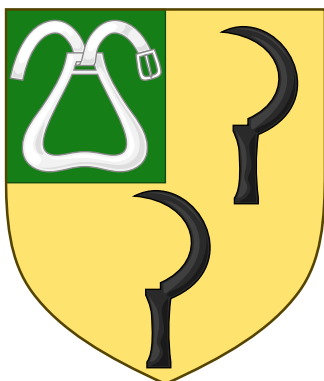


Fig. 18 : armes de Massart Colle (1384).

On peut donc relever trois types d'armes dérivées de celles de la famille Colle : les armes plaines (ou bien brisées par changement de couleur), les armes brisées par l'adjonction d'une figure (la rose de Renier Colle) et les armes au franc-quartier. Un élément intéressant à souligner est le cas de Massart Colle, qui abandonne un premier écu au franc-quartier pour adopter les armes plaines de la famille. Massart était le fils de Renier Colle<sup>91</sup>, dont les armes sont connues, et on pourrait donc imaginer que les premières armes de Massart aient été portées du vivant de son père : il aurait, logiquement, abandonné ses armes brisées pour les armes plaines après le décès de son géniteur. Or, on sait que Renier était mort en 1367, soit bien avant la période où Massart usait de son premier sceau (1384)<sup>92</sup>. Par conséquent, il faut conclure que le changement d'armoiries effectué par Massart Colle entre 1384 et 1394 n'est pas dû au décès de son père – qui aurait automatiquement entraîné la dévolution de ses armes à son fils – mais à un choix opéré par Massart indépendamment des règles successorales régissant l'héraldique. Un changement tardif de sceau semble difficilement envisageable : si un délai après la mort du père pendant lequel le fils héritier continuerait à user de son sceau brisé est possible (le temps de faire réaliser un nouveau sceau) ; en 1384 une vingtaine d'années s'étaient probablement déjà écoulées depuis le décès de Renier. Il semble donc que ce soit de manière délibérée que Massart Colle modifie ses armoiries entre 1384 et 1394. La disparition d'un collatéral considéré comme l'aîné du lignage (Renier lui-même ne portait pas les armes plaines) serait-il à l'origine de ce choix ? Rien ne permet de le confirmer, mais il existe un autre élément qui n'est peut-être pas

<sup>89</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 1254 et 1267

<sup>90</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 1262.

<sup>91</sup> ASAN, t. XXV, 1905, p. 43.

<sup>92</sup> ASAN, t. XXV, p. 23.

## *Lignages héraldiques*

anodin, et il est à rechercher dans la carrière de Massart Colle. En 1394 en effet, l'ancien échevin du Feix a pris du galon, puisqu'il est désormais maire de Namur<sup>93</sup>. Ne pourrait-on pas émettre l'hypothèse que ce soit l'ascension politique de Massart qui l'aurait poussé à adopter des armes pleines, plus en adéquation avec sa nouvelle dignité (les armes pleines sont l'apanage des chefs de famille) ? Cette hypothèse pourrait être corroborée par le fait que ses armes de 1394 sont timbrées, imitant l'usage des familles nobles dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, là où dix ans plus tôt, son sceau arborait un écu seul. Le cimier de Massart Colle consiste en une gerbe de blé entourée de deux faucilles, il sera porté par plusieurs autres membres de la famille Colle dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle, illustrant à mon sens une véritable assimilation de cette famille de magistrats à l'aristocratie<sup>94</sup>.

Il existe un autre sigillant du chartrier des comtes de Namur qui doit sans aucun doute être rattaché à la famille Colle : Jean Bertrand, homme de fief en 1372. Son onomastique le rapproche de Colin Colle dit Bertrand (*cf. supra*) tandis que son héraldique ne laisse planer aucun doute quant à son appartenance au lignage : il porte un écartelé, *aux 1 et 4 trois faucilles, aux 2 et 3 cinq billettes*, mais c'est surtout son cimier qui vient dissiper tous les doutes : une gerbe de blé entre deux faucilles (celui de la famille Colle)<sup>95</sup>. Jean Bertrand est le seul membre de la famille à écarteler les armes familiales, que cet écartelé soit une brisure où l'association des armes de deux familles<sup>96</sup>.

Quoi qu'il en soit, vouloir faire correspondre une brisure à une branche en particulier semble inutile dans le cas de la famille Colle : la variante au franc-quartier est portée aussi bien dans la branche de Massart, fils de Renier et probable petit-fils de Colin<sup>97</sup>, que dans celle des « Bertrand Colle ». Les armes plaines sont également portées dans les deux branches qui partagent en outre le même cimier. Avec le XV<sup>e</sup> siècle et l'abandon progressif des brisures, tous les membres de la famille porteront les mêmes armes. Il peut être déroutant, quand on regarde la lignée de Colin, Renier et Massart Colle, de voir les différences qui existent entre les armes du grand-père, du fils et du petit-fils : Colin porte des armes au franc-quartier, son fils des armes

---

<sup>93</sup> *Op.cit.*, p. 43., la charte n° 1254 nomme en effet « Massart Colle maieur de Namur » là où la n° 1172 le qualifiait de « maires et eskevins du Pheix et des appendanches ».

<sup>94</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceaux n°s 8980 (Bertrand Colle, 1419), 8992 (un autre sceau de Massart Colle, 1398), 9059 (Bertrand Colle, 1426), 34730 (Bertrand Colle, 1421). Le sceau n° 28985 (Jean Colle, 1420) comporte également des armoiries timbrées, mais le traditionnel cimier des Colle est remplacé par une capelette.

<sup>95</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1021.

<sup>96</sup> La billette n'est pas rare, on la retrouve dans les armes de plusieurs familles présentes dans le corpus, comme les Barbesalée (chartes n°s 1021 et 1267).

<sup>97</sup> ASAN, t. XXV, p. 17.

## Études de cas

plaines simplement brisées d'une rose au point du chef, et le petit-fils arbore successivement des armes au franc-quartier et des armes plaines. Il serait vain de chercher des règles précises en termes de brisures héraldiques, il semblerait plutôt que chaque membre du lignage soit libre de se constituer des armoiries propres dérivées des armes du lignage, tout en gardant à l'esprit la fonction qu'il exerce (à l'image de Massart qui adopte les armes plaines en devenant maire de Namur).

Un cas tout à fait intéressant pour la famille Colle, mais débordant quelque peu du cadre de notre étude, est celui d'Adam Colle, lieutenant mayor de Namur en 1447 : il porte un écu à trois fascés allésées, tandis que les armes des Colle se retrouvent réduites à un simple franc-quartier<sup>98</sup>. Or, il s'avère que cet Adam, s'il était lui-même vraisemblablement légitime, était issu d'un bâtard, Jean Colle, fils naturel de Colle du Bois<sup>99</sup>. On retrouve là un signe de bâtardise fréquent, consistant à reléguer les armes paternelles dans un franc-quartier sur un écu généralement plain, permettant ainsi au bâtard d'arborer un signe d'appartenance à son lignage tout en étant clairement distingué des enfants légitimes. Néanmoins, les fils légitimes de bâtards reprennent la plupart du temps les armes plaines de leur lignage, abandonnant de la sorte toute référence à leur ascendance illégitime : Adam avait-il fait le choix de conserver les armes bâtardes de son père, ou bien était-il lui-même un fils naturel ? Cet élément montre en tout cas que les Colle, famille scabinale, suivaient les usages héraldiques de la noblesse<sup>100</sup>.

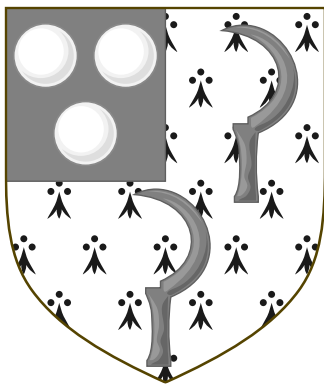


Fig. 19 : armes de Thomas aux Lovignis.

J'ai voulu dans ce chapitre m'intéresser également à la famille aux Lovignis car elle partage plusieurs caractéristiques communes aux Colle. Premièrement, plusieurs de ses

<sup>98</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceau n° 9137.

<sup>99</sup> ASAN, t. XXV, p. 54.

<sup>100</sup> Laurent HABLLOT, *L'héraldique au service de l'histoire : Les armoiries des bâtards à la fin du Moyen Âge, études de cas*, dans *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne* [en ligne], Rennes, 2016 (<https://doi.org/10.4000/books.pur.44762>, consulté le 12 août 2024).

## *Lignages héraldiques*

membres évoluent dans le cercle de la magistrature namuroise, tout comme les Colle, ensuite, il existe entre eux des alliances matrimoniales (Marie Colle, fille de Colin et petite-fille de Colle du Bois, avait épousé Thierry aux Lovignis)<sup>101</sup>, et enfin, leurs armoiries sont très similaires, les deux familles arborant trois faucilles sur leur écu. Signalons encore des similitudes d'ordre onomastique (les deux familles utilisent le nom de baptême Thomas – notamment sous la forme hypocoristique Massart). De là à supposer une communauté d'origine entre ces deux familles, il n'y a qu'un pas. Il est vrai que la prudence doit toujours être de mise quand il s'agit de faire des hypothèses généalogiques à partir d'un matériel héraldique, mais pour deux familles arborant des armes similaires (d'autant plus qu'elles sont les seules du corpus à employer la faucille comme emblème), évoluant dans la même zone géographique et le même milieu, on peut parler d'un faisceau d'indices concordants. L'article des *Annales de la société archéologique de Namur* cite un passage du registre aux sentences criminelles (1363 f., n<sup>os</sup> 26, 36) énumérant « Jean Colle, Colle son frère, Bertrand Colle et tous les Colle, excepté Collard et Thiéry aux Lovignis »<sup>102</sup>. Se rappelant que Thierry avait épousé Marie Colle, on pourrait penser que c'est uniquement par son mariage qu'il est un membre de la famille Colle, cependant, l'argument héraldique semble plaider pour un lien plus ancien. Thierry porte un écu à *trois faucilles accompagnées en cœur d'une anille*<sup>103</sup>, des armes résolument proches de celles des Colle. Sachant qu'il s'était marié avec une Colle, il serait toujours possible d'envisager que ce soit à la suite de cette alliance qu'il aurait adopté les armes de sa belle-famille, cependant cette explication ne tient pas devant le fait que des membres de la famille aux Lovignis antérieurs à Thierry portaient déjà l'écu aux faucilles. C'est le cas de Jean aux Lovignis, scellant en 1297 et 1299 avec deux sceaux différents : le premier<sup>104</sup> figure les mêmes armes que Thierry tandis que le second, un peu plus complexe, comporte en cœur *un écusson à la bande chargée d'une anille*<sup>105</sup>. Thomas aux Lovignis, qui est peut-être le fils de Thierry (à moins qu'il ne s'agisse de celui de son frère Collard)<sup>106</sup>, porte des armoiries comportant une brisure par changement de couleur, décelable car le champ de son écu est d'hermine, comme ce fut le cas pour Arnould de Pontillas au chapitre précédent. Outre cette brisure par changement de couleur,

---

<sup>101</sup> ASAN, t. XXV, p. 54.

<sup>102</sup> ASAN, t. XXV, p. 21. L'auteur émet l'hypothèse d'une parenté entre les deux familles sur base de ce seul passage, sans mettre en avant les similitudes existant entre les sceaux de leurs membres.

<sup>103</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>os</sup> 913 et 924.

<sup>104</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 1267.

<sup>105</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 1292.

<sup>106</sup> ASAN, t. XXV, p. 56.

## *Études de cas*

Thomas, à l'instar de certains membres de la famille Colle, a abandonné l'anille en cœur et l'a remplacée par un franc-quartier chargé de trois besants ou tourteaux <sup>107</sup>.

Collard aux Lovignis, frère de Thierry (ils sont tous deux fils de Pierron *alias* Pierrard) <sup>108</sup>, utilise au cours de sa carrière trois sceaux différents. Ceux-ci se distinguent de celui de Thierry par la position des faucilles que l'on peut qualifier de non conventionnelle. Sur son premier et son second sceau, il porte les armes des aux Lovignis à la différence que la faucille située en chef à sénestre est contournée <sup>109</sup>. On notera également que l'anille a des proportions plus imposantes qu'habituellement, devenant ainsi le meuble principal, d'où peut-être la nécessité de donner un blasonnement différent : *une anille accompagnée de trois faucilles, celle en chef à sénestre contournée*. Quoiqu'il en soit, se pose la question de savoir si la faucille contournée est une brisure discrète ou un simple effet stylistique afin de rendre la composition plus symétrique. L'absence de cette spécificité dans les armes des autres membres de la famille, et le fait qu'ils portent tous des armes qui leur sont spécifiques, tend à me faire penser qu'il s'agit là d'une brisure intentionnelle. En 1374, Collard emploie un troisième sceau qui arbore cette fois-ci des armoiries différentes, encore moins conventionnelles que les précédentes : si l'anille est désormais chargée sur un écusson, ce sont les faucilles qui donnent à la composition son aspect inhabituel et son originalité. Elles sont *mal ordonnées*, celle située au chef étant posée en fasce, et les deux autres versées et contournées de telle manière à ce qu'elles tournent le dos à l'écusson central <sup>110</sup>.

En comptant les différents membres des familles Colle et aux Lovignis représentés dans notre corpus, on arrive à quatorze sigillants portant presque autant de compositions héraldiques différentes et uniques. On le voit, les règles des brisures telles qu'elles sont généralement admises ne peuvent pas s'appliquer ici : chaque membre choisi de se constituer des armoiries qui lui sont propres, plus ou moins proches des armes plaines du lignage. De père en fils, on peut voir des différences assez significatives, le petit-fils adoptant des armes assez similaires de celles de son grand-père mais sans ressemblance avec celles de son père (Jean Colle). Plusieurs individus changent de sceaux au cours de leur carrière et en profitent pour modifier légèrement ou significativement leurs armes (Jean aux Lovignis, Jean Colle et Collard aux Lovignis). En bref, on arrive avec le cas des Colle et des aux Lovignis, familles féodales mais

---

<sup>107</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1211.

<sup>108</sup> ASAN, t. XXV, p. 20.

<sup>109</sup> AE, *op.cit.*, charte n°s 774, 784 et 938.

<sup>110</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1066.

### *Lignages héraldiques*

aussi scabinales, au même constat qu'on avait pu tirer de l'étude des armoiries du lignage des Hemptinne, famille typiquement féodale : une grande liberté dans le choix des brisures (quitte à dénaturer les armes familiales) et un éventail assez large de procédés pouvant être mis en œuvre afin d'individualiser les armes de chacun (changement de couleur, adjonction ou suppression d'un élément, modification de la taille, la forme ou la position d'un élément etc.). Dans le Namurois, ne semblent donc pas exister de règles préétablies en ce qui concerne les brisures, mais bien la possibilité offerte à chacun des membres du lignage d'adopter des armes uniques et librement inspirées des armes plaines qui ne sont elles portées que par l'aîné ou en tout cas un membre prééminent de la famille (comme le maire de Namur).

## LA FAMILLE DE JUPPLEU



Fig. 20 : armes attribuées à Buréal de Juppleu (armorial de Gelre).

Une des familles ayant donné plusieurs sigillants au chartrier des comtes de Namur est celle des Juppleu, dont plusieurs membres sont surnommés Buréal (ou Bureau), et qui était originaire de Noville-sur-Méhaigne. En tout, ce sont neuf individus issus de ce lignage dont le sceau nous est parvenu dans le chartrier des comtes de Namur pour la période 1200-1400. Si cette famille semble plus récente que celles précédemment étudiées (il serait vain de chercher des mentions de ce nom antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle), elle a donné des individus aux carrières importantes et elle a l'avantage, non négligeable, d'apparaître dans une source d'époque particulièrement connue : l'armorial de Gelre. Au folio 106 r, l'auteur de l'armorial fait correspondre au nom Buréal de Juppleu (*Buria de Jupli*) un écu *d'argent à trois losanges d'azur, brisés d'une bordure composée d'or et de gueules*<sup>111</sup>.

Je disais précédemment *semble* plus récente car, comme l'a montré Léopold Genicot, les Juppleu ne sont pas une famille neuve du XIV<sup>e</sup> siècle, mais un nouveau surnom porté par une branche d'une famille attestée plus tôt, les Noville : les prénoms similaires (le plus significatif étant Buréal) et les biens des deux familles ainsi que l'adoption du surnom *de*

---

<sup>111</sup> *Armorial de Gelre*, folio 106 r, consulté sur le site de la KBR (<https://uurl.kbr.be/1733715>, consulté le 12 août 2024).

## *Lignages héraldiques*

*Noville* par certains membres de la famille de Juppleu l'illustrent assez<sup>112</sup>. J'ajouterais en renfort des arguments déjà solides de Genicot, un supplémentaire, lié à l'héraldique : Baudouin Buréal de Noville (*fl.* 1275-1292) porte un écu à *trois losanges (accompagnés de six croisettes)*<sup>113</sup>, comme les Juppleu. Cette famille (que ce soient les Noville ou les Juppleu) n'appartient pas à la *nobilitas*, ce sont des chevaliers dont la fortune vers 1300 est considérable, mais pas de taille à les maintenir dans leurs conditions face aux vieilles familles nobles, raison pour laquelle on les retrouve dans l'orbite du pouvoir, donnant compagnons d'armes et officiers au comte de Namur. Wauthier de Juppleu, par exemple, exerce successivement les charges de bailli du comté puis de lieutenant (gouverneur)<sup>114</sup>. Il scelle pas moins de dix-sept chartes du corpus, et porte vraisemblablement les armes plaines des Juppleu<sup>115</sup>.

Le tableau généalogique reconstitué par Léopold Genicot<sup>116</sup> mentionne trois frères : Wauthier, Philippe et Baudouin le Bègue, tous fils de Guillaume, vraisemblablement le premier membre du lignage de Noville à adopter le surnom de Juppleu. Tous les trois se retrouvent dans notre corpus. Wauthier, je l'ai déjà évoqué plus haut, porte les armes plaines, tandis que Philippe (ou Philippart) porte les armes familiales brisées d'une cotice<sup>117</sup>. Sur un second sceau, d'un niveau d'exécution supérieur au premier, Philippe arbore toujours des armes à la cotice, mais celle-ci est désormais composée<sup>118</sup>, rappelant les armes de Buréal de Juppleu apparaissant dans l'armorial de Gelre (*cf. supra*). Baudouin le Bègue, quant à lui, a adopté comme brisure un lambel à trois pendants<sup>119</sup>. La similitude entre les armes de Philippe et celles de Buréal n'est pas fortuite : le [Baudouin] Buréal de Juppleu apparaissant dans Gelre est sans nul doute le fils de Philippe, Baudouin Buréal de Juppleu ou de Boneffe, qui scelle plusieurs chartes entre 1352 et 1394<sup>120</sup>. Il avait un cousin homonyme, le fils de Wauthier, Baudouin Buréal de Noville, apparaissant également dans le corpus, et dont les armes sont celles des Juppleu brisées d'une étoile à cinq rais en cœur<sup>121</sup>. Le fils de ce dernier, nommé également Baudouin Buréal, sera l'assassin de Colin Colle dont il était question au chapitre précédent<sup>122</sup>. Baudouin Buréal de

---

<sup>112</sup> Léopold GENICOT, *La noblesse dans l'Occident médiéval*, 1982, p. 321-322.

<sup>113</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 223 et 230.

<sup>114</sup> GENICOT, *La noblesse, op.cit.*, p. 325.

<sup>115</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 526, 470, 495, 497, 514, 526, 560, 591, 593, 594, 596, 604, 605, 614, 621, 725 et 733.

<sup>116</sup> Pour tous les liens généalogiques évoqués dans ce chapitre : Genicot, *op.cit.*, p. 328-329 (tableau) et 334-348 (fiches généalogiques justificatives).

<sup>117</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 470, 497 et 526.

<sup>118</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 604, 605, 614, 621, 636 et 725.

<sup>119</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 526.

<sup>120</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 774, 814 et 1254.

<sup>121</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 789 et 845.

<sup>122</sup> GENICOT, *La noblesse, op.cit.*, p. 336.

## Études de cas

Noville ne semble pas être l'aîné de Wauthier, comme le suggère la présence d'une brisure sur ses armes ainsi que sa fortune assez relative<sup>123</sup>. Ce titre me semble plutôt revenir à son frère Louis qui, outre sa plus franche réussite, porte les armes plaines des Juppleu<sup>124</sup>.

À ce stade, il est donc intéressant de noter que mis à part Baudouin le Bègue qui ne semble pas avoir de postérité, la famille de Juppleu s'est séparée en deux branches issues respectivement de Wauthier et de Philippe : la branche aînée (Wauthier) portant les armes plaines, tandis que les descendants de Philippe ont adopté une bande ou cotice componée comme signe distinctif. On peut proposer un premier tableau généalogique et héraldique calqué sur celui de Genicot.

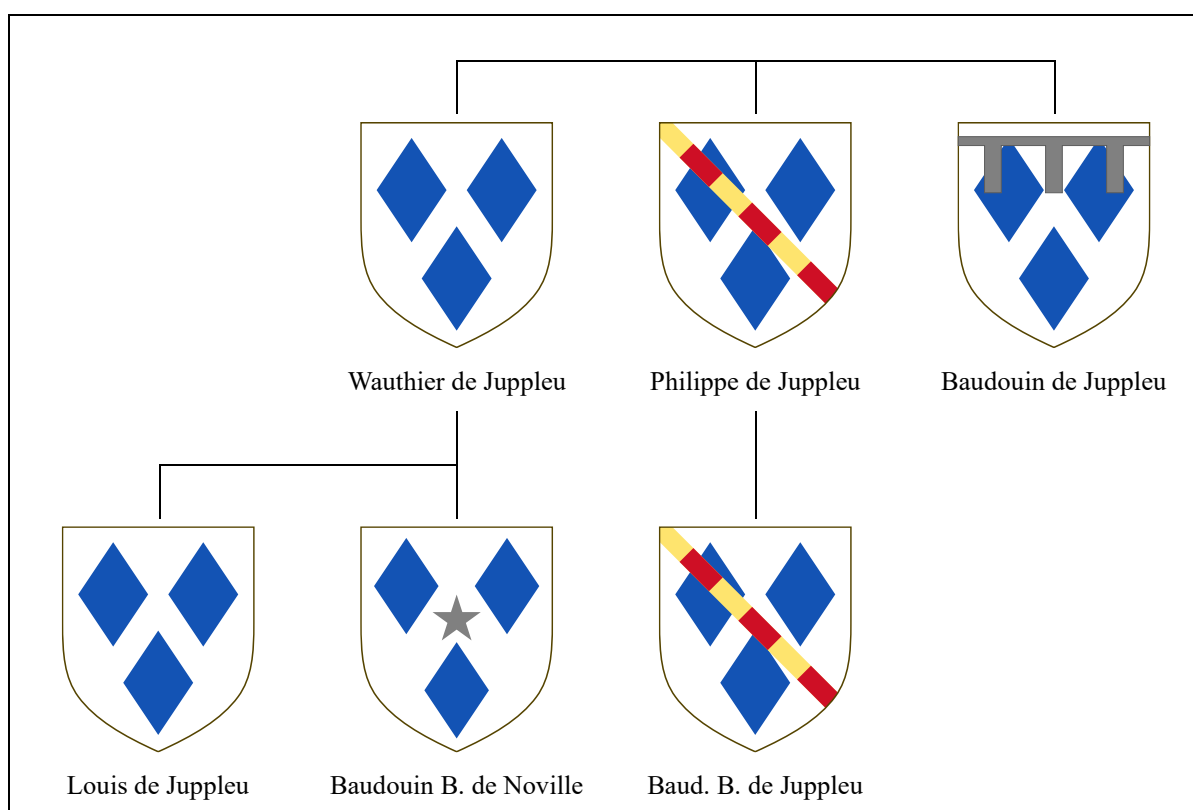


Tableau II : Généalogie et armorial des deux premières générations de Juppleu.

Pour poursuivre l'étude de l'héraldique et des brisures de la famille de Juppleu, il faudra déborder quelque peu du cadre fixé pour cette étude et s'en référer à quelques sceaux du XV<sup>e</sup> siècle. De la génération suivante sont connus au travers du corpus deux individus : Robert, fils de Louis, et Warnier, fils de Baudouin Buréal de Noville. En étendant la sélection grâce à

<sup>123</sup> GENICOT, *La noblesse, op.cit.*, p. 330.

<sup>124</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 789, 810, 830, 845, 909, 948, 1021 et 1038.

## *Lignages héraldiques*

l'Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume, on en arrive à quatre individus : les trois fils de Louis et un fils de Baudouin de Noville.

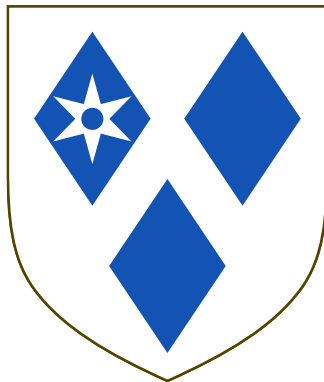


Fig. 21 : *armes de Godefroid et Robert de Juppleu*. La couleur de la molette est inconnue.

Sur les trois fils de Louis, deux scellent de son vivant (il vit encore en 1384) : Robert, en 1384, porte les armes de Juppleu, le premier losange chargé d'une molette d'éperon<sup>125</sup>. Ce sont exactement les mêmes armes que portait son frère Godefroid en 1374<sup>126</sup>. Peut-être les armes des deux frères se distinguaient-elles par leurs couleurs. Godefroid aurait été l'aîné, ce n'est donc pas en signe d'aînesse que leur frère Guillaume emploie les armes plaines de la famille en 1421<sup>127</sup>. Le seul fils de Baudouin de Noville dont le sceau nous soit parvenu, Warnier, portait également les armes plaines<sup>128</sup>. Bien entendu, à partir du matériel sigillographique sur lequel se base la présente étude, les armes seront toujours supposément plaines, rien n'excluant en effet qu'elles fussent brisées par un changement de couleur.

Pour ce qui est de la branche issue de Philippe, établie à Boneffe puis à Gesves, on conserve deux sceaux du XV<sup>e</sup> siècle : celui d'Evrard de Juppleu et celui de Jean Burquin de Gesves, deux petits-fils de Baudouin Buréal de Boneffe. Malheureusement, le sceau d'Evrard est endommagé, tant et si bien qu'il ne subsiste plus aucune trace de son écu<sup>129</sup>, on peut en revanche lire celui de Jean Burquin, qui est de Juppleu plain<sup>130</sup>. Evrard et Jean Burquin étaient les fils et héritiers de Philippe Buréal de Juppleu, un seigneur riche quand on sait qu'il possédait des terres en pays namurois, liégeois et luxembourgeois<sup>131</sup>. Signe de leur importance, le second avait d'ailleurs épousé une fille naturelle du comte Jean III, Catherine de Namur.

---

<sup>125</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1166.

<sup>126</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceau n° 22110.

<sup>127</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceau n° 34717.

<sup>128</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1292.

<sup>129</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceau n° 19851.

<sup>130</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceau n° 34718.

<sup>131</sup> GENICOT, *La noblesse, op.cit.*, p. 330.

## *Études de cas*

Il semble que l'on puisse faire pour les Juppleu un constat relativement similaire à celui qui avait été fait pour les Hemptinne ou les Colle : jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle inclus, les différents membres du lignage portent chacun des armes qui leur sont propres, usant pour ce faire de différentes brisures. On notera pour la famille de Juppleu, du moins en apparence, une plus grande fixité des armes et un recours à des brisures traditionnelles. Si l'on pense aux Colle et aux très grandes différences qu'il pouvait exister entre les armes de différents membres de la famille, ou encore aux Hemptinne dont certains membres ont pu porter des compositions très complexes (*cf.* une fois de plus le très représentatif Gontier de Pontillas), les armes des différents Juppleu semblent en comparaison très « classiques ». Peut-être cela est-il dû, au moins en partie, à la grande simplicité des armes de la famille, qui ne sont composées que de figures géométriques. Pour ma part, je n'exclus pas l'hypothèse que l'aspect traditionnel des armes des Juppleu soit intentionnel et reflète l'ambition qu'avait cette famille à se hisser au rang des familles de la vieille noblesse. On pourrait donc opposer l'héraldique traditionaliste des Juppleu à celle, plus fantaisiste, des Colle, famille bourgeoise portant des armoiries bourgeoises. Quoi qu'il en soit, il est un constat qui demeure inchangé jusqu'à présent, et ce quelle que soit la famille : l'abandon, à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, des brisures. La même conclusion s'impose aux armoiries des Juppleu ainsi qu'aux autres cas étudiés, à savoir la fixation d'armes familiales uniques et invariables pour tous les membres à partir du XV<sup>e</sup> siècle.



## LES HELLARDE

Les Hellarde (voire *Heillarde, Heillard, Helarde* etc.) sont, à l'instar de la famille Colle, un lignage qui évolue dans le milieu de la magistrature locale et tire sa subsistance du service du prince. On se rappelle que la même remarque valait également pour les Juppleu, riches mais pas suffisamment pour miser toute leur ambition sur leur patrimoine. Les Hellarde, les Colle et les autres familles similaires font carrière dans l'entourage du comte de Namur, briguant des offices desquels ils obtiennent des avantages.

Malgré la relative humilité de cette famille, qui n'a ni l'ancienneté ni le contingent de chevaliers des Hemptinne et des Juppleu par exemple, on retrouve dans le chartrier les sceaux armoriés de quatre de ses membres, six, si l'on se réfère à d'autres sources et que l'on s'autorise à sortir du cadre chronologique pour aller jusqu'en 1419. Cette famille a un avantage certain, en comparaison à d'autres ayant peut-être eu une carrière plus brillante mais dont on fini par crouler sous le nombre des membres isolés que l'on ne sait comment rattacher au tronc commun, c'est que l'on connaît le lien qui unit les six membres en question : il s'agit d'un aïeul, ses deux fils et trois petits-fils.

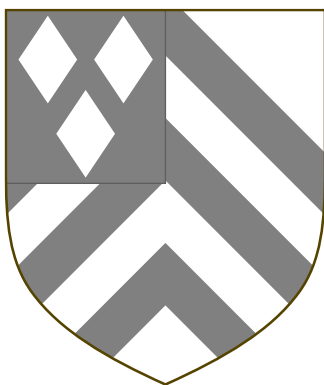


Fig. 22 : armes de Piérard Hellarde.

Le plus ancien est Piérard Hellarde, homme de fief, scellant de 1354 à 1364 mais cité dès 1341 et mort avant 1369. Ses armes sont un *trois chevrons, au franc-quartier chargé de trois losanges*<sup>132</sup>. Ce Piérard était le père de Jean, échevin du Feix, et Michel (Michard), élu de Namur et lieutenant bailli<sup>133</sup>, que l'on retrouve plus tard. Je considérerai les armes de Piérard Hellarde comme les armes plaines de la famille car elles sont les seules à être portées telles

<sup>132</sup> AE, *op.cit.*, chartes nos 784, 830, 859, 897, 926, 937 et 951.

<sup>133</sup> ASAN, XXV, p. 41-42.

## *Lignages héraldiques*

quelles par plus d'un individu. Aussi sont-elles les plus simples, et en héraldique, simplicité rime généralement avec antiquité : à l'inverse, un blason plus élaboré pourra être considéré comme un signe que l'on a éventuellement affaire à un cadet.

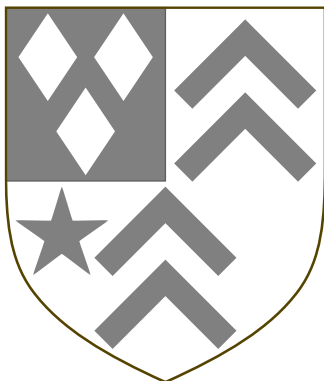


Fig. 23 : armes de Piérard Hellarde le Jeune.

Les armes de ses deux fils divergent de celles de leur père, alors qu'ils sont tous deux attestés après son décès. Probablement doit-on considérer qu'on se retrouve ici face à la même liberté créatrice qui avait pu être observée chez les Colle où les armes du fils divergeaient parfois beaucoup de celles de son père, quand bien même il était son unique héritier. Néanmoins, on ne peut pas non plus exclure que les armes de Jean, qui scelle en 1373, soit peut-être (au minimum) quatre ans à peine après le décès de son père, soient en fait celles qu'il portait du vivant de son père. Il est difficile en effet de connaître avec quel empressement les héritiers tâchaient de faire actualiser leur sceau armorié, une fois le porteur des armes plaines disparu. Jean porte en tout cas une composition pour le moins originale, où les chevrons sont allésés. Je le blasonnerais ainsi : *quatre chevrons allésés, posés par deux (l'un sur l'autre), deux en chef et deux en pointe, accompagnés en pointe à dextre d'une étoile à cinq rais, au franc-quartier à trois losanges*<sup>134</sup>. C'est une composition complexe et pour le moins peu évidente à traduire en langage héraldique, tant les figures qui la composent n'occupent pas les places traditionnellement occupées (comme l'étoile). C'est précisément le caractère singulier de ces armes qui le pousse à y voir une marque distinctive vis-à-vis de son père ; ça et le fait que les armes de ses deux fils, Colin et Piérard<sup>135</sup>, se rapprochent plus de celles de Piérard l'ancien que de celles de Jean. Mais toutes les hypothèses restent permises, le fait que des armes changent de génération en génération ou que celles du grand-père soient rétablies par le petit-fils n'étant pas un cas isolé dans la bourgeoisie namuroise (*cf.* le cas des Massart Colle).

<sup>134</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1040.

<sup>135</sup> ASAN, XXV, p. 42.

## *Études de cas*

Colin Hellarde est peut-être le fils aîné de Jean, parce qu'il porte les armes de son aïeul à l'identique<sup>136</sup>. Piérard le jeune a quant à lui adopté ce qui me semble être une brisure intentionnelle par modification du nombre et diminution des figures : les trois chevrons sont devenus cinq (que l'on peut également décrire comme un *chevronné*) tandis que le franc-quartier n'est plus qu'un canton<sup>137</sup>.

Jean Hellarde avait également un frère, Michard, qui scelle en 1397 avec un écartelé : *aux 1 et 4 trois losanges, aux 2 et 3 trois étoiles à cinq rais*<sup>138</sup>. On notera l'emploi, chez les deux frères, de l'étoile en guise de brisure. Néanmoins, là où elle est discrète pour Jean (qui conserve par ailleurs les principaux éléments constitutifs des armes paternelles : le chevron, le quartier et le losange), elle devient plus importante dans les armes de Michard, qui abandonne par ailleurs les chevrons. Si les armes de Jean me semblent (on me passera ce trait de subjectivité) inabouties et provisoires – en réalité les armes paternelles un peu arrangées pour se distinguer de celui-ci avant de pouvoir hériter de ses attributs héraldiques ; celles de Michard me semblent bien être celles d'un cadet, destinées à être portées sa vie durant et transmises à sa descendance. C'est par ailleurs confirmé par le sceau du fils de Michard, Pirlot. Ce dernier, qui possédait des biens au Nord de Namur (Champion et Émines), fut échevin de Namur et du Feix ainsi que gouverneur de l'hôpital<sup>139</sup>. Il scelle vers 1400 (soit probablement du vivant de son père) et porte les armes de Michard, à la différence que les losanges dans le premier quartier sont accompagnés de trois besants ou tourteaux<sup>140</sup>. Il me semble que ces besants/tourteaux, brisure très discrète, jouent le même rôle que celui que remplit supposément l'étoile des armes de son oncle Jean : une brisure provisoire en attendant de pouvoir hériter des armes paternelles plaines.

Pour terminer sur cette famille, on pourra noter que la fille de Pirlot, Catherine, avait épousé Evrard de Boneffe, vu au chapitre précédent<sup>141</sup>. On le voit, la société namuroise de la fin du Moyen Âge n'est pas aussi cloisonnée qu'on pourrait se l'imaginer, des alliances matrimoniales, des mélanges, étant toujours possibles entre haute noblesse, noblesse récente et bourgeoisie.

---

<sup>136</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume*, sceau n° 9027.

<sup>137</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1211.

<sup>138</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1267.

<sup>139</sup> ASAN, XXV, p. 56.

<sup>140</sup> ASAN, XXV, planche III. L'auteur se base sur les archives du Grand Hôpital et la collection de moulages de sceaux de Radiguès.

<sup>141</sup> GENICOT, *op.cit.*

## Lignages héraldiques

Le cas des Hellarde apparaît comme plus clair que ceux vus précédemment, probablement en raison du peu d'individus concernés, et du fait que l'on connaisse les armes de chacun d'eux. L'héraldiste restera peut-être sur sa faim devant ces dessins d'armes monochromes, mais il n'existe hélas aucun indice quant aux couleurs qui auraient pu orner leurs armoiries : cette famille à l'histoire trop fugitive n'a pas suffisamment laissé de traces pour se permettre de telles hypothèses, ce qu'on avait pu faire pour les Hemptinne, les Colle et les Jupleu. Quoiqu'il en soit, la clarté de ce cas permet de proposer un tableau généalogique et héraldique dans lequel toutes les informations sont à peu près certaines (tableau III).

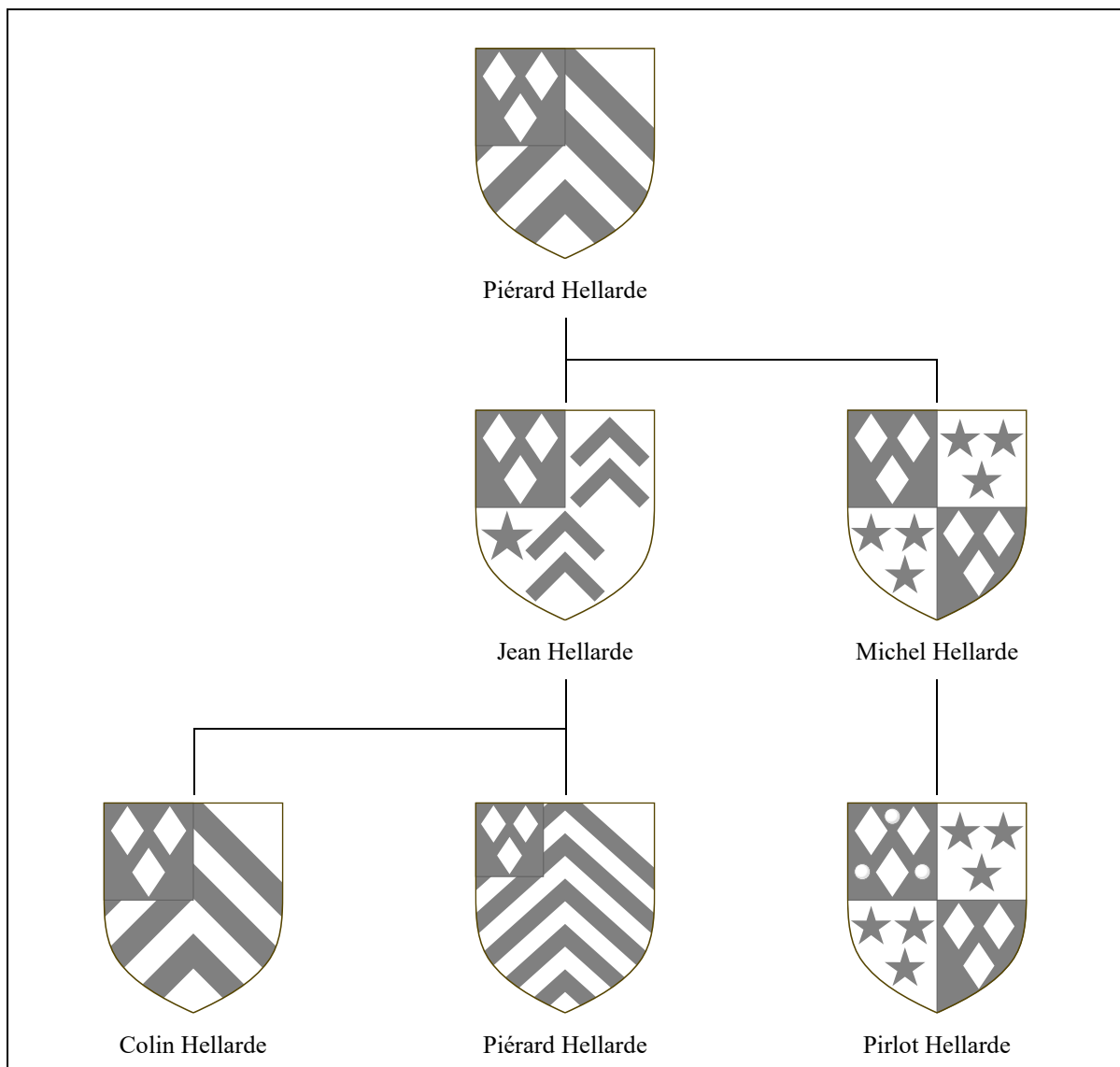


Tableau III : généalogie et armorial de la famille Hellarde.

La carrière de la famille Hellarde ne semble pas avoir survécu de beaucoup au XIV<sup>e</sup> siècle : si Pirlot († avant 1438) a bien eu un fils, nommé Michel comme son aïeul, qui fut

## *Études de cas*

échevin <sup>142</sup>, on ne connaît pas son sceau ni ses armes. Il ne fait cependant que peu de doutes quant au fait que les mêmes observations auraient pu être faites pour la famille Hellarde que pour les autres contemporains du XV<sup>e</sup> siècle, à savoir l'abandon progressif du recours aux brisures et la fixation d'un blason unique pour la famille. On assiste avec cette famille bourgeoise, il me semble, à une attitude vis-à-vis des brisures très similaire à celle des Colle : les brisures traditionnelles (bande, lambel) sont peu employées et on leur préfère des modifications par changement de taille, de nombre ou d'emplacement des figures, voire un réarrangement complet des armes paternelles. C'est là, dans cette malléabilité, que l'on peut trouver, je le crois, un des traits distinctifs des armes bourgeoises par rapport à celles de l'aristocratie. Ce phénomène s'explique peut-être par une moindre importance du rôle militaire des armoiries bourgeoises. Il y a chez les nobles une nécessité de recourir à des armes simples et reconnaissables compte tenu qu'elles identifient leur porteur sur un champ de bataille. Or, les familles bourgeoises qui, comme on l'a montré, exercent des magistratures faute de pouvoir vivre exclusivement de leurs rentes et de leur fonction militaire, se distancient peu à peu de celles-ci, et leurs emblèmes sont désormais plus utilisés sur leurs sceaux que sur des boucliers ou des bannières. Or, sur un sceau (incolore), les brisures traditionnelles (changement d'email, adjonction d'une pièce) sont moins évidentes à repérer : réarranger totalement les armoiries deviendrait donc une nécessité pour avoir un sceau suffisamment distinctif de celui des autres membres de la famille. On pourrait même émettre l'hypothèse que dans ce cas, on se souciait assez peu des couleurs des armes individuelles de chacun, l'idée étant surtout que tous puissent sceller leurs documents avec une figure lui étant propre, figure *dérivée* des armes familiales, mais n'étant pas elle-même des armoiries (dont la définition intègre la dimension colorée). Par ailleurs, on peut avancer que dans des familles plus humbles et donc moins prestigieuses, la notion de continuité suggérée par le port d'armes identiques aux armes paternelles était une préoccupation passant au second plan, ouvrant ainsi le champ à plus de liberté (peut-être pourrait-on même parler de créativité) dans la manière dont les armoiries étaient transmises de génération en génération.

---

<sup>142</sup> ASAN, XXV, p. 56.



## LES WARISOULX

Les Warisoulx (on trouve souvent *Warisoul*) sont une autre famille de petits propriétaires terriens, relativement nantis de toute évidence, mais pas suffisamment pour que cette fortune foncière leur suffise seule à exercer le métier des armes, raison pour laquelle on les retrouve à exercer différents offices. Rien de nouveau en somme, au bas de la noblesse, on se met au service du prince dans l'espoir de se hisser dans la société ou simplement de subvenir au train de vie d'un homme d'armes.

Il est tout de même à noter que les Warisoulx sont moins humbles que les Hellarde par exemple, du moins en la personne d'un de leurs membres, Michard de Warisoulx († avant 1402), maieur de Namur qui porte le titre de chevalier<sup>143</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, un chevalier est assimilé à la noblesse, mais celle-ci n'est pas encore automatiquement héréditaire. Cette famille a en outre la particularité de se maintenir longtemps, on trouve encore un Thomas de Warisoulx, maieur de Namur, en 1517<sup>144</sup>.

Les armes de la famille de Warisoulx sont *d'argent au chef émanché de trois pièces de gueules*<sup>145</sup>. On donne également *coupé-émanché* ou bien *chef denché* mais au regard des différents sceaux de la famille, il me semble que la première description soit clairement celle qui corresponde le mieux.

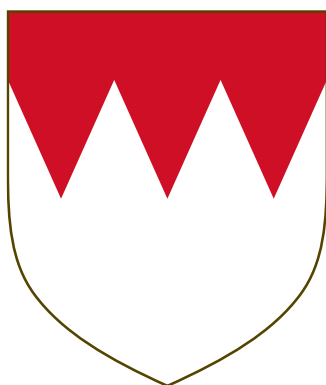


Fig. 24 : armes de la famille de Warisoulx.

Michard n'est pas le premier membre de la famille mentionné, on trouve déjà un Jean, juré de Namur dans les années 1340, qui portait des armes très similaires, que De Raadt décrit

---

<sup>143</sup> ASAN, t. XXV, p. 47.

<sup>144</sup> AE, *Inventaire de la collection des moulages...*, sceau n° 9299.

<sup>145</sup> ASAN, XXV, planche VI ; Jean-Claude Loutsch, *Armorial du pays de Luxembourg*, 1974, p. 806.

## *Lignages héraldiques*

comme comportant un *franc-quartier chargé d'un casque cimé d'un lion léopardé*<sup>146</sup>. On ne prêtera pas attention au fait que le champ est *diapré*, ce qui est un simple motif décoratif, mais on s'étonnera de la complexité de la description. De Raadt n'étant pas à l'abri d'une erreur (il nomme Libert de Warisoulx « Albert »), il n'est pas exclu que les armes de ce Jean de Warisoulx aient été plus simplement *d'argent au chef émanché de trois pièces de gueules, la première chargée d'un lion léopardé (d'argent ou d'or)*, armes que l'on retrouve portées par d'autres membres de la famille. La similitude entre les armes de Jean et de Michard rend leur appartenance à un même lignage certaine, sans que l'on puisse déterminer leur parenté exacte : peut-être Jean était-il le père de Michard, sans certitude. Quoi qu'il en soit, on ne trouve aucun individu portant le surnom de Warisoulx avant les années 1340, ce qui ne signifie pas forcément que la famille était dans l'obscurité la plus complexe avant cette date. On peut en effet se rappeler à cette occasion le cas des Juppleu, apparemment absents avant le XIV<sup>e</sup> siècle mais dont Léopold Genicot a démontré qu'ils étaient bien là plus tôt, mais connus sous le surnom de Noville. J'avancerais, mais sans la pousser plus avant, l'hypothèse qu'il ait pu en être de même pour les Warisoulx, qui ont les mêmes armes<sup>147</sup>, origine géographique et partagent au moins un prénom (Libert)<sup>148</sup> avec une autre famille : les Elzée.

Au cours de sa carrière, Michard de Warisoulx utilise deux sceaux différents<sup>149</sup>. De Raadt décrit l'un d'eux (le plus ancien) comme comportant un lion léopardé chargeant la première pièce de l'émanché<sup>150</sup>. Le seul exemplaire conservé de ce sceau – et le moulage qui en est extrait<sup>151</sup> – est altéré de telle manière qu'un détail de cette nature est difficile à déceler. S'il semble bien y avoir quelque chose au niveau du canton dextre, il est difficile d'en distinguer la nature, et je ne suis même pas en mesure d'affirmer qu'il ne s'agisse pas que d'une simple imperfection. Je ne serais pas en mesure de trancher la question, mais il faudra garder à l'esprit qu'il n'est pas impossible que Michard de Warisoulx ait, à un moment donné, porté, chargeant le chef émanché de ses armes, un lion léopardé, auquel il aurait renoncé par la suite. Que ce lion (s'il y en a bien eu un) ait été une brisure semble plausible.

---

<sup>146</sup> Jean-Théodore DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique - Royaume des Pays-Bas - Luxembourg - Allemagne - France). Recueil historique et héraldique*, tome IV, Bruxelles, 1903, p. 201. L'auteur décrit le lion léopardé comme « en arrêt », mais je pense cette précision superflue.

<sup>147</sup> Hemricourt attribuée à Thibaut d'Elzée, seigneur de Dave et de Longchamps, les mêmes armes que celles des Warisoulx.

<sup>148</sup> Libert d'Elzée porte en 1373 les mêmes armes (AE, *Inventaire de la collection de moulages...*, sceau n° 22909).

<sup>149</sup> AE, *op.cit.*, chartes n°s 1168 (premier sceau), 1211 et 1254 (second sceau).

<sup>150</sup> DE RAADT, *op.cit.*

<sup>151</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages...*, sceau n° 28851. Une fissure similaire dans le champ indique clairement que c'est du sceau de la charte n° 1168 qu'est issu ce moulage.

## Études de cas

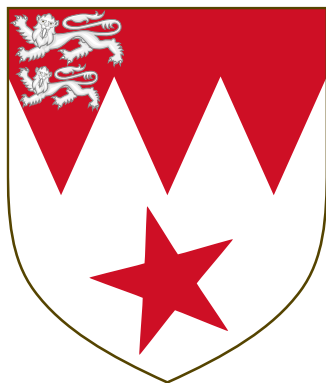


Fig. 25 : armes de Jean de Warisoulx.

Michard avait au moins un fils apparaissant dans le corpus, Jean, scellant la même charte que son père en 1389<sup>152</sup>. Ses armes comportent au moins deux brisures : la première pièce de l'émanché est cette fois clairement chargée, non pas d'un, mais de deux lions léopardés posés l'un sur l'autre, tandis que le champ est chargé d'une étoile à cinq rais.

Michard laisse encore deux autres fils de son premier mariage (avec Catherine de Seilles) et surtout un troisième, Guillaume, de son second mariage avec Marie, fille de Guillaume de Sauvenière<sup>153</sup>. Je dis « surtout » car ce Guillaume est le seul autre fils de Michard dont on conserve le sceau, et que celui-ci est digne d'intérêt. Les armes de Guillaume de Warisoulx, qui scelle en 1420, sont un écartelé : *aux 1 et 4 de Warisoulx, aux 2 et 3 trois roses/quintefeuilles*<sup>154</sup>. Je laisse le choix entre des roses et des quintefeuilles car ces deux figures florales sont vraiment très similaires dans l'héraldique médiévale, si bien qu'il est souvent difficile de trancher de laquelle il s'agit. Guillaume était donc, comme dit plus haut, le seul enfant fils issu de la seconde union de Michard avec une fille de Guillaume de Sauvenière, qui a d'ailleurs transmis son prénom à son petit-fils. Héritage onomastique et pas que, car quand on recherche le sceau du Guillaume de Sauvenière en question, qui fut maître de Namur, on s'aperçoit qu'il portait justement un écu à *trois roses/quintefeuilles (brisées d'un lambel à 2 pendants)*<sup>155</sup>.

On retrouve peu d'individus portant le surnom de Sauvenière dans le corpus : outre Guillaume, il y a un Philippart (son fils)<sup>156</sup>, scellant en 1382 avec des armes identiques<sup>157</sup>, et

<sup>152</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1211.

<sup>153</sup> ASAN, XXV, p. 47-48.

<sup>154</sup> AE, *Inventaire de la collection de moulages...*, sceaux n°s 28982 et 34735.

<sup>155</sup> AE, *op.cit.*, chartes n°s 805, 909, 1006, 1038, 1039/2, 1040, 1066 et 1080.

<sup>156</sup> ASAN, XXV, p. 38. Philippart, échevin du Feix, est le seul autre enfant connu de Guillaume de Sauvenière.

<sup>157</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1172.

## *Lignages héraldiques*

un Jean, dont les armes sont *de vair à trois besants ou tourteaux brisés d'une cotice*<sup>158</sup>. En étendant la recherche à la collection des moulages de sceaux des AGR, on ne trouve aucun individu supplémentaire. Il faut donc bien admettre que les Sauvenière eurent une histoire assez brève, du moins sous ce surnom. Car, faut-il le rappeler, l'absence de mention d'un nom de famille dans les sources n'implique pas forcément l'absence de la famille en question : les Sauvenière étaient peut-être les cadets d'une autre famille. Guillaume n'est en tout cas pas sorti de nulle part. Chevalier, il fut maieur de Namur, prévôt de Poilvache et lieutenant du seigneur de Fumal, entre autres. Il ne s'agit pas là de la description d'un homme sorti de la masse. Il avait en outre acquis de Guillaume d'Atrive la cour féodale éponyme<sup>159</sup>. Voilà une information qui ne manque pas d'intérêt, quand on sait que les Atrive, très illustre famille namuroise, portaient des armes *d'or à trois quintefeilles (ou roses) de gueules*<sup>160</sup>. S'ajoute à ceci une considération d'ordre onomastique : Guillaume est (avec Clarembaut) l'un des prénoms portés par les Atrive. Le fait qu'un Guillaume de Sauvenière, visiblement bien né, portant des armes similaires (et brisées) aux Atrive, acquiert le fief de cette famille, me semble suggérer qu'il devait entretenir des liens généalogiques avec elle. Aussi m'apparaît-il comme hautement plausible que ses armes furent en réalité une brisure des armes d'Atrive.

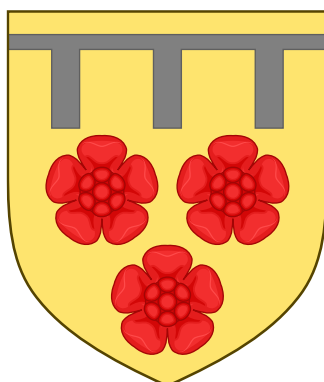


Fig. 26 : *armes de Guillaume de Sauvenière*. Les couleurs sont hypothétiques.

S'il pourrait sembler étonnant de voir un Philippart de Sauvenière (fils de Guillaume), simple échevin du Feix, être le membre quasi anonyme d'une famille aussi connue, il faut se rappeler que ce ne serait pas un cas isolé. Dans cette période d'essor démographique qu'est le XIV<sup>e</sup> siècle, beaucoup de descendants d'authentiques nobles se voient déchoir de leur condition, ne parvenant pas à s'y maintenir en raison du morcellement des propriétés familiales.

---

<sup>158</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1138.

<sup>159</sup> ASAN, XXV, p. 38.

<sup>160</sup> Le blasonnement habituel est « quintefeilles », mais les sceaux médiévaux laissent pour ainsi dire le choix entre ces deux figures qui, comme dit plus haut, se confondent et se valent pratiquement.

## Études de cas

Ainsi, les chevaliers les moins bien nantis engendrent des écuyers ou de simples hommes allodiaux, qui au bout de quelques générations ne sont plus que des hommes de loi ou de lignage, menant dans les faits un train de vie similaire aux gros fermiers. C'est ainsi que même les familles les plus brillantes peuvent se fondre dans la masse<sup>161</sup>. En dehors du contexte namurois et de ses spécificités, Michel Nassiet a montré que ce phénomène de paupérisation de la noblesse était loin d'être exceptionnel, et qu'il était notamment observable en Bretagne<sup>162</sup>. Je maintiens donc mon hypothèse de faire de Guillaume de Sauvenière un membre de la famille d'Atrive.

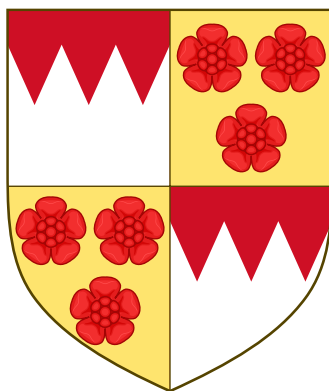


Fig. 27 : armes de Guillaume de Warisoulx. Les couleurs sont hypothétiques.

Pour en revenir aux Warisoulx, on imagine dès lors aisément que l'écartelé porté par Guillaume soit une combinaison des armes paternelles et maternelles. Il est à noter qu'en intégrant les armes des Sauvenière aux siennes, il ne retient pas la brisure qui fait pourtant partie des armes familiales (elle est portée par Guillaume et maintenue par Philippart). En faisant ce choix, Guillaume de Warisoulx se distingue de ses frères, en tant que cadet, tout en affirmant sa parenté avec les Sauvenière (dont il porte déjà un prénom). En retenant cette combinaison, Guillaume affirme sa parenté avec deux lignages namurois dont un particulièrement prestigieux. Les armes de Guillaume peuvent donc être décrites comme un écartelé : *aux 1 et 4 de Warisoulx, aux 2 et 3 d'Atrive*. On l'a déjà dit, les écartelés à cette époque dans le Namurois sont plutôt rares, et parfois inexplicables (on ne pouvait donner d'explication pour Michard Hellarde) ; on est donc ici en présence d'un cas assez exceptionnel de combinaisons d'armoiries dans la petite noblesse namuroise du XIV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>161</sup> Voire au sujet de ce « déclassement » l'étude de Léopold GENICOT, *De la « noblesse » au « lignage »*. *Le cas des Boneffe*, 1953.

<sup>162</sup> Michel NASSIET, *Noblesse et pauvreté*, Rennes, 2012 (en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.pur.129342>, consulté le 12 août 2024).

## *Lignages héraldiques*

La charte de 1420 que scelle Guillaume l'est également par « Jehan fils Jehan de Warisoul »<sup>163</sup>. Il ne fait que peu de doute quant au fait que cet individu, qui utilise les armes de Warisoulx brisées d'une croisette dans le champ, soit le neveu de Guillaume et le petit-fils de Michard. J'ai mentionné Jean et Guillaume car, bien que l'on se trouve dans un cas un peu limite par rapport au cadre de notre étude, leur parenté avec Michard peut être démontrée facilement.

Dans le corpus figuraient donc Michard, Jean et Libert. Ce dernier n'a été évoqué au début de ce chapitre que pour avancer l'hypothèse d'une parenté avec les Elzée. Il scelle en 1396 et porte Warisoulx, brisé de *deux quintefeilles dans le champ*<sup>164</sup>. Je parle ici bien de quintefeilles et non de roses car les pétales plus pointus évoquent en effet cette figure, mais il n'en demeure pas moins vrai que les contemporains devaient probablement accorder peu d'importance à la distinction qui existait entre ces deux figures. Le lien de parenté de Libert avec Michard et les autres n'est pas connu. S'il est son fils, cette information n'est pas parvenue jusqu'à nous. Je trouve néanmoins tentant d'envisager qu'il pourrait être un frère utérin de Guillaume, en raison du choix des quintefeilles comme brisure, rappelant indéniablement les armes des Atrive-Sauvenière.

On trouve d'autres membres de la famille dans le courant du XV<sup>e</sup> et même du XVI<sup>e</sup> siècle, mais ceux-ci sortent trop du cadre de la présente étude. On retiendra seulement qu'à la différence d'autres familles, ils continuent à employer des brisures assez tard, peut-être en raison du caractère très simpliste de leurs armes plaines. Un petit tableau généalogique peut-être proposé pour clôturer cette étude de cas (tableau IV).

---

<sup>163</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1351.

<sup>164</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 1262.

## Études de cas

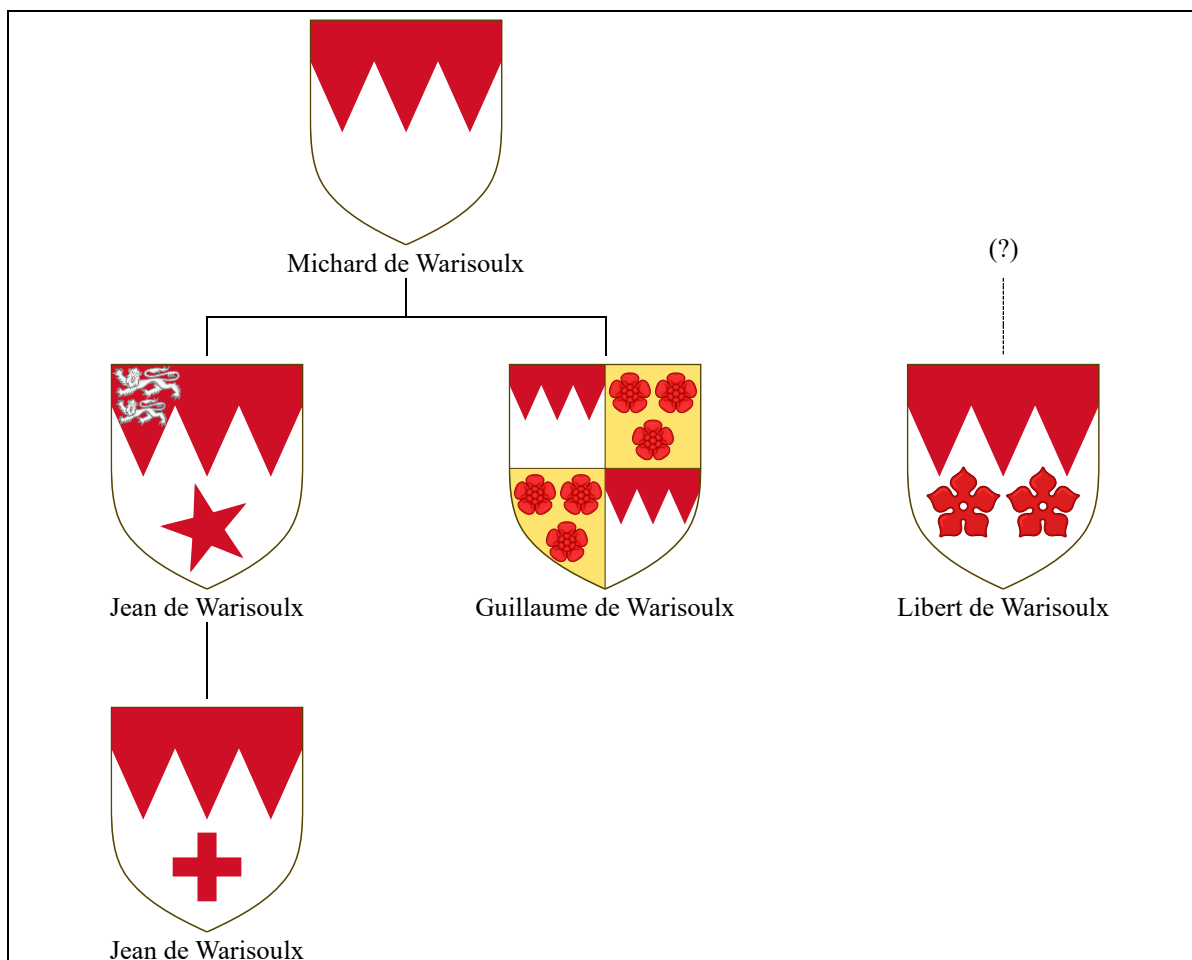


Tableau IV : *généalogie et armorial restitué des Warisoulx*. Hormis la base (*d'argent au chef émanché de gueules*), les couleurs des figures sont hypothétiques.

Pour conclure sur la famille de Warisoulx, on pourra noter que les mêmes observations peuvent encore être faites, comme pour les cas précédents : jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, chaque individu appartenant au lignage porte des armes distinctives ; les brisures « traditionnelles » (lambel, bande/cotice) sont assez rares et on a tendance à leur préférer l'adjonction de petites figures simples et communes (croisette, rose/quintefeuille, étoile). À la différence des autres lignages étudiés, les Warisoulx semblent maintenir l'usage des brisures assez tard, puisqu'on en retrouve jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle dans les armes de Thomas de Warisoulx qui porte une rose dans la première pièce de son chef. Peut-être faut-il y voir une volonté de rendre ces armes plus individualisées, leur composition initiale demeurant très simple et passe-partout. Malgré leur rareté, les partitions et combinaisons d'armoiries ne sont pas inconnues en Namurois, peut-être y a-t-on plus volontiers recours si des aïeux agnatiques sont prestigieux, et/ou que l'on est un cadet.



## LES BLEHEN

Le nom de Blehen apparaît à de maintes reprises dans le chartrier des comtes de Namur, principalement en raison de la longue carrière de Baudouin de Blehen en tant que bailli du comté (il scelle dix-sept charges en cette qualité de 1352 à 1363)<sup>165</sup>. Lui mis à part, on rencontre deux autres membres de la famille agissant en qualité de sigillant dans le corpus : Gérard et Godefroid de Blehen, qui sont respectivement lieutenant du bailli du comté (en 1384)<sup>166</sup> et bailli du comté de Namur (de 1375 à 1384)<sup>167</sup>. Baudouin et Godefroid sont qualifiés de chevalier, tandis que Gérard est écuyer. Cette famille semble donc relativement importante, compte tenu du statut de ses membres et des offices qu'ils exercent (monopolisent, presque) pendant trois décennies. Autre signe du caractère illustre de cette famille, la taille de la notice que leur consacre le chroniqueur liégeois Jacques de Hemricourt, qui insiste sur leur proximité avec le comte de Namur et donne même certains traits de caractères de ses membres.

Baudouin est déjà cité en 1338, il est alors plus jeune et est qualifié de « Bodeçons fis jadis monsieur Godefroid de Blehen »<sup>168</sup>. Le fait que Baudouin « Bodeçon »<sup>169</sup> soit le fils d'un Godefroid (décédé avant 1338 donc) confirme – s'il en était besoin – sa parenté proche avec le bailli Godefroid qui est par ailleurs expressément qualifié comme tel en 1354<sup>170</sup>. Baudouin porte déjà en 1354, comme il le fera plus tard et comme le feront aussi les autres membres de ce lignage mentionnés plus haut, *une bande chargée de trois manches mal taillées et accompagnée d'une merlette*. Habitué que l'on est à rencontrer tous les membres d'une même famille, ou presque, porter des armes bien individualisées, on est un peu troublé face à trois individus portant exactement le même blason, la similitude allant jusque dans l'utilisation de la même brisure (la merlette, qui accompagnant la fasce semble bien être une brisure). Ces armes sont celles attribuées par Jacques de Hemricourt à la famille de Blehen : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois manches mal taillées d'or*<sup>171</sup>.

---

<sup>165</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 774, 784, 789, 792, 810, 826, 830, 845, 859, 897, 907, 909, 925, 927, 929, 938 et 939.

<sup>166</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 1166.

<sup>167</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 1066, 1079, 1099, 1138, 1167 et 1581.

<sup>168</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 587.

<sup>169</sup> Forme hypocoristique de Baudouin dont l'emploi est probablement lié à son jeune âge. Bodeçon (ou Bodechon) existe encore en tant que nom de famille : Bodson.

<sup>170</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 784 : « Godefroid de Blehaing filz adit baillieu » dans la liste des témoins (il est alors cité avec d'autres hommes de fiefs). Il sera encore simple homme de fief jusqu'en 1363 (charte n<sup>o</sup> 939).

<sup>171</sup> Louis BOULY DE LESDAIN, *L'héraldique dans Hemricourt, à propos d'une édition récente de ses œuvres*, dans *Revue du Nord*, 16, 1913, p. 334.

## *Lignages héraldiques*

Le chroniqueur liégeois évoque également les armes primitives de cette famille, et la raison pour laquelle Gérard de Blehen en avait adopté de nouvelles, ce qui constitue un cas assez exceptionnel d'explication par une source d'époque des origines d'armoiries médiévales. Gérard de Blehen, donc, portait les armes de Harzé (*de gueules à trois manches mal taillées d'or*) tandis que sa mère était une Hemricourt (*d'argent à la bande de gueules*). Il avait adopté comme brisure l'écu maternel en abîme de ses propres armes<sup>172</sup>. Cependant, alors qu'il était contraint de demander le secours d'un parent maternel dans le cadre de la guerre qu'il menait à un autre lignage, il se vit accorder l'aide demandée à condition qu'il adopte les armes maternelles, ce qu'il fit<sup>173</sup>, brisant toutefois les armes de Hemricourt en chargeant la bande des manches de Harzé<sup>174</sup>. On voit avec cet exemple que les armes ne sont pas un apanage uniquement transmissible par les mâles au Moyen Âge, et que des accommodations sont toujours possibles : Gérard n'a pas abandonné purement et simplement les armes de ses ascendants agnatiques, puisqu'il les conserve chargeant la bande des armes de Hemricourt. Ses secondes armoiries sont en quelque sorte une inversion des premières, passant des armes de Harzé chargées de Hemricourt aux armes de Hemricourt chargées de Harzé.

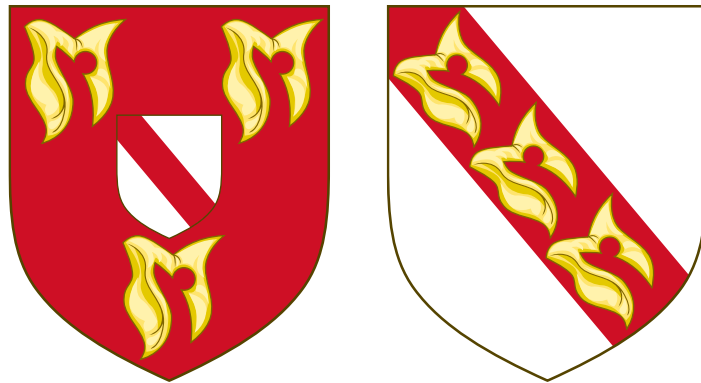


Fig. 28, de gauche à droite : *armes de Gérard de Blehen d'après Hemricourt, a) avant modification et b) après l'adoption des armes maternelles.*

Ce Gérard de Blehen, qui vivait au XIII<sup>e</sup> siècle, soit au début de l'ère héraldique (où peut-être l'on pouvait changer d'armes avec plus de facilité que par la suite), était le père de Godefroid de Blehen l'ancien, père de Baudouin (Bodeçon), dit de Ville, bailli du comté de Namur, de Gérard (le jeune) et de Jean. Hemricourt énumère les fils de Blehen en commençant

<sup>172</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 174 : « chis messire Gerars portoit les armes de Harezéez : de geules à trois manches d'or, à on skouchet de Hemicourt de part sa meire, qui astoit d'argent à une bende de geules ».

<sup>173</sup> BOULY DE LESDAIN, *op.cit.* On recense en tout dix cas de chevaliers ou écuyers ayant abandonné leurs armes paternelles au profit de celles de leur mère dans Hemricourt, parmi lesquels les Elzée, sires de Dave, qui adoptèrent également les armes de Hemricourt (brisées d'un lambel).

<sup>174</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 175 : « si qu'il prist d'argent à une bende de geules, de part sa meire, et brisa li bende de trois manches d'or, de part son peire ».

## Études de cas

par Gérard, suivi de Baudouin et de Jean, ce qui semble indiquer que Gérard était l'aîné<sup>175</sup>. Pour rappel, on retrouve dans le corpus les sceaux de Baudouin, Godefroid et Gérard de Blehen, les deux premiers étant également surnommés *de Ville*. Tous trois portent des armes identiques, qui sont de Blehen « moderne », brisé d'une merlette au canton senestre. En apparence donc, rien ne distingue leurs armes.



Fig. 29 : armes de Baudouin, Godefroid et Gérard de Blehen de Ville.

Sachant que Baudouin était un fils puiné, on peut raisonnablement émettre l'hypothèse qu'il fut le premier à adopter la brisure à la merlette pour se différencier de son frère Gérard, tandis que son fils et héritier Godefroid de Ville aura repris les armes paternelles telles quelles. Le sigillant Gérard de Blehen de son côté n'est certainement pas le fils aîné de Godefroid mais plutôt un frère de Godefroid de Ville, Gérard de Ville, qui avait épousé une dame de compagnie de la comtesse de Namur, Catherine de Savoie<sup>176</sup>. On imagine en effet difficilement que le frère aîné de Baudouin de Blehen, décédé dans le courant des années 1360, soit encore actif plus de vingt ans plus tard. De plus, Gérard n'est qu'écuyer, et il serait pour le moins étonnant qu'un aîné porte un titre inférieur à celui de son cadet. Enfin, Gérard de Blehen est lieutenant du bailli, qui n'est autre que Gérard : probablement remplace-t-il son frère, empêché. Mais c'est surtout l'argument héraldique qui tranche le doute quant à l'identification du sigillant Gérard de Blehen, compte tenu qu'en tant que fils aîné, il n'est pas envisageable qu'il ait porté des armes brisées (rappelons-nous que son père était déjà mort en 1338).

---

<sup>175</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 185.

<sup>176</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 187.

## *Lignages héraldiques*



Fig. 30 : armes de Pierre de Blehen.

Les Blehen n'ont en définitive donné que trois sigillants au chartrier des comtes de Namur : un père et ses deux fils. Cette maigre contribution, malgré l'ancienneté de la famille, doit être mise sur le compte que la plupart de ses membres étaient davantage hesbignons et liégeois que namurois. Cependant, grâce à l'apport de Hemricourt, on peut proposer un tableau généalogique et héraldique assez fourni pour cette famille. Le chroniqueur identifie en outre le fils de Gérard de Blehen (frère de Baudouin), Godefroid, seigneur d'Abée. Le sceau de ce dernier (datant de 1377) est conservé, arborant les armes plaines de Blehen et corroborant notre hypothèse héraldique<sup>177</sup>. Hemricourt identifie encore une branche isolée qu'il ne rattache pas aux précédents, mais avec lesquels elle était reliée par des alliances matrimoniales, et dont le principal membre semble avoir été Pierre de Blehen<sup>178</sup>. Le fait que le chroniqueur ne puisse les rattacher à la descendance de Gérard l'ancien indique probablement qu'ils descendaient d'un de ses collatéraux (peut-être un frère). Suivant cette hypothèse, ils n'auraient pas dû suivre la même voie que lui en adoptant les armes de Hemricourt. Et de fait, on trouve (or du cadre de cette étude) le sceau d'un chevalier Pierre de Blehen en 1355, portant une *fasce accompagnée de deux burelles et en chef de trois manches mal taillées*<sup>179</sup>. L'existence de cette branche collatérale qu'Hemricourt ne parvient pas à rattacher à Gérard et dont les armes ne comportent pas de bande, me semble pouvoir être pris comme un élément ajoutant du crédit à l'explication que le chroniqueur donne aux origines des armes des Blehen de Ville, résultant d'une adoption des armes maternelles. Il n'existe en tout cas aucune attestation sigillographique des armes originelles du lignage de Harzé-Blehen telles que données par Hemricourt (*de gueules à trois manches mal taillées d'or*), seules existent celles des Blehen « à la bande » et celles des Blehen

<sup>177</sup> AE, *Inventaire de la collection des moulages...*, sceau n° 714.

<sup>178</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 37, 38, 180, 181, 185, 188, 189.

<sup>179</sup> AE, *Inventaire de la collection des moulages...*, sceau n° 27834.

## *Études de cas*

« à la fasce », mais en mettant les deux armes côte-à-côte, on peut supposer qu'elles devaient toutes deux procéder d'un blason originel qui n'aurait comporté que les trois manches.

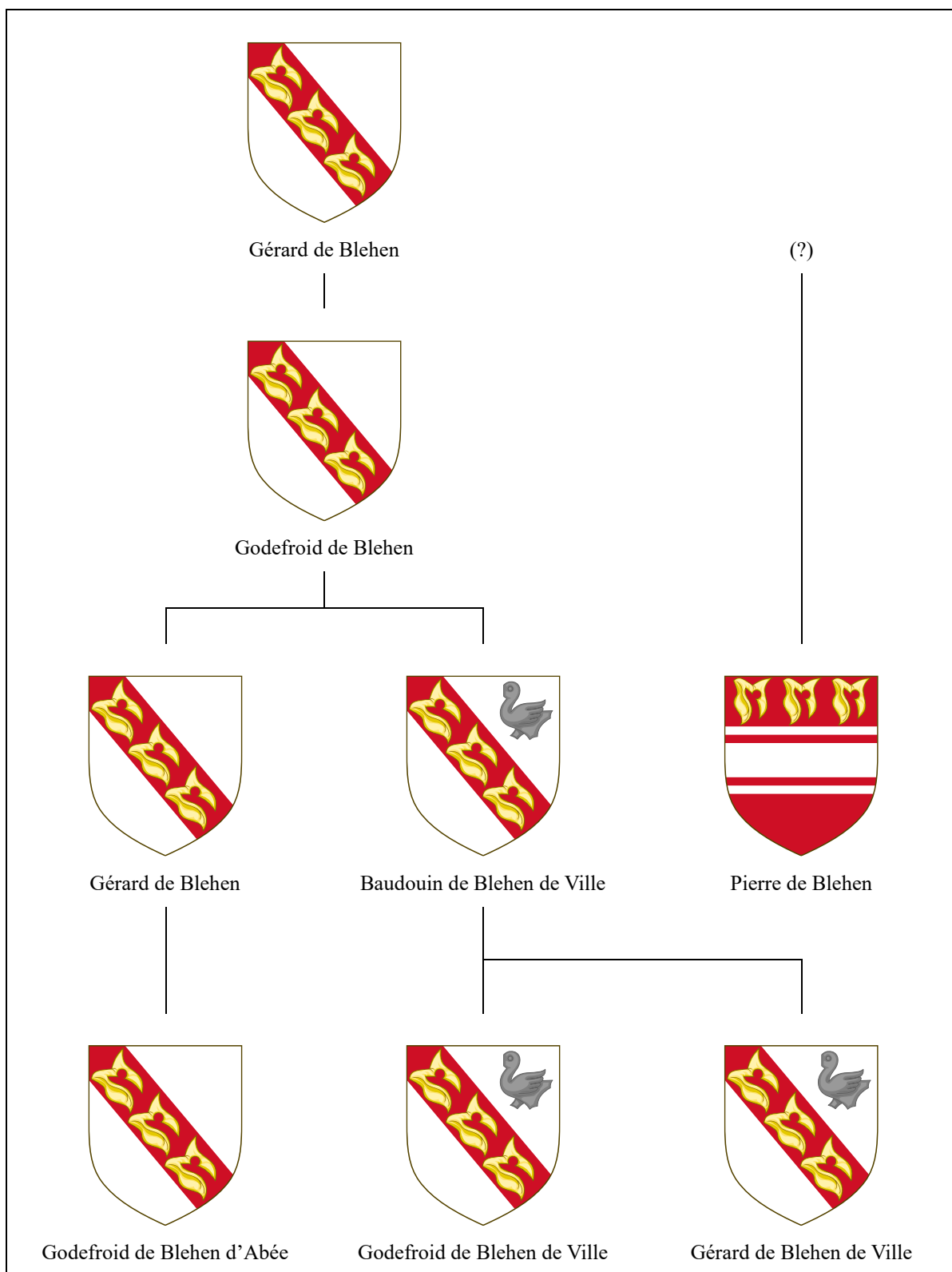


Tableau V : *généalogie et armorial restitué de la famille de Blehen*. Les sceaux de Godefroid de Blehen (l'ancien) et de son fils Gérard ne nous sont pas parvenus mais il ne semble pas faire de doute qu'ils portaient les armes de Blehen plain.

## *Lignages héraldiques*

Cet autre cas d'étude n'offre finalement que peu de place à la réflexion sur les brisures, compte tenu du peu de variantes des mêmes armes qui sont attestées, mais il est intéressant pour aborder le poids symbolique des armoiries dans la société médiévale. L'onomastique est fluctuante, on l'a déjà vu précédemment, il suffit d'acquérir un nouveau fief ou de recevoir une portion de l'héritage familial en apanage pour se voir gratifier d'un nouveau surnom venant occulter le nom lignager. Toute antique que la famille de Blehen soit, Baudouin et ses fils préfèrent à leur surnom lignager un autre, *de Ville*, plus à même de les distinguer de leurs collatéraux homonymes. Même dans la noblesse, un sobriquet ou nom patronymique peut à un moment donner supplanter le nom de terre (tous les chevaliers mentionnés dans le corpus ne portent pas forcément un nom à particule<sup>180</sup>). Les noms de baptême sont plus pérennes au sein d'une même lignée, mais on observe malgré tout que certains disparaissent du répertoire familial tandis que de nouveaux y font leur entrée. En revanche, les armoiries, elles, subsistent. Dans ce monde d'hommes d'armes, c'est même le choix du blason qui détermine, plus que le nom, où se trouvent les solidarités intra-familiales. Le seigneur de Hemricourt accorde son amitié à son cousin Gérard de Blehen, mais à condition que celui-ci porte ses armes. On se rappelle, au premier chapitre, du cas de Gontier de Pontillas, qui avait ajouté à ses armes celles de son cousin Crisnée (du lignage d'Awans), pour indiquer son allégeance au parti de ce dernier dans le cadre de la guerre des Awans et des Waroux. Ces exemples rappellent que les armoiries ont une valeur symbolique et identitaire forte, équivalente à celle du nom, pour identifier un individu et ses allégeances<sup>181</sup>.

---

<sup>180</sup> Par exemple les Colle, les Barbesalée, etc.

<sup>181</sup> Michel NASSIET, *Nom et blason. Un discours de la filiation et de l'alliance (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, dans *Homme*, 129, 1994, p. 11. Un autre cas est celui des Elzée-Dave, que j'avais évoqué au chapitre dédié aux Warisoulx en raison de leur hypothétique parenté avec ceux-ci.

## LES BEAUFORT

Neuf des sigillants répertoriés dans le corpus portent des armes à *la bande coticée*. Il m'a semblé que c'était un nombre non négligeable, et que cette figure héraldique avait essaimé dans le Namurois de manière assez significative. Cette popularité s'explique probablement par l'adoption de cette figure par une famille assez ancienne et influente, celle des sires de Beaufort<sup>182</sup>, qui furent également avoués de Huy. Cette famille a en outre la particularité de s'être maintenue jusqu'à nos jours, et d'avoir encore eu quelques lettres de noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle en la personne de Frédéric-Auguste-Alexandre de Beaufort-Spontin, raison pour laquelle le chef de la famille porte actuellement le titre de prince. Cette notoriété a eu l'avantage de mener à la production de plusieurs ouvrages consacrés à la généalogie de cette famille, mais desquels il faut souvent se méfier. Les recherches de Goethals au XIX<sup>e</sup> siècle en particulier ne méritent aucun crédit en ce qui concerne les époques les plus anciennes, le généalogiste ayant été très complaisant, qualifiant les premiers membres de la famille de titres bien plus élevés qu'ils n'en portaient réellement<sup>183</sup>. Plus récemment (en 1896), Ferdinand Tihon a dressé de la généalogie de cette famille une esquisse plus honnête et rigoureuse, c'est sur ce travail que je vais m'appuyer, car ses méthodes restent actuelles en dépit de son ancienneté<sup>184</sup>. On déplorera en revanche l'aspect fouillé de cet article qui ne propose pas de synthèse de ce qu'il démontre, mais il appuie chacun de ses propos par des sources d'époque dûment identifiées. Ce lignage de Beaufort et ses différents rameaux a le mérite, à l'instar d'autres familles évoquées ci-devant, d'être mentionné par le chroniqueur Jacques de Hemricourt. De plus, les Beaufort ont l'autre avantage d'apparaître également dans l'armorial de Gelre qui corrobore le blasonnement donné par le chroniqueur : *d'or à la bande coticée de gueules*<sup>185</sup> (fig. 31). Il faut aussi signaler que, comme l'a montré Tihon, les *Beaufort* ne sont désignés sous ce surnom qu'assez tardivement (au XIII<sup>e</sup> siècle), leur premier surnom ayant été *de Huy* (simple nom d'origine, leurs biens se trouvant sur la localité voisine de Ben)<sup>186</sup>. La même observation avait pu être faite pour les

---

<sup>182</sup> Château dont les ruines se situent à Ben-Ahin (Huy).

<sup>183</sup> Félix-Victor GOETHALS, *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, 1854. Cet ouvrage, qui se place au service des prétentions nobiliaires de la famille princière plus qu'il ne poursuit un but historique, est malheureusement encore trop cité par les généalogistes amateurs qui relaient inlassablement les légendes qu'il comporte.

<sup>184</sup> Ferdinand TIHON, *L'avouerie de Huy et les seigneurs de Beaufort*, dans *Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. XI, 1896, p. 256-306.

<sup>185</sup> *Armorial de Gelre*, f<sup>o</sup> 77 v. ; Hemricourt, t. I, p. 365 : « sy portoit ly sires de Beafor a une bende a dois germelles de gueules ».

<sup>186</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 285-287.

## *Lignages héraldiques*

Juppleu, apparemment sortis *ex nihilo* au XIV<sup>e</sup> siècle, mais qui étaient en fait les continuateurs d'un lignage bien mentionné au siècle précédent, les Noville.

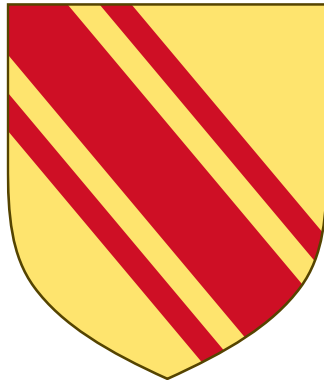


Fig. 31 : *armes de Beaufort.*

On peut immédiatement noter dans l'armorial que le blason des Beaufort est placé en association avec d'autres armes très similaires, arborant également une bande coticée : Celles (*d'argent à la bande coticée de gueules*), Custine (*d'argent à la bande coticée de sable*) et Spontin (*d'or à la bande coticée d'azur*). Rien n'indique si le choix de l'auteur d'associer ces différentes armes résulte d'une volonté de placer ensemble différents individus qu'il savait issus d'une souche commune, ou bien si seule la ressemblance entre ces armoiries les a poussés à les rassembler. On notera, dans le cas où ces familles seraient bel et bien les différentes branches d'un même lignage, qu'elles auraient fait le choix de briser leurs armes par changement de couleurs, ce qui indique, en termes de hiérarchie, que ces différents rameaux se seraient considérés comme équivalents (qu'il n'y aurait donc pas de prévalence de l'une ou l'autre branche)<sup>187</sup>. Des individus portant le surnom de Celles et de Spontin apparaissent bien dans le corpus, portant effectivement des armes à la bande coticée, mais différent quelque peu des armes données dans le folio 77 v. de l'armorial de Gelre. On y reviendra.

On trouve dans le corpus la mention d'un Henri de Beaufort, dit aussi d'Opprebais, portant un écu à la bande coticée. Celui-ci scelle en 1273 une charte par laquelle il vend tous ses alleux de Beaufort au comte de Namur qui les lui rend en fief<sup>188</sup>. Ce Henri était le fils d'Arnould de Beaufort, que l'on a aussi pensé un temps allié aux Barse (son frère Wauthier aurait épousé Aelis de Barse)<sup>189</sup>. En réalité, comme le reconnaitra Tihon lui-même par la suite,

---

<sup>187</sup> NASSIET, *op.cit.*, p. 8-9.

<sup>188</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 112.

<sup>189</sup> TIHON, *op.cit.*, p. 290-291.

## *Études de cas*

Aelis de Barse, fille de l'avoué Wauthier, avait en réalité épousé un Henri de Jauche<sup>190</sup>. L'avouerie restera dans la famille des Jauche-Barse jusqu'à la mort sans héritier de leur petit-fils, Wauthier de Barse, en ou peu avant 1292. C'est alors qu'elle passa dans la famille de Beaufort<sup>191</sup> et donc que l'on est en mesure d'expliquer la présence d'un Wauthier de Barse, avoué de Huy, scellant en 1330 d'une *bande coticée*<sup>192</sup>. Il ne faut néanmoins pas rejeter pour autant l'hypothèse que les Beaufort et les Barse aient pu avoir des liens antérieurs à cette époque, on en reparlera. La raison pour laquelle un Wauthier de Beaufort prit la succession de Wauthier de Barse est peu claire, mais il se pourrait qu'ils aient eu un lien de cousinage via la famille de Jauche, Henri de Beaufort (*cf. supra*) ayant épousé Béatrix, fille d'Eustache le Persant de Hanefte et petite-fille du côté maternel de Gérard de Jauche<sup>193</sup>. C'est un lien de parenté fort distendu, et l'on peut s'étonner qu'il ait fallu aller chercher aussi loin un héritier au dernier avoué de Huy de la race de Barse. Ce lignage s'était-il éteint à tel point qu'on ne puisse trouver aucun parent plus proche ? Peut-être les liens entre Wauthier de Barse et son cousin Beaufort étaient-ils plus profonds qu'une lointaine parenté cognatique. Tihon a cru démontrer que les Beaufort (*olim* Huy) et les Barse étaient deux lignages bien distincts à l'origine, s'appuyant notamment sur le fait que les plus anciens membres respectifs de ces deux familles avaient des rangs différents : les premiers étant des familiers de l'évêque de Liège, les seconds des *nobiles viri*<sup>194</sup>. Néanmoins, les liens entre Beaufort et Barse avant le XIV<sup>e</sup> siècle posent question : un Wauthier de Barse, avoué de Huy, est – à côté des frères de celui-ci – exécuteur testamentaire d'Arnould de Beaufort en 1259<sup>195</sup>. Ce même avoué scelle en 1238 d'un sceau à la bande coticée<sup>196</sup>. Tihon avait d'ailleurs évoqué cette similitude héraldique mais en émettant des réserves car il tenait cette information de Goethals<sup>197</sup>. Elle semble avoir été vérifiée depuis. De plus, l'avoué de Huy est pourtant bel et bien présenté comme un Beaufort par Hemricourt qui disait qu'Ailid de Harduemont, épouse du dernier *vrai* Barse, avait épousé le « voweit de Huy, saingnor de Barche, qui estoit do lynage de Beafort »<sup>198</sup>. C'est d'ailleurs la thèse qui semble aujourd'hui faire autorité, elle est notamment reprise par Pascal Carré dans son étude consacrée aux avoueries liégeoises<sup>199</sup>. Ce qui est à peu près certain, c'est que – s'ils étaient

---

<sup>190</sup> Ferdinand TIHON, *À propos du sceau d'Ailid de Jenefte*, dans *Chronique archéologique du pays de liège*, t. III, 1908, p. 88-90.

<sup>191</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 264.

<sup>192</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 517.

<sup>193</sup> TIHON, *À propos du sceau d'Ailid de Jenefte*.

<sup>194</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 287.

<sup>195</sup> HEMRICOURT, t. II, p. 147.

<sup>196</sup> HEMRICOURT, t. II, p. 418.

<sup>197</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 280.

<sup>198</sup> Jacques DE HEMRICOURT, *Œuvres*, t.1, p.121-122.

<sup>199</sup> Pascal CARRÉ, *Les avoueries des églises liégeoises, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, ULg, 2008-2009, p. 157.

## *Lignages héraldiques*

issus d'une souche commune – les Beaufort et les Barse s'étaient scindés en deux branches à partir du XII<sup>e</sup> siècle au moins, soit au tout début de l'ère héraldique. Ils ne peuvent donc pas être les descendants d'un ancêtre commun qui aurait porté un écu à la bande coticée et dont ils auraient tous hérité : l'adoption d'armes similaires (elles divergeaient peut-être par leurs couleurs) a dû être une démarche intentionnelle effectuée par deux familles conscientes de leurs liens. Cela ne confirme pas absolument l'hypothèse d'une origine commune, bien qu'elle reste plausible, les éléments évoqués précédemment démontrent simplement une certaine proximité entre les deux lignages (qui pourraient donc porter des armes d'affinité).

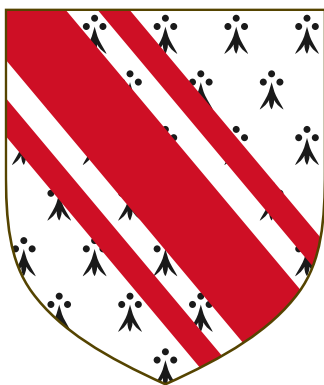


Fig. 32 : armes de la branche de Celles.

On trouve dans le corpus le sceau, datant de 1365, de Jacques de Celles, portant un écu *d'hermine à une bande coticée*<sup>200</sup> (brisure par changement de couleur). L'héraldique apporte ici encore du crédit aux dires du chroniqueur Jacques de Hemricourt qui précise que les Celles étaient issus de Jacques, cousin des frères de Beaufort (parmi lesquels Arnould, le père de Henri), et portaient « *d'yerminne alle bende germelle et vermeilhe* »<sup>201</sup>. Tihon a conjecturé que Jacques pourrait être le fils d'un Raoul (Rodulphe) de Celles, cité comme témoin d'un acte d'Arnould de Beaufort, et hypothétiquement son oncle (compte tenu du lien de parenté donné par Hemricourt)<sup>202</sup>. On notera la divergence qu'il existe entre les armoiries affichées sur le sceau de Jacques de Celles – qui correspond au blasonnement donné par Hemricourt – et celles données par l'armorial de Gelre (le champ est simplement d'argent). Néanmoins, un écu semblant au blasonnement identique à celui dessiné ici reparait plus tard, au folio 121 r., mais rien n'est écrit à côté (le nom *Celles* a été ajouté au crayon mais bien plus tard, probablement au XIX<sup>e</sup> siècle). L'identification paraît cependant très plausible, compte tenu que l'auteur de l'armorial s'est rendu coupable de la même erreur en répétant deux fois le blason de Spontin,

---

<sup>200</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 956.

<sup>201</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 365.

<sup>202</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 306.

## Études de cas

une fois au folio 77 v. (*cf. supra*) et une autre au folio 107 r., cette fois en identifiant clairement la famille les deux fois. Si le premier blasonnement était *d'or à la bande coticée d'azur*, ce qui est la seule attestation des armes avec de telles couleurs, le second est *d'argent à la bande coticée de gueules chargée de trois coquilles d'or*, ce qui est plus conforme aux armes que porteront plus tard les Beaufort-Spontin et correspond également au sceau de Guillaume l'Ardenais de Spontin<sup>203</sup> et de son fils homonyme qui brise les armes paternelles d'*une étoile à cinq rais au canton senestre*<sup>204</sup>. Si l'erreur concernant les Celles reste assez légère<sup>205</sup>, la différence entre les deux versions des armes des Spontin est assez flagrante : simple erreur ou existence réelle de deux armoiries portées par deux branches de la famille de Spontin, voire confusion de la part de l'auteur avec une autre branche de la famille ? Il est vrai que les couleurs des armes de l'avoué Wauthier (de Beaufort) de Barse ne sont pas connues, et qu'une brisure par changement d'émaux (en l'occurrence l'émail de la bande) n'est pas à exclure. C'est en tout cas la brisure par changement d'émail qui semble rester la plus commune au sein des différentes branches du lignage de Beaufort, bien que les Spontin aient chargé leur bande de trois coquilles.

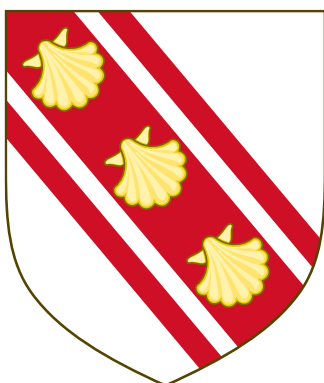


Fig. 33 : armes de la branche de Spontin.

<sup>203</sup> AE, *op.cit.*, chartes n<sup>os</sup> 624, 789, 1033 et 1105.

<sup>204</sup> AE, *op.cit.*, charte n<sup>o</sup> 1105.

<sup>205</sup> Il faut noter en outre que le niveau d'exécution du folio 77 v. est assez sommaire par rapport au reste de l'armorial, il semble ne pas avoir été finalisé. Peut-être l'auteur aurait-il rajouté l'hermine dans un second temps.

## *Lignages héraldiques*

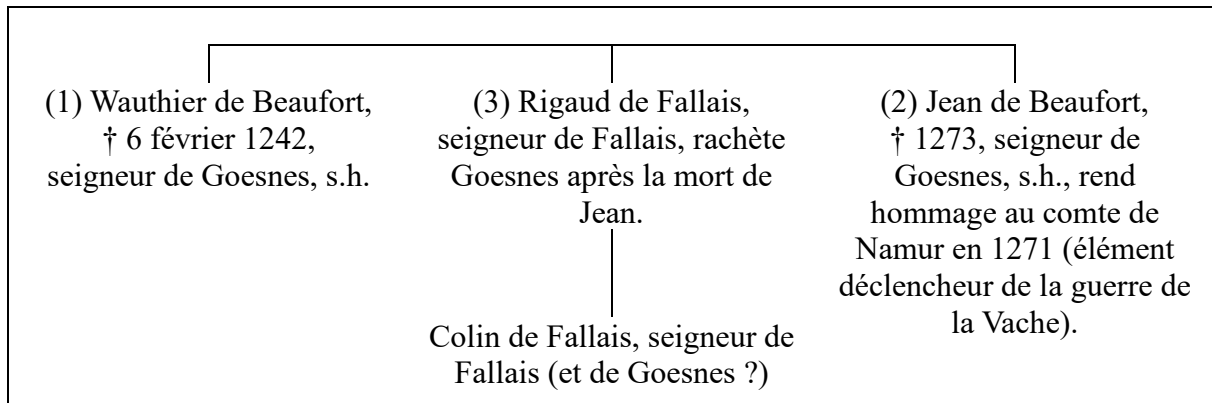


Tableau VI : *Transmission de la seigneurie de Goesnes dans la famille de Beaufort* (Tihon, *L'avouerie de Huy*, p. 300, 304-305).

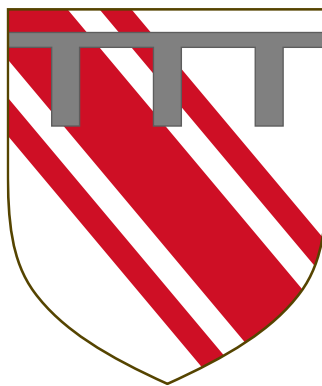


Fig. 34 : *armes de Lambert de Goesnes* (1374).

On trouve encore le sceau de Lambert de Goesnes, chevalier scellant en 1374. Son sceau arbore *une bande coticée brisée d'un lambel à trois pendants*<sup>206</sup>. La seigneurie de Goesnes<sup>207</sup> était dans la famille de Beaufort depuis un certain temps déjà, ayant appartenu au XIII<sup>e</sup> siècle à trois frères d'Arnould (*cf. supra*) : Wauthier puis Jean, tous deux morts sans héritiers, et enfin Rigaud de Fallais<sup>208</sup> (tableau VI). Cette terre semble ensuite être restée en possession des descendant de Rigaud, bien que l'on ne sache pas exactement quelle était la parenté entre lui et le seigneur de Goesnes cité par Hemricourt, qui avait deux fils, Lambert et Jacques<sup>209</sup>. Le seigneur de Goesnes (père de Lambert) avait épousé une fille de Jacques de Loyers, lui-même fils de Jacques de Celles, auquel Hemricourt n'attribue aucun fils<sup>210</sup>. Pourtant, en 1421, un certain Lambert de Loyers, maïeur de Namur, scellait avec des armes *au franc-quartier à la bande coticée*<sup>211</sup>. On se souvient avoir déjà vu (*cf. l'étude consacrée à la famille Colle*) que les

<sup>206</sup> AE, *Collection des moulages de sceaux...*, sceau n° 22304.

<sup>207</sup> Aujourd'hui section d'Ohey.

<sup>208</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 305-306.

<sup>209</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 364.

<sup>210</sup> Hemricourt

<sup>211</sup> AE, *collection des moulages de sceaux...*, sceau n° 8944.

## Études de cas

bâtards, au moins jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, adoptaient souvent un écu plain, au franc-quartier aux armes paternelles. Le fait que le chroniqueur ne retienne le nom d'aucun fils de Jacques de Loyers, et que Lambert de Loyers porte des armes au franc-quartier, m'incite à voir en lui un bâtard, probablement celui de Jacques.

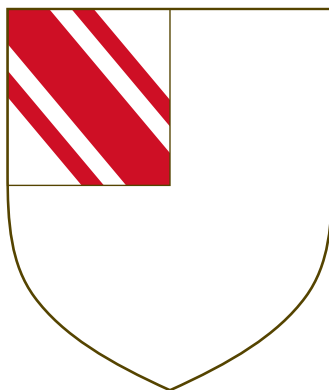


Fig. 35 : armes de Lambert de Loyers. La couleur du champ est inconnue.

Bien plus tôt, en 1291, on rencontre un autre personnage portant les surnom et armes des Beaufort, Godefroid de Beaufort, seigneur de Perwez en Condroz (Perwez-Hailot)<sup>212</sup>. Celui-ci était apparemment un fils de Gilles de Beaufort, châtelain de Durbuy, et donc le neveu d'Arnould et le cousin germain de Henri d'Opprebais<sup>213</sup>. Ici encore, on note l'absence totale de brisure repérable sur matériel sigillographique. Godefroid de Beaufort (qui porte en outre un prénom inhabituel dans la famille) devait donc très certainement porter des armes brisées par changement d'émail.

À ce stade, je peux proposer une esquisse de tableau généalogique montrant la naissance des différentes branches de la maison de Beaufort et de leurs armoiries respectives. On notera que je n'y fais pas figurer les Spontin, dont la parenté avec le reste du lignage est plus complexe et sera abordée à la suite.

---

<sup>212</sup> AE, *collection des moulages de sceaux...*, sceau n° 8306.

<sup>213</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 301.

## Lignages héraldiques

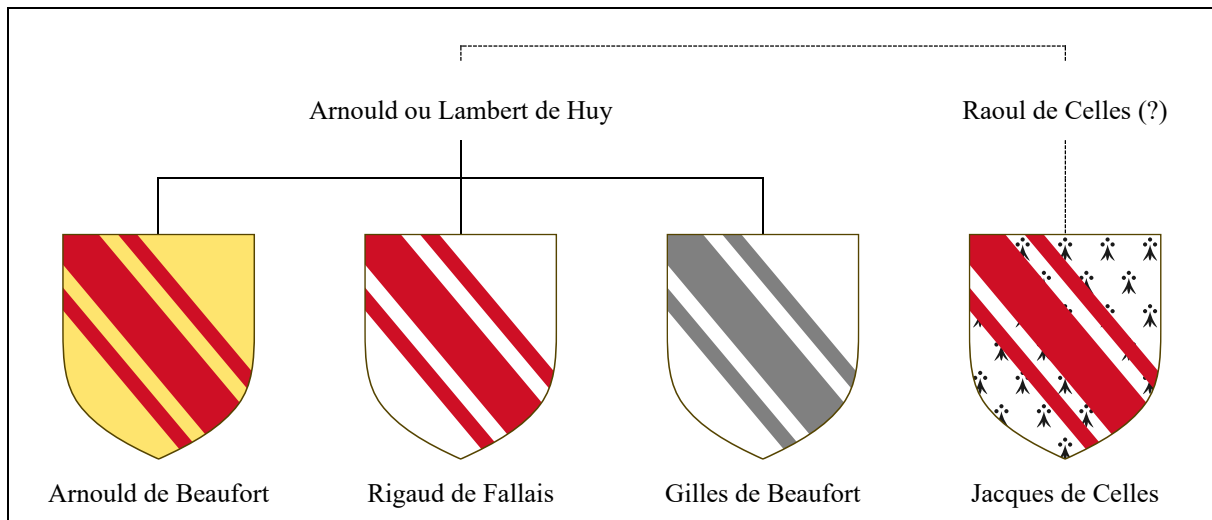


Tableau VII : *généalogie des auteurs des différentes branches du lignage de Beaufort.*

La question de la parenté des Spontin avec les autres est, comme je l'ai dit, bien plus complexe. Si Jacques de Hemricourt précise que les seigneurs de Beaufort, Fallais et Goesnes étaient frères<sup>214</sup> et que celui de Celles était leur cousin<sup>215</sup>, il ne dit pas de quelle façon ils étaient apparentés à celui de Spontin bien qu'il signale leur appartenance au même lignage<sup>216</sup>. Cette famille ayant eu une postérité illustre, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle, les généalogistes lui ont réservé un traitement particulier. Or, je vais avancer l'hypothèse, que non seulement les Spontin ne soient pas réellement (du moins directement) issus des Beaufort, mais aussi que l'adoption par cette famille des armes des Beaufort résulte d'un choix délibéré pour s'approprier peut-être un peu de l'aura dont jouissait cette famille, ou bien s'attirer les bonnes grâces de leurs puissants cousins (comme l'avait fait Gérard de Blehen).

Le premier seigneur de Spontin issu de la famille de Beaufort est Guillaume l'Ardennais (dont le sceau a été évoqué), qui reçut cette seigneurie en fief du comte de Luxembourg en 1289. Il était peut-être le fils d'un Pierre de Spontin mentionné un peu plus tôt (en 1284), et qui sembla déjà avoir été en possession de quelque fief dans cette localité. Un fait notable est que le seigneur de Spontin n'est pas cité par Hemricourt parmi les membres de la famille de Beaufort à avoir pris part à la guerre de la vache (1275) : seuls sont évoqués les seigneurs de Fallais, Beaufort, Goesnes et Celles<sup>217</sup>. Il résulte de ces informations qu'avant Guillaume

<sup>214</sup> Ferdinand Tihon a montré que ce n'était probablement pas tout à fait vrai, Wauthier et Jean de Beaufort n'ayant pas laissé d'héritiers, il est plus vraisemblable que les Goesnes soient en fait un rameau détaché des Fallais.

<sup>215</sup> HEMRICOURT, t. I, p. 364-365.

<sup>216</sup> « Et chil de Spontins sont assy de ce meismes linages » (HEMRICOURT, t. I, p. 365).

<sup>217</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 302-303.

## Études de cas

l'Ardennais, les Spontin semblent avoir été bien distincts, voire avoir occupé un rang inférieur à celui des autres seigneurs issus de la maison de Beaufort : comment, sinon, expliquer que Hemricourt omette de signaler leur participation à la guerre de la vache<sup>218</sup>, lui qui les sait issus des Beaufort (du moins est-ce le cas à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle). Que peut nous apprendre l'héraldique quant aux prédécesseurs de l'Ardennais ? On ne conserve, avant le XIV<sup>e</sup> siècle, qu'un seul sceau ayant appartenu à un individu surnommé de Spontin, il s'agit de Henri de Spontin, bailli du comté en 1285. Celui-ci porte *trois roses*<sup>219</sup>. Si ce Henri était un parent de Guillaume – ce qui est possible, car, comme on l'a dit, le père de Guillaume était peut-être déjà seigneur de Spontin en partie – il faudrait admettre que sa famille faisait partie de celles qui évoluent dans le sillage du prince, et – surtout – qu'ils ne portaient pas l'écu à la fasce coticée des Beaufort avant l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle, voire le début du siècle suivant.

Si on croise ce qui vient d'être dit avec ce qui a pu être démontré par rapport à la généalogie des avoués de Huy de la famille de Barse, on réalisera qu'il n'existe aucune mention ni aucun indice de la parenté des Spontin avec les Beaufort avant la date où l'avouerie est passée dans cette famille (à la mort de l'avoué Wauthier le jeune en 1292). Guillaume était peut-être le fils de Pierre de Spontin, dont on peut hypothétiquement faire remonter la filiation jusqu'à Libert de Gesves, l'avoué Robert de Gesves et enfin Lambert, frère de l'avoué Wauthier de Barse. Notons que Gesves était une avouerie détachée de celle de Huy<sup>220</sup>. Les généalogistes du XIX<sup>e</sup> siècle, quoiqu'il soit souvent difficile de savoir d'où provenaient leurs informations, admettaient en tout cas que les deux premières générations de la « maison » de Beaufort furent un Lambert et un Robert<sup>221</sup>. Si les Spontin sont bien issus des avoués de Gesves, on notera la présence, en 1344, d'un Jean de Gesves, échevin du Feix, scellant d'un écu à *trois roses brisées d'une bande chargée de trois coquilles*<sup>222</sup>, que je trouve être une singulière combinaison des armes de Henri de Spontin et de celles des Spontin à partir de Guillaume l'Ardennais.

Je propose donc une reconstitution hypothétique du lien (distendu) unissant Beaufort et Spontin, suggérée par les données évoquées plus haut. Les Spontin (qui ne sont établis dans cette localité qu'assez tardivement au XIII<sup>e</sup> siècle), issus des avoués de Gesves, étaient des

---

<sup>218</sup> « (...) anchienement, ly sires de Beafor sor Mouze, ly sires de Falais et ly sires de Gounes furent freires germains, et ly viez messires Jakemes de Chayles fut leurs cuzins germains, et furent bin noble de sanc et durement poissans, et weriont alle evesque de Liege (...) », les Spontin ne sont évoqués que plus tard (HEMRICOURT, t. I, p. 365).

<sup>219</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 175.

<sup>220</sup> Maurice HOUTART, *Gesves*, dans ASAN, t. LXI, 1935, p. 172.

<sup>221</sup> TIHON, *L'avouerie de Huy...*, p. 302.

<sup>222</sup> AE, *op.cit.*, charte n° 697.

## Lignages héraldiques

descendants des avoués de Huy. Ils conservaient avec ceux-ci la conscience d'être issus d'un même lignage. Si on ne connaît pas les armoiries des avoués de Huy avant 1238, il faut signaler que la branche de laquelle seraient issus les Spontin s'étaient détachée du tronc commun au XII<sup>e</sup> siècle. En 1292, Wauthier, dernier avoué de la famille de Barse, s'éteint, probablement encore mineur, et sans héritier. À la suite de cet événement, le lignage de Barse se fond dans celui – très « noble de sanc et durement poissans », pour citer Hemricourt – de Beaufort, auquel appartient l'héritier (et homonyme) de Wauthier. Les Gesves-Spontin se retrouvent donc davantage liés à cette illustre famille, d'où peut-être leur souci de mettre en avant cette relation. On peut conjecturer, sur le plan héraldique, que les Spontin aient alors adopté la bande coticée des Beaufort afin de leur signifier leur attachement et leur volonté d'intégrer leur lignage. Rappelons-nous que tel procédé n'est pas un cas isolé. Les armes de Spontin, à la différence de celles des autres branches naturelles du lignage de Beaufort, intègrent une brisure *privative* (les coquilles), induisant un lien hiérarchique de subordination au chef d'armes, par opposition aux armes équivalentes (brisure par changement de couleur) des autres branches du lignage<sup>223</sup>. Voilà ce que l'on peut conjecturer, il me semble, quant à l'origine des Beaufort-Spontin et de leurs armoiries.

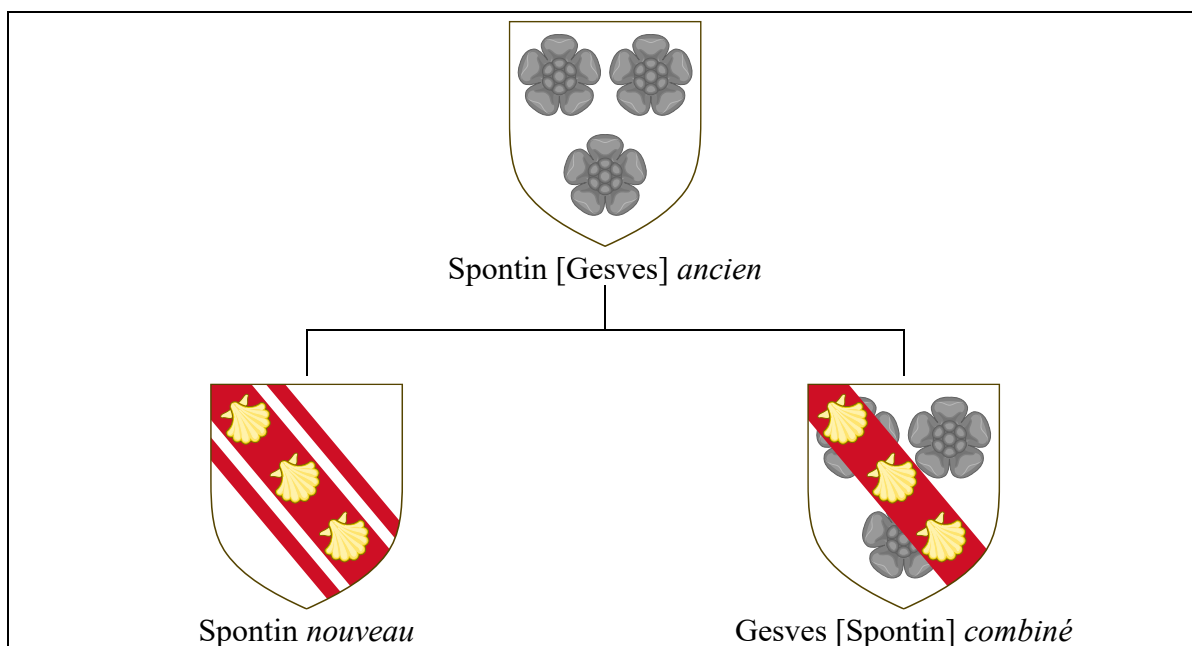


Tableau VII : proposition de restitution stématique des armes des Gesves-Spontin.

Les Spontin, branche cadette des avoués de Huy, qui s'en étaient détachés à une époque où l'héraldique n'en était qu'à ses balbutiements et ne concernait pas encore les simples chevaliers (première moitié du XII<sup>e</sup> siècle), avaient donc peut-être adopté des armes qui leur

<sup>223</sup> NASSIET, *op.cit.*

## *Études de cas*

étaient propres, jusqu'à ce qu'une branche décide d'adopter la bande coticée pour se rapprocher des Beaufort. Certains membres auraient conservé les armes initiales, quitte à les briser de la bande aux coquilles des Beaufort-Spontin pour rester dans la parenté de ceux-ci.

On l'a vu, ce chapitre est assez complexe, et ne prétend d'ailleurs pas régler l'épineux problème de la généalogie des différentes branches du lignage de Beaufort. Les historiens du passé ont assez traité ce sujet, en obtenant des résultats probants mais pas exempts de doutes, comme c'est hélas souvent le cas pour les généalogies médiévales. Les différentes branches du lignage de Beaufort avaient conscience de leur parenté, et semblaient se considérer sur un pied d'égalité, comme le suggère l'usage d'armoiries équivalentes. Aucune brisure privative ne semble avoir été adoptée par une branche sur la durée : le *lambel* de Jean de Goesnes est une attestation unique, le franc-quartier de Lambert de Loyers est certainement dû à sa bâtardise (on a vu, en outre, que cette brisure disparaissait généralement avec la première génération légitime issue du bâtard). Il n'y a finalement que les sires de Spontin qui ont adopté une brisure vraiment distinctive, probablement parce que tous savaient que le lien de cette famille avec le reste du lignage était un peu forcé, et inexistant avant le XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc d'un cas intéressant où les armoiries viennent appuyer une prétention, ne reposant par ailleurs que sur peu de réalité au niveau généalogique. Cela montre en outre comment la parenté, au Moyen Âge, est perçue comme horizontale : ce qui compte, c'est d'être parents, quels que soient les liens du sang réels et verticaux qui unissent les individus se considérant comme cousins.



## CONCLUSION

Dans l'introduction, nous nous demandions si l'héraldique pouvait être utilisée comme outil afin de reconstituer des réseaux et, inversement, si les connaissances disponibles sur les réseaux permettaient de tirer des conclusions sur l'héraldique. Cette réflexion découlait, d'une part, de la connaissance de la dimension héréditaire des armoiries, et d'autre part du constat de la faiblesse ou, à tout le moins, des limites de l'anthroponymie et des sources médiévales quand elles sont mobilisées pour l'étude des réseaux.

Pour procéder, notre choix s'était porté sur l'exemple du Namurois, en raison des sources disponibles, le chartier des comtes de Namur étant l'un des mieux conservés, avec encore 1005 chartes scellées à ce jour. Le découpage chronologique adopté avait été de couvrir une période allant de 1200 à 1400. Ce choix n'est, rappelons-le, pas anodin. Sur un plan héraldique, il est délimité en amont par la généralisation de l'usage des armoiries dans toutes les couches de la noblesse – du prince au hobereau – et en aval par l'abandon des brisures, répondant à une évolution dans le rôle social et militaire des armoiries. Sur un plan historique et politique, la période choisie correspond au règne de la maison de Dampierre, qui prend fin avec la mort du comte Jean III en 1429, marquant la fin de l'indépendance du comté de Namur (absorbé par les états bourguignons).

Il a semblé que la méthodologie la plus évidente était de procéder par étude de cas, afin de démontrer par l'exemple la valeur des armoiries en tant qu'instrument au service de l'étude des réseaux ; et l'utilité des réseaux pour étudier et restituer les armoiries des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Préalablement, j'avais effectué un relevé des sceaux armoriés du chartier des comtes de Namur entre 1200 et 1400, dans lesquels j'avais extrait tous les individus appartenant à la moyenne et petite noblesse ainsi que la bourgeoisie. Au sein de ce corpus, on peut identifier certains types héraldiques récurrents, ainsi que certains lignages particulièrement actifs. C'est dans cet ensemble qu'ont été choisis les lignages qui font l'objet d'études de cas.

## *Lignages héraldiques*

Si ces familles ne peuvent pas clairement être scindées en deux ensembles distincts, on notera tout de même que certaines (Hemptinne, Juppleu, Blehen, Beaufort) sont issues de la moyenne noblesse et comptent des chevaliers tandis que d'autres (Colle, Hellarde) paraissent plus « humbles » : elles ne comptent pas de chevalier et leurs membres s'illustrent plutôt par l'exercice de magistratures. Néanmoins, ces groupes sont fluides, et on observe des alliances matrimoniales entre ces familles, tandis que les chevaliers exercent parfois des magistratures, eux-aussi.

Les études de cas ont permis de mettre en évidence à quel point les armes d'une famille pouvaient être modifiées par le jeu des brisures, et des surbrisures. Une plus grande virtuosité semblait permise aux familles « bourgeoises » qu'aux familles nobles, mais on note certains cas d'armoiries de cadet particulièrement complexes, comme les frères de Pontillas dans la famille de Hemptinne.

Pour ce qui est des Hemptinne, le type héraldique nettement caractérisé a permis de rattacher à leur lignage des individus qui pourtant n'en portaient pas le nom, et dont les sources d'époque n'évoquent peu ou prou la parenté (les de Bois, les Pontillas). En outre, il a été possible d'identifier des « familles » de brisures : les Pontillas se distinguent de leurs aînés par l'emploi de l'hermine (qu'ils abandonnent ensuite) ; les membres de la branche aînée préfèrent briser discrètement par l'ajout d'un petit élément (merlette, anneau) en abîme.

Le fait de rattacher des familles alliées mais ne portant pas le même surnom a également été possible avec les Colle et les Aux Lovignis, qui portent eux aussi un type héraldique nettement distinctif (leurs faucilles sont, comme les étriers des Hemptinne, des figures assez rares). En outre, l'anthroponymie plaide également en faveur d'une communauté d'origine entre ces deux lignages, qui utilisent tous deux le nom Thomas (dont Massart est un hypocoristique).

D'autres cas où l'héraldique restait le seul lien visible entre des individus portant des surnoms différents ont également été relevés : les Blehen et les Ville, les Juppleu et les Noville, et enfin le lignage de Beaufort avec ses différentes branches (Barse, Spontin, Goesnes, Loyers etc.). Souvent, des indices onomastiques renforcent ce lien. La mise en perspective de l'anthroponymie et de l'héraldique permet de confirmer ou de révéler des liens qui, par ailleurs, seraient assez peu évidents.

## *Conclusion*

Révéler, et pas seulement confirmer, car l'héraldique nous a permis de faire des hypothèses jusque là non formulées. C'est notamment le cas pour Guillaume de Sauvenière. On se souviendra qu'il était l'aïeul maternel et éponyme de Guillaume de Warisoulx, qui avait d'ailleurs écartelé ses armes avec les siennes (fait assez rare dans la moyenne noblesse namuroise). Guillaume de Sauvenière est de prime abord un isolat, son nom étant porté par assez peu d'individus et ne correspondant à aucun lignage connu. Néanmoins, une étude plus poussée permet de faire l'hypothèse convaincante qu'il était un cadet de la famille d'Atrive : vassal du seigneur d'Atrive, il porte encore un nom que l'on retrouve chez les Atrive (dont les membres se nomment en général Clarembaut ou Guillaume) et porte des armes identiques (à ce détail près qu'elles sont brisées d'un lambel). Ici, l'héraldique a clairement permis de mettre à jour une parenté : elle a démontré son potentiel pour reconstruire des réseaux devenus invisibles. C'est encore grâce à ses armoiries que l'on a pu rattacher Lambert de Loyers, maître de Namur, au lignage de Beaufort : sans ses armes (qui sont celles d'un bâtard), son homonymie avec Jacques de Loyers, issu de la famille de Celles, aurait pu sembler purement fortuite.

Au premier volet de notre question de recherche, on peut donc répondre par l'affirmative : oui, l'héraldique est indubitablement un outil pertinent à mobiliser dans le cadre d'étude de réseaux (principalement généalogiques). Elle a montré tout son potentiel pour confirmer des liens déjà soupçonnés, ou même en révéler qui seraient passés complètement inaperçus sans elle. Néanmoins, il importe de ne pas surinterpréter les résultats : l'héraldique n'est pas, à elle seule, un outil suffisamment fiable ; de même que l'anthroponymie employée seule, ou l'étude des possessions en ignorant les deux aspects précédents. Il faut mobiliser ces différents aspects pour parvenir à des résultats probants mais souvent l'héraldique – lorsqu'elle est connue – peut tirer les choses au clair, car elle varie en général moins que les noms ou l'implantation géographique d'une famille.

Qu'en est-il de l'autre question que nous posions dans l'introduction ? Que peuvent nous apprendre les réseaux sur les usages héraldiques ? Pour cette seconde approche, nous nous sommes livrés à une étude par le menu des brisures adoptées par les différents membres d'un même lignage.

La connaissance préalable des liens qui unissaient les frères de Hemptinne, de Beaufort, les Jupleu ou encore les Blehen, confrontée à leurs armoiries telles qu'elles nous apparaissent au travers de leurs sceaux, nous a permis de commenter les choix posés par les différents membres d'une même famille pour se distinguer sur un plan héraldique. Le cas de la famille de

## *Lignages héraldiques*

Hemptinne aura retenu notre attention, notamment avec les armes de Gontier de Hemptinne qui adopte comme brisure un écusson aux armes de son cousin, signifiant ainsi de manière claire son allégeance dans le cadre de la guerre des Awans et des Waroux. Autre exemple, celui de Guillaume de Warisoulx, un des très rares individus de notre corpus à avoir adopté un écartelé. Il associe aux armes de son père celles de son grand-père maternel, Guillaume de Sauvenière. On aura vu que les nobles Namurois ne manquent pas de ressources pour créer un nombre considérable d'armes distinctes à partir d'un unique blason familial : aux changements d'émaux, bandes et autres lambels « traditionnels », éventuellement combinés, s'ajoutent des variations plus subtiles et discrètes : changer le nombre des pétales d'une rose, ôter ses courroies à un étrier. Certaines familles (à priori des lignages de noblesse inférieure assimilables à la bourgeoisie) n'hésitent pas à complètement réorganiser la composition héraldique de leurs devanciers pour obtenir un sceau suffisamment individualisé. L'hypothèse aura été émise que ces « bouleversements » avaient peut-être une utilité concrète en lien avec l'usage fait des armoiries dans ces milieux : les brisures par changement d'émaux étant imperceptibles sur un sceau (principale application des armoiries de magistrat), composer des armes très différentes de ses parents sur le plan de la composition, du « dessin », était peut-être intentionnel afin de rapidement distinguer le signataire d'une charte.

Le cas du comté de Namur ne semble pas jurer spécifiquement avec l'héraldique des régions circonvoisines : les chevaliers namurois étaient tout autant pénétrés que les Français ou les Liégeois de la même culture chevaleresque et avaient une structure de parenté analogue. On aura en tout cas montré le potentiel de l'héraldique, trop souvent laissée de côté, comme instrument pour parvenir à reconstituer des liens généalogiques afin de pouvoir étudier les réseaux et les structures de parenté médiévales.

Ce mémoire aura surtout étudié de manière systématique les brisures adoptées par les différents membres d'une même famille, ou plus largement les porteurs d'un même blason : on ne saurait diminuer le potentiel de cette approche pour mettre en lumière la manière dont l'homme médiéval s'inscrivait au sein de sa parenté. De plus, l'absence quasi-totale de règles (autres que les règles de bases de l'héraldique) régissant l'attribution des brisures en fait une fenêtre pour observer la créativité dont pouvaient faire preuve les hérauts d'armes et les chevaliers lorsqu'il s'agissait de créer un blason original à partir d'armes préexistantes. Si la disparition de l'usage des brisures à partir du XV<sup>e</sup> siècle rationalise le paysage héraldique, il met aussi fin à un flux continu de créations d'armes nouvelles, souvent étonnantes.

## *Conclusion*

Bien conscient que ce mémoire soulève plus d'interrogations qu'il n'en résout, et qu'il ne fait qu'effleurer ce sujet bien complexe, j'espère néanmoins avoir un peu « redoré le blason » de l'héraldique, en montrant sa complexité et sa diversité ainsi que son potentiel. Quelles que puissent être les forces et faiblesses de ce mémoire au niveau de sa méthodologie et de sa rigueur scientifique, je nourris l'espoir qu'il ne soit pas le dernier à se pencher sur le sujet, et que peut-être il en inspire d'autres à aller plus loin dans l'étude des armoiries. J'ai eu recours ici à deux approches, l'une d'elles usant de l'héraldique comme une science auxiliaire au service de l'étude des réseaux. L'autre approche en revanche faisait de l'héraldique son objet d'étude principal, en analysant au cas par cas les différentes brisures rencontrées dans le corpus. Je crois que cette méthode revêt une certaine originalité et n'est pas dénuée d'intérêt. Elle rappelle en somme les travaux des généalogistes du XIX<sup>e</sup> siècle, mais avec plus de rigueur scientifique et sans aucune complaisance ou volonté sous-jacente de démontrer la « grandeur » d'une famille contemporaine. Libérés de ces intentions et des préjugés négatifs souvent associés à l'héraldique encore de nos jours, les historiens actuels peuvent à nouveau se lancer dans l'étude de l'héraldique et des « réseaux héraldiques », car ils sont dignes d'intérêt en eux-mêmes, révélateurs des structures de parenté, des mentalités et de la créativité des hommes du bas Moyen Âge.



# BIBLIOGRAPHIE

## SOURCES

- Armorial de Gelre, conservé à la KBR, ms. 15652-56  
(consultable en ligne : <https://uurl.kbr.be/1733715>).
- Archives de l'état à Namur, chartrier des comtes de Namur  
(consultable en ligne : [https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/zoekresultaat/eaid/BE-A0525\\_700144\\_714792\\_FRE/node/c%3A0](https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/zoekresultaat/eaid/BE-A0525_700144_714792_FRE/node/c%3A0)).
- Archives générales du Royaume, collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume  
(consultable en ligne : [https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/zoekresultaat/eaid/BE-A0510\\_005990\\_005868\\_FRE](https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/zoekresultaat/eaid/BE-A0510_005990_005868_FRE)).

## TRAVAUX

- *Annales de la Société archéologique de Namur*, tome 26, 1905.
- *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1911.
- *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, tome 2, Liège, 1882.
- Patrice BECK, et al., *Chapitre premier. Nommer au Moyen Âge : du surnom au patronyme*, dans Gianna Zei, et al. (éd.), *Le patronyme*, CNRS, 2001  
(<https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.41709>).
- Louis BOULY DE LESDAIN, *L'héraldique dans Hemricourt, à propos d'une édition récente de ses œuvres*, dans *Revue du Nord*, 16, 1913.
- Jean BOVESSE, *Jean I<sup>er</sup>, comte de Namur (1276-1330). Notes biographiques*, dans *Annales de la société archéologique de Namur*, tome 45, 1949-1950, p. 1-66.
- Jean BOVESSE, *le comte de Namur Jean I<sup>er</sup> et les événements du comté de Flandre en 1325-1326*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tome 31, 1965, p. 345-454.

## *Lignages héraldiques*

- Dieudonné BROUWERS, *L'administration et les finances du comté de Namur du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (sources). IV : Chartes et règlements*, tome I, Namur, 1913.
- Pascal CARRÉ, *Les avoueries des églises liégeoises, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, ULg, 2008-2009.
- Camille DE BORMAN et Alphonse Bayot, *Œuvres de Jacques de Hemricourt. Le Miroir des nobles de Hesbaye*, tome I, Bruxelles, 1910.
- Pierre DEHOVE et Jean-François NIEUS, *Aux origines de la science princière des archives : le premier chartrier des comtes de Namur et son inventaire de 1263*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 168, 2010.
- Jean-Théodore DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique - Royaume des Pays-Bas - Luxembourg - Allemagne - France). Recueil historique et héraldique*, tome 2, Bruxelles, 1900.
- Xavier DE THEUX, *La chevalerie hesbignonne au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, tome 5, 1862.
- Alain DERVILLE, *La société française au Moyen Âge*, Presses universitaires du Septentrion, 2000 (<https://doi.org/10.4000/books.septentrion.49383>).
- L. FOUREZ, compte rendu de Pierre PEUCHÈRE, *Contribution à l'origine des armoiries*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 28, 1950.
- Léopold GENICOT, *De la « noblesse » au « lignage »*. *Le cas des Boneffe*, 1953.
- Léopold GENICOT, *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Âge (1199-1429)*, t. 2 : *les hommes – la noblesse*, Louvain, 1975
- Laurent HABLOT, *Art, esthétique et production héraldique au Moyen Âge. Considérations générales*, dans Laurent HABLOT et Torsten HILTMANN (dir.), *Heraldic Artists and Painters*, 2017.
- Laurent HABLOT, *L'héraldique au service de l'histoire : Les armoiries des bâtards à la fin du Moyen Âge, études de cas*, dans *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne* [en ligne], Rennes, 2016  
(consultable en ligne : <<http://books.openedition.org/pur/44762>>. ISBN : 9782753555471.  
DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.44762>).
- Laurent HABLOT, *Manuel d'héraldique et d'emblématique médiévale*, Tours, 2019.
- Maurice HOUTART, *Gesves*, dans *Annales de la société archéologique de Namur*, t. 61, 1935.
- C.-F. JALHEAU (éd.), Jacques de HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye. Nouvelle édition augmentée*, Liège, 1791.

## Bibliographie

Peut à certains égards être considéré comme une source, n'est utilisé que pour certaines armoiries qu'on ne retrouve pas ailleurs.

- Didier LETT, *Les relations entre les enfants et les adultes au sein des familles médiévales*, dans *Le Télémaque*, 2014/2 (46), p. 87-101 (<https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2014-2-page-87.htm>).
- Michel NASSIET, *Nom et blason. Un discours de la filiation et de l'alliance (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, dans *Homme*, 129, 1994.
- Michel NASSIET, *Noblesse et pauvreté*, Rennes, 2012 (en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.pur.129342>).
- Jean-François NIEUS, *L'hérité des matrices de sceaux princiers au XII<sup>e</sup> siècle, entre conscience lignagère et discours politique*, dans Marc GIL et Jean-Luc CHASSEL, *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Lille, 2011.
- Jean-François NIEUS, *L'invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160*, dans *Journal des Savants*, janvier-juin 2017.
- Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 2003.
- Michel PASTOUREAU, *Une écriture en images : les armoiries parlantes*, dans *Extrême-Orient Extrême-Occident* (en ligne : <https://doi.org/10.4000/extremeorient.110>).
- Ferdinand TIHON, *L'avouerie de Huy et les seigneurs de Beaufort*, dans *Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. 11, 1896.
- Ferdinand TIHON, *À propos du sceau d'Ailid de Jeneffe*, dans *Chronique archéologique du pays de liège*, t. 3, 1908, p. 88-90.
- Guillaume WYMMERSCH, *La politique matrimoniale de Gui de Dampierre, comte de Flandre (1252-1305) et de Namur (1263-1298)*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, année 2020, 94-4, p. 957-1014.

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
**Faculté de philosophie, arts et lettres**

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/fial](http://www.uclouvain.be/fial)